

SECTEUR PUBLIC

L'opposition de la CEQ retarde la signature d'un "règlement négocié"

par Pierre Richard

La possibilité d'une entente négociée entre le gouvernement du Québec et le Front commun des travailleurs du secteur public pourrait bien se buter au fossé qui sépare toujours la position patronale de la position de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ).

Alors que du côté de la CSN et de la FTQ, tout laisse croire à l'imminence d'un règlement négocié à la table centrale, la situation semble beaucoup moins rose du côté des enseignants.

M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, a cependant nié une nouvelle, parue hier dans le quotidien *Montreal Star*, selon laquelle la CEQ empêcherait un règlement négocié à la table centrale.

Mlle Micheline Sicotte, vice-présidente de la CEQ, a déclaré au DEVOIR: "Il est vrai que du côté des enseignants, nous sommes peut-être moins enclins que les autres centrales à accepter certaines propositions patronales. Cela s'explique par le fait que dans certains domaines, nous partons de plus loin et nous nous heurtons à des obstacles propres au secteur de l'enseignement."

Ainsi, a expliqué Mlle Sicotte, l'acceptation d'offres salariales est liée à la question complexe de la classification qui ne se pose pas pour les autres secteurs. À quoi sert d'accepter une échelle salariale si nous ne savons pas comment nos membres seront répartis dans cette échelle parce que la question de la classification n'aura pas été réglée? fait remarquer la vice-présidente de la CEQ.

Même statut particulier pour les enseignants dans la question de la sécurité d'emploi. À ce sujet, M. Charbonneau déclare: "A la différence des autres groupes de la fonction publique et parapublique, les enseignants n'auraient accès à la priorité d'emploi sectorielle et intersectorielle qu'à la fin de leur période de probation de deux ans et huit mois, et ce pour les légalement qualifiés seulement, ce qui laisse le problème entier."

L'obstacle, que représente le problème de la classification à un règlement à la table centrale, est d'autant plus aigu que cette question doit être abordée à la table sectorielle des enseignants. Mais à cette table sectorielle, c'est l'impasse totale.

On sait, par ailleurs, que la date limite pour ces négociations approche à grands pas. En effet, les parties ont jusqu'au 15 octobre pour s'entendre; à défaut de solution négociée à cette date, le gouvernement procédera par décret pour fixer les conditions de travail des quelque 200.000 travailleurs des secteurs public et parapublic.

Interrogé par LE DEVOIR M. Norbert Rodrigue, vice-président de la CSN et coordonnateur du Front commun pour cette centrale, a déclaré que des progrès ont été enregistrés au cours des derniers jours et qu'il croit qu'un règlement négocié est réalisable avant le 15 octobre. Tout en ne niant pas que la CEQ puisse se heurter à certaines difficultés particulières, notamment à la table sectorielle, M. Rodrigue a affirmé que la CEQ ne tente pas de bloquer un

règlement à la table centrale et que les quatre grands points discutés à cette table intéressent les trois centrales.

M. Rodrigue écarte, par ailleurs, la possibilité que deux des trois centrales signent un accord à la table centrale, abandonnant ainsi la troisième. Une telle attitude signifierait la dislocation du Front commun, a souligné M. Rodrigue.

Celui-ci a aussi précisé que les représentants de trois centrales se rencontreront sous peu pour évaluer l'ensemble des négociations, tant à la table cen-

trale qu'aux tables sectorielles, et pour décider d'une attitude commune.

La vice-présidente de la CEQ a nié que sa centrale recherche à se faire imposer un décret plutôt que d'en arriver à un accord négocié avec le gouvernement. Refuser de signer une entente qui ne satisfait pas aux principaux objectifs fixés au début des négociations ne veut pas dire que nous optons pour un décret, a souligné Mlle Sicotte. Ce n'est pas nous mais le gouvernement qui a brandi la menace d'un tel décret en adoptant une loi d'exception, a-t-elle ajouté.

D'autre part, un premier accord de principe est survenu à l'une des nombreuses tables sectorielles. En effet, une entente de principe est survenue, dans la nuit de dimanche à lundi, entre le comité patronal du secteur des affaires sociales et les représentants de la CSN et de la FTQ parlant au nom de plus

■ Deux expériences pilotes prouvent que l'intégration des arriérés mentaux à la société est tout à fait possible (page 11).

Voir page 6: L'opposition



Quand les électeurs ne vont pas aux chefs, les chefs vont aux électeurs. Par le biais de la radio et de la télévision, ils pénètrent dans tous les foyers, non plus en tonitruant comme sur les hustings d'autrefois, mais en susurrant. Ce véhicule de programmes électoraux est utilisé à bon escient par MM. Trudeau, Stanfield et Lewis. Par exemple, le premier ministre s'est prêté hier à Trois-Rivières à une tribune radiophonique. M. Stanfield, à Toronto, a été interviewé dans deux stations de télévision et dans un poste radiophonique. M. Lewis, pour sa part, a enregistré une émission de télévision à Toronto, puis a participé à une émission radiophonique avant de se rendre à Sherbrooke se faire interviewer à CHLT-TV par M. Yvon Dupuis. Dans la soirée, il était l'invité d'une tribune radiophonique, à CJMS. S'il est facile ainsi pour les chefs de se faire écouter, les auditeurs et téléspectateurs n'ont qu'un geste à faire pour couper la parole à ces messieurs. (Téléphoto CP)

La CECM exigera des examens trimestriels des autobus scolaires

par Gérard LeBlanc

En plus de l'examen annuel prévu dans le code de la route, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a décidé d'exiger un examen de sécurité trimestriel pour tous les autobus scolaires en opération sur son territoire.

Cette décision fait suite à l'intervention des parents francophones du sud-ouest de l'île qui ont intercepté, mercredi dernier, un autobus scolaire jugé

défectueux et transportant un nombre d'écoliers supérieur à sa capacité limite.

Un agent de police de Montréal a donné raison aux parents et a envoyé le véhicule en question, un autobus scolaire de marque Dodge 1963 et propriété de M. L.G. Coulombe, à la fourrière municipale où se poursuit l'examen de vérification.

À la CECM, on affirme que, si les poursuites proprement dites relèvent de la Régie des transports, la commission peut, de son côté, tenir compte des manquements signalés durant l'année lors des renouvellements de contrat pour la prochaine année scolaire.

Ce n'est d'ailleurs qu'à l'occasion de ces renouvellements de contrat que la commission pourra mettre en pratique sa nouvelle politique d'exiger des examens de sécurité tous les trois mois pour les quelque 60 autobus scolaires loués de transporteurs privés.

La CECM procède déjà depuis quelques années à un examen mensuel des 20 autobus scolaires qu'elle possède en propre. Pour les autobus loués à des compagnies privées, elle s'en remettrait jusqu'ici aux exigences du code de la route qui ne requiert qu'un examen annuel.

Un rapport présenté cette année par le responsable du transport des écoliers, M. Liguori Charbonneau, laissait entendre que tout allait bien dans le système de transport de la CECM. L'incident survenu la semaine dernière vient de révéler aux commissaires que tel n'est pas le cas. Ils ont en conséquence décidé d'intensifier les exigences de contrôle à l'endroit des autobus loués à des compagnies privées.

Comment se fait-il, par ailleurs, que l'autobus arrêté la semaine dernière ait échappé à la surveillance des deux employés chargés de veiller à la sécurité du transport d'écoliers à la CECM?

Voir page 6: La CECM

"Tenez-vous bien..."

Trudeau offrira du "candy" d'ici une quinzaine de jours

SHAWINIGAN (Le Devoir - PC) - Aux 2.000 partisans libéraux réunis hier soir à Shawinigan, le premier ministre a promis qu'il offrirait du "candy" à la population au cours des 15 prochains jours.

Les citoyens de la Mauricie, a dit M. Trudeau, en perdront le souffle quand le gouvernement dévoilera un projet gigantesque, bien avant le 30 octobre.

"D'ici peu, tenez-vous bien, on a du candy à vous annoncer dans le domaine des loisirs. Et quand vous verrez ça, je vous garantis une chose, c'est que ceux qui sont amoureux de la nature, ceux qui aiment la chasse et la pêche, en perdront le souffle."

Longuement ovationné par la foule qui avait envahi la salle du Centre des loisirs et débordait sur la place extérieure, il a fait l'éloge de son ministre des affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, député sortant et candidat dans Saint-Maurice.

Aux jeunes, le premier ministre a lancé un appel à la confiance et une mise en garde: confiance dans l'avenir de leur pays dont ils ne doivent pas se désintéresser; mise en garde contre les "prêcheurs de ghetto" et ceux qui proposent le repli sur soi-même.

Ayant regagné Trois-Rivières en fin de soirée, M. Trudeau s'est envolé pour

Voir page 6: Trudeau

La CSD propose la création d'une régie paragonnementale de la construction

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) - La nouvelle centrale des syndicats démocratiques propose le démantèlement de l'actuelle Commission de l'industrie de la construction pour retrouver la paix industrielle dans ce secteur névralgique de l'économie.

Une régie paragonnementale, immunisée contre les "pressions indues" que peuvent exercer les parties patronales ou syndicales, devrait être chargée d'appliquer "intégralement" les normes et conditions de travail contenues dans le décret de la construction.

Dans un document qu'elle présentera devant la commission parlementaire vers la mi-octobre, la CSD préconise également l'établissement d'une politique de la main-d'oeuvre, basée essentiellement sur les centres de main d'oeuvre du Québec.

Son président, M. Paul-Emile Dalpé, a déclaré hier dans une conférence de presse, qu'il est urgent de "revaloriser" ces centres québécois, car eux seuls devraient canaliser la main-d'oeuvre disponible vers le marché du travail. Présentement, le patronat de la construction préfère recruter sa main-d'oeuvre dans les bureaux de placements syndicaux ou directement sur les chantiers.

MM. Claude Gingras et Rénald Carey, anciens cadres de la CSN maintenant intégrés à la CSD, ont profité de cette conférence d'information pour stigmatiser à nouveau les "unions américaines" qui se servent de la CIC pour défendre "leurs intérêts privés".

La commission, regroupant les cinq associations patronales et les deux centrales CSN et FTQ, "consacre le monopole syndical, au détriment des ouvriers qui en sont victimes".

La CSD, avec ses quelque 5.000 membres du monde de la construction, ne peut siéger sur cette commission tant qu'elle ne représentera pas au moins 20% des ouvriers, qui sont au nombre d'environ 100.000.

Mais, la Centrale suggère la création d'une commission consultative, composée de toutes les parties au décret et nantie du seul pouvoir de conseiller l'é-

ventuelle régie autonome. Cette régie, selon la CSD, pourrait d'ailleurs émettre les permis de travail, travailler en étroite collaboration avec les centres de main-d'oeuvre pour analyser la conjoncture générale de l'industrie de la construction et s'assurer de la solvabilité des employeurs.

M. Dalpé a affirmé que la CSD favorise le syndicalisme obligatoire pour tous les travailleurs de la construction. Cependant, elle voudrait laisser à un

syndicat la possibilité de s'affilier à la centrale de son choix ou de rester tout simplement indépendant.

Consentit du danger de voir proliférer les "syndicats de boutique", M. Dalpé soutient néanmoins que "la priorité, à tous les égards, doit être donnée au syndicat et au syndiqué, mais non à la centrale ou une superstructure quelconque".

La CSD s'oppose donc énergiquement à la tenue d'un vote provincial dans la construction, recommandé par la FTQ, afin d'en arriver à une centrale syndicale unique dans ce secteur.

"Un tel monopole de représentation amplifierait les problèmes de relations de travail", selon M. Dalpé.

Enfin, la CSD rejoint les autres centrales en ce qui concerne notamment la priorité d'emploi à accorder aux "professionnels" de la construction, ainsi que la qualification et la formation professionnelle, qui devraient relever uniquement du ministère du travail.

Entre-temps, les leaders de la CSD poursuivent leur campagne auprès des ouvriers pour tenter d'en arracher le plus possible aux autres centrales au cours de la période de maraudage, entre le 4 novembre et le 15 décembre, où les syndiqués ont le loisir de changer d'allégeance.

M. Dalpé a été très circonspect à ce sujet. Il a refusé de parler des effectifs actuels de sa centrale, tout en laissant entendre que l'automne serait "chaud" sur les chantiers de construction.

Voir page 6: Ralph Nader

Ralph Nader s'attaque au Congrès

WASHINGTON (AFP) - Après s'être attaqué, avec le succès que l'on sait à la publicité mensongère et aux professionnels de la pollution, croisé le fer avec la plus grande entreprise privée du monde, la General Motors, pour la défense des consommateurs, Ralph Nader, qui s'est institué ombudsman des Américains moyens, s'en prend maintenant à l'administration de son pays.

À l'occasion de la parution, hier, du premier d'une série de 20 à 30 volumes

Le oui acquis

Le premier ministre danois démissionne

COPENHAGUE (Reuter) - Quelques heures après avoir dit oui à l'adhésion de leurs pays au Marché commun, les Danois ont perdu leur premier ministre. M. Jens Otto Krag a provoqué un véritable coup de théâtre en annonçant sa démission hier au Parlement.

Son intérim est assuré par M. Knud George Andersen, ministre des affaires étrangères, et il a été recommandé à la reine Margrethe de nommer à la tête du gouvernement M. Anker Joergensen, chef du plus important des syndicats danois.

M. Jens Otto Krag a expliqué qu'il attendait depuis quelque temps la première occasion de se retirer et que le moment était venu, maintenant que le Danemark a décidé de se joindre à la Communauté économique européenne: 63,5 pour cent des Danois ont en effet dit oui au Marché commun et seulement 36,5 pour cent non.

Comme la Grande-Bretagne et l'Irlande, le Danemark entrera donc dans le Marché commun le 1er janvier prochain. Il suffit à la souveraine de donner son assentiment, simple formalité qu'elle accomplira le 11 octobre.

La reine devra d'ici là désigner le premier ministre qui représentera le Danemark au sommet de la future communauté à neuf les 19 et 20 octobre à Paris. Le parti social-démocrate auquel appartient M. Krag lui a recommandé de choisir M. Joergensen.

M. Joergensen, qui n'a jusqu'à présent jamais occupé de fonctions ministérielles, doit former le nouveau gouvernement et c'est seulement lorsqu'il y sera parvenu que la souveraine con-

firmera sa nomination comme premier ministre.

Agé de 50 ans et membre du Folketing, M. Joergensen est surtout connu comme syndicaliste. Il est à la tête du plus important des syndicats danois depuis 1968.

Cet homme qui a commencé à gagner sa vie comme garçon de course et travailla ensuite sur des chantiers navals, passe pour un modéré. On le situe au centre-gauche du parti social-démocrate, mais on sait peu de ses vues sur l'Europe et les autres grandes questions internationales.

Voir page 6: Le premier

La Saskatchewan nationalisera la câblodiffusion

REGINA (CP) - Le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a annoncé hier son intention d'établir un système public de télédiffusion par câble, par l'entremise de Sask Tel, une société d'Etat spécialisée dans les communications.

Le ministre des services gouvernementaux, M. John Brockelbank, a précisé que l'intervention de l'Etat se limitera à fournir les installations techniques pour une telle diffusion.

Il appartiendra à des organismes

Voir page 6: Saskatchewan

La Thaïlande et le Cambodge touchés par la "réactivation"

SAIGON (d'après l'AFP) - La réactivation du front indochinois, très sensible dans la région saïgonnaise, semble devoir s'étendre au-delà des frontières vietnamiennes.

C'est ainsi qu'au moment où le haut commandement khmer s'attend à une attaque d'envergure à Neak Luong, en aval de Phnom Penh sur le Mékong, on apprenait hier que deux importantes bases américaines de l'US Air Force de Thaïlande, directement impliquées dans la guerre au Vietnam, ont été attaquées par des groupes d'insurgés communistes.

Il s'agit des bases d'Ubon Ratchani et

d'Udon Thani, proches de la frontière laotienne. Ubon fait face à la ville de Savanahaketi, dans le Sud-Laos, Udon est à moins de cinq minutes de jet de Vientiane.

Pour spectaculaires qu'elles soient, ces deux attaques, de nuit, en plein orage, ont causé plus de peur que de mal: un mort, quatre blessés dont deux policiers militaires américains, la tour de contrôle et un dépôt endommagés, un avion américain dont on ignore le type légèrement touché.

Le bilan aurait pu être plus lourd. Les obus de mortiers de 82 MM - apparem-

Voir page 6: La Thaïlande

au gré du temps

Antithèses

Rejetant une fois de plus tout angélisme, le fougereux curé de la paroisse Saint-Roch à Québec a décidé d'entrer en politique militante.

Mgr Lavoie se présente comme "fédéraliste séparatiste". Pourquoi pas? Nous avons déjà officiellement des progressistes conservateurs et nombre de candidats qui ont un mystérieux sens du contraste pourraient tout aussi bien se définir comme anarchistes bourgeois, libéraux autocrates, socialistes réactionnaires ou oligarques démagogues.

D'ailleurs en période électorale toutes les fantaisies langagières sont permises et l'on sait qu'il n'y a pas lieu, en accord avec l'étymologie, de confondre l'éthique et l'éti-

Louis-Martin TARD



Charte des DROITS DU CONSOMMATEUR

DE LA MÊME MANIÈRE QU'IL EXISTE UNE CHARTE DES DROITS DE L'HOMME, NOUS CONCEVONS QU'IL EXISTE EN 1972 UNE CHARTE SPÉCIALE DES DROITS DU CONSOMMATEUR. C'EST EN PROPOSANT CETTE CHARTE OFFICIEUSE QUE NOUS NOUS ENGAGEONS À VOUS OFFRIR UN NOUVEAU PROGRAMME D'ENSEMBLE DESTINÉ À L'APPUYER LE MIEUX POSSIBLE.

1 LE DROIT D'ÊTRE RENSEIGNÉ

Nous nous engageons à continuer de vous offrir un style de publicité qui dit bien ce qu'elle veut dire et ne prête pas à de fausses interprétations. Nous revisons constamment les étiquettes de nos produits et les affiches de nos supermarchés et nous continuons d'oeuvrer ferme pour fournir au consommateur le plus de renseignements pertinents sur tel et tel produit.

Nous vous parlerons des prix à l'unité et de la datation des produits; nous vous expliquerons comment vous en servir le plus facilement et le plus rapidement possible... et nous vous renseignerons également sur l'aspect nutritif des aliments mis à votre portée, etc. etc.

Nous continuerons de vous informer des changements de prix des produits et des raisons qui motivent ces changements.

2 LE DROIT DE CHOISIR

Nous nous engageons à continuer de vous offrir une variété sélective de produits de qualité dans nos supermarchés — afin de vous permettre à VOUS, consommateur, de choisir vous-même les produits de marque nationale ou de marque maison que vous désirez — les produits dont la qualité et le prix vous conviennent le mieux.
VOTRE CHOIX!

3 LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU

Nous nous engageons à continuer de dialoguer avec vous, en tant que consommateurs et en tant que membres d'Associations ou de groupes — en un mot, avec tous ceux qui sont authentiquement intéressés à le faire. Tous vos commentaires nous sont précieux. Soyez assurés qu'ils ne tombent pas dans l'oreille de sourds.

Ce sont vos éloges et vos critiques qui nous ont permis de devenir aujourd'hui ce que nous sommes. Sans vous, sans votre collaboration sur laquelle nous comptons sans cesse, Steinberg Limitée n'aurait jamais pu connaître l'expansion d'aujourd'hui et entre autre choses, n'aurait jamais pu mettre à votre disposition une politique telle que les prix miracles et les achats bonis, qui existent pour une 4^e année consécutive. Donc, vos commentaires sont bienvenus. Faites les parvenir sans hésitation au Directeur général, 5400, rue Hochelaga, Montréal.

4 LE DROIT DE CORRIGER

Nous nous engageons à vous reconnaître le droit de nous aider à corriger et à améliorer les produits et services qui vous déçoivent. Les garanties existent pour être respectées. Nous vous reconnaissons le droit d'attendre d'un produit ou d'un service qu'il soit vraiment à la hauteur de la publicité qui l'entoure. Lorsqu'il ne l'est pas, c'est votre droit de nous le dire et de nous aider à corriger cet état de choses.

En suggérant cette Charte des droits du consommateur, nous sommes tout à fait conscient des responsabilités que nous endossons.

Mais pour nous, toujours mieux servir le consommateur en 1972, c'est faire PLUS ET MIEUX que lui offrir la possibilité de réduire à l'année le coût des aliments (comme nous le faisons depuis que nous avons lancé la politique de prix miracles tous les jours pour plus de 5,000 produits et nos achats bonis en 1969); c'est faire PLUS ET MIEUX que de lui offrir la variété, la qualité et les nombreux services qui ont fait la réputation de Steinberg depuis plus de 50 ans; c'est aider le consommateur de 1972 à formuler et défendre "en direct" ses droits de consommateur.

Pour atteindre notre but, nous nous engageons à y consacrer tout le temps, l'énergie et la bonne volonté nécessaires, et nous vous remercions une fois de plus pour votre précieux appui.



Le Barreau et les étudiants ont trouvé une formule de rechange

par Clément Trudel

Une "formule de rechange" sans qu'il soit possible d'en savoir le contenu pour l'instant a été arrêtée hier entre un comité dirigé par le bâtonnier Moisan et les neuf représentants attirés des étudiants en droit de trois Centres de formation professionnelle et de cinq facultés.

Le Barreau est disposé à faire des concessions majeures, a déclaré hier au DEVOIR l'un des porte-parole étudiants mais l'on en est toujours à la discussion sur la philosophie présidant à l'évaluation des aptitudes d'un candidat à la pratique du droit. Le même comité se réunira vraisemblablement demain, sans la présence des cinq doyens de faculté puisque désormais le débat porte sur une "formule d'application restreinte" intéressant davantage les étudiants aux cours de formation professionnelle. Ces derniers contestent les cours auxquels ils sont astreints, estimant qu'ils n'ont vraiment pas le côté pratique que le Barreau voudrait que ces cours revêtent.

Les étudiants en droit n'en continuent pas moins leurs pressions "tant que les dernières modalités de la formule de rechange ne seront pas acquiescées", a dit ce même porte-parole qui s'est fait l'écho de ses collègues en étalant sa réticence à toute modification de forme qui annulerait les concessions annoncées.

Plusieurs centaines d'étudiants - peut-être 800 au total - débouchaient vers 15 heures hier sur la Place d'Armes à Montréal. Dans cette manifestation ordonnée, on notait une impatience à peine contenue contre les pouvoirs jugés excessifs de cette corporation professionnelle qu'est le Barreau.

Les étudiants avaient prévu, plus tard cette semaine, une rencontre avec le ministre québécois de la justice mais ils insistent moins maintenant sur ce rendez-vous, à cause de l'évolution plutôt favorable que semblent présenter leurs pourparlers avec le Barreau.

Pour l'instant, le Barreau n'a pas fait connaître officiellement sa position sur les revendications étudiantes. Les leaders étudiants croient savoir cependant que le bâtonnier Moisan est muni des pleins pouvoirs pour mener à terme, rapidement, la conclusion d'une entente avec les étudiants des CFP du Barreau.

Ni l'Ontario, ni la Colombie-Britannique

ne prévoient d'examen pour l'admission au Barreau; ces provinces ont plutôt prévu une série de "contrôles" qui font foi de la préparation suffisante de l'étudiant à la pratique du droit. C'est vers un régime de ce type, plutôt que sur l'examen traditionnel du Barreau, que les étudiants québécois font porter leur campagne.

L'affaire d'extorsion

Deux des 8 prévenus cités à leur examen volontaire

par Jean-Pierre Charbonneau

SAINT-HYACINTHE - Le juge Gilles Bélanger de la Cour des sessions de la paix a cité à leur examen volontaire, hier après-midi, deux des huit accusés dans l'affaire d'extorsion et de racket de la protection de Saint-Hyacinthe.

Les deux prévenus, Normand Lincourt et Michel Sévigny, deux jeunes hommes de Saint-Hyacinthe, avaient promis, il y a deux semaines, des motions de non-lieu à l'issue de l'enquête préliminaire.

Ils sont accusés avec d'autres individus d'avoir conspiré pour extorquer au propriétaire du restaurant La Chaumière-de-Saint-Hyacinthe la somme de \$150 par semaine.

Hier, le juge Bélanger a indiqué que la preuve soumise par la couronne à l'enquête préliminaire l'autorisait à dire qu'une entente a été prouvée avoir existé entre les deux accusés et les autres individus mentionnés dans les plaintes, soit les accusés Pasquale Di Nunno, Mike Galardo, Michel Bateman,

Robert Thuot et Denis Lincourt.

Le juge a précisé que, dans le cas de Michel Sévigny, la preuve avait clairement établi que ce dernier avait travaillé au restaurant La Chaumière à la demande de Pasquale Di Nunno et non à celle des propriétaires et que sa présence était imposée de force aux prévenus.

En ce qui concerne Normand Lincourt, le juge a indiqué que, même si le plaignant a déclaré ne l'avoir jamais rencontré, les faits mis en preuve montreraient que Lincourt connaissait les autres inculpés et qu'il avait agi pour eux.

Pai ailleurs, le juge Bélanger a réservé sa décision quant à la demande de non-lieu d'un autre accusé dans cette affaire, l'homme d'affaires montréalais Vincenzo "Jimmy" Socci.

Socci, qui est actuellement agent d'immobilier et qui a longtemps été mêlé au milieu des cabarets et des clubs de nuit de la métropole, est accusé d'avoir cons-

Voit page 6: Prévenus

Près de 800 étudiants et étudiantes en droit ont scandé hier des slogans contre l'Ordre des avocats et contre l'examen du Barreau. Massés sur la Place d'Armes, les étudiants entendaient faire pression sur le comité "Moisan" formé de 17 membres qui siègeait dans les bureaux de l'Ordre pour étudier les griefs des étudiants et des élèves de cours de formation professionnelle du Barreau. Les manifestants venaient des facultés de droit de McGill, de Sherbrooke, de Québec, d'Ottawa et de l'Université de Montréal.

(Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

L'Iron Ore veut "noyer le poisson" (le PQ)

par Gilles Léveillé

Le Parti québécois est revenu à la charge hier dans son attaque contre l'Iron Ore Company of Canada au sujet de la répartition des profits de la compagnie entre les provinces de Québec et de Terre-Neuve.

Le chef du PQ, M. René Lévesque, et le vice-président, M. Jacques Parizeau, ont accusé la compagnie de vouloir "noyer le poisson" avec un communiqué qui abonde en renseignements inutiles dans le débat mais ne touche pas au noeud du problème.

MM. Lévesque et Parizeau donnaient une conférence de presse à la permanence du Parti québécois à Montréal, en réponse à une mise au point faite la veille par le président de l'Iron Ore, M. W.J. Bennett. M. Bennett était, quant à lui, intervenu pour relever l'accusation lancée plus tôt par le PQ à l'endroit de l'Iron Ore, qui ne payerait pas tous les impôts qu'elle devrait à la province de Québec. L'Iron Ore échapperait à ses obligations envers Québec par le jeu d'un déplacement de profits vers Terre-Neuve, selon le PQ.

En bref, les dirigeants du Parti québécois maintiennent leurs affirmations, ils déclarent être en possession de tous les états financiers que l'Iron Ore a présentés au gouvernement du Québec et rejettent, dès lors comme inutile l'invitation que leur a faite le président de la compagnie de venir "faire l'examen des livres".

Au chapitre des rencontres entre M. Bennett et des représentants du Parti québécois, MM. Lévesque et Parizeau proposent plutôt une démarche qui leur permettrait de vérifier la nature et l'étendue de la surveillance exercée par les divers ministères québécois sur les opérations de la compagnie.

C'est là, estiment-ils, "et uniquement là" que se situe "le noeud de la vraie question".

Car, pour les dirigeants du PQ, la répartition entre Québec et Terre-Neuve

Voit page 6: L'Iron Ore

Un messenger de la Justice est transféré à la suite d'une "fuite" de documents

par Jean-Pierre Charbonneau

Un messenger du cabinet du ministre de la justice du Québec, Me Jérôme Choquette, a été transféré dernièrement de son poste après qu'une enquête policière ait révélé qu'il était à l'origine de fuites qui ont permis à des individus accusés de fraudes d'être trouvés en possession de documents appartenant au cabinet du ministre de la justice.

C'est afin d'éviter tout scandale que les autorités du ministère de la justice ont préféré transférer le fonctionnaire plutôt que de le congédier et de porter des accusations criminelles contre lui, a-t-on appris de bonnes sources.

La découverte de ces fuites avait été faite lors d'une perquisition policière aux bureaux de la compagnie Promotion et Succès à Montréal, aux résidences du président de la compagnie, M. Robert James, et de son beau-frère, M. Adrien "Eddy" Lechasseur, individu connu du Bureau de recherche sur le crime organisé du Québec.

Ces perquisitions avaient été faites, le 4 avril 1972 par les détectives de l'escouade des fraudes de la police de Montréal. A cette occasion, les policiers avaient découvert, notamment dans une pièce secrète des bureaux de Promotion et Succès, un exemplaire d'un rapport confidentiel, préparé pour le ministère de la justice, par un groupe d'avocats montréalais, sur les façons de contrôler les faillites frauduleuses. Ce document a eu une diffusion très restreinte et seulement une dizaine de personnes en possédaient des exemplaires.

La police avait aussi découvert un exemplaire d'un rapport à publication restreinte de la Commission de police du Québec, des photocopies du dossier concernant une injonction que le gouvernement provincial avait

obtenue contre la compagnie Promotion et Succès, à Rouyn et Trois-Rivières le dossier de la Cour des sessions de la paix concernant la cause d'Inspiration et Succès qui était disparu des voûtes du palais de justice de Montréal et, enfin, des enregistrements de conversations téléphoniques entre certaines personnes.

A la suite des perquisitions policières, Robert James et Eddy Lechasseur ont été arrêtés et accusés, tout comme la compagnie, relativement à la mise sur pied d'un système de loterie ou ventes pyramidales. Leurs causes sont toujours devant la cour municipale de Montréal. Cependant, à la suite d'une promotion du procureur de la couronne spécialisée dans les causes de ce genre, les procédures judiciaires contre les accusés risquent de ne pas avoir les suites attendues.

D'autre part, à la suite de ces perquisitions, au avis annoncé que le ministère de la justice enquêtait sur une fuite de documents. Par la suite, aucun développement officiel n'avait été annoncé.

Quant aux policiers, ils poursuivirent leurs enquêtes contre les firmes Promotion et Succès et Inspiration et Succès, et, au début de septembre, d'autres perquisitions furent effectuées contre ces compagnies à Montréal, Sherbrooke, Chicoutimi, Québec et Rimouski.

Par ailleurs, trois hommes et une femme ont plaidé non coupable lundi, à Chicoutimi, à des accusations d'avoir organisé, administré et participé aux activités de ventes pyramidales de la compagnie Promotion et Succès.

Le juge Admond Savard, de la cour des sessions de la paix, a fixé leur enquête préliminaire au

Voit page 6: Messenger

La SAQ: NON à la vente de cidre dans les supermarchés

La SAQ (Société des Alcools du Québec) désire que l'on exploite mieux les postes de vente du cidre au Québec et que l'on ne concède pas de permis de vente de cidre aux supermarchés.

Ces suggestions sont contenues dans un mémoire de 30 pages que la SAQ déposait hier devant la Commission des contrôles des permis d'alcool du Québec. Or, il se trouve que le président de cette commission, M. Jacques Trahan, doit rendre son jugement à la fin d'octobre dans la requête faite par les magasins Steinberg pour être autorisés à vendre du cidre.

La SAQ mise surtout sur l'intérêt du petit détaillant à poursuivre la vente du cidre tout en étant sûr d'un profit raisonnable; elle laisse entendre que "l'efficacité administrative" des supermarchés constituerait un danger pour les autres postes de vente autorisés, le cas échéant. Le mémoire fait aussi état de la crainte que les supermarchés viennent à contrôler l'industrie et les prix du cidre.

Dans son mémoire, la Société des Alcools s'attend à démontrer que la situation est loin d'être aussi dramatique qu'on peut être tenté de le croire et que la crainte d'une surproduction importante de cidre est mal fondée: capacité de production de 4,750,000 gallons de cidre à la fin de 1972, mais production réelle possible d'un peu plus de 2 millions de gallons.

Les conclusions du mémoire invitent le producteur à assurer une qualité exceptionnelle de son produit en établissant des standards de qualité judi-

cieusement éprouvés. Elles invitent aussi le producteur à soigner sa mise en marché et sa publicité et soulignent le fait que le détaillant (épicerie) connaît très peu de chose sur ce nouveau produit, ce qui se traduit par une exploitation inefficace. La SAQ favorise l'émission de permis aux charcuteries, aux tabagies, aux pâtisseries et aux fromageries, mais pas aux supermarchés.

Dans le but d'inciter les producteurs et les détaillants à fournir tous les efforts requis dans la commercialisation de leur produit, la Société des alcools suggère la stratégie suivante:

● Maintien du statu quo, en tenant compte que de nouveaux magasins de la Société des Alcools vendront bientôt le cidre et que de nouveaux grossistes, grâce à leur permis de vente récemment acquis, sollicitent actuellement plus de six mille points de vente non rejoints auparavant.

● La société recommande aussi que lorsque les canaux de distribution actuels seront saturés grâce à une mise en marché agressive pour l'implantation du cidre, on pourra alors considérer la possibilité d'écouler le cidre sur les tablettes des supermarchés.

Le meurtre au poignard: 4 arrestations

Les détectives de la section des enquêtes criminelles de la police de Montréal ont arrêté, en fin d'après-midi lundi, à Sainte-Adèle, quatre personnes en rapport avec le meurtre d'un homme de 39 ans, poignardé samedi matin à Montréal en tentant de venir au secours d'une femme qui était assaillie par un adolescent.

Les quatre personnes sont détenues en vertu d'un mandat du coroner. Il s'agit d'un adulte dont l'identité n'a pas encore été établie et de trois mineurs, deux garçons de 14 et 16 ans de la région de Sainte-Adèle, et une jeune fille de Vancouver, âgée de 17 ans. Cette dernière était portée disparue de chez elle depuis un an et demi.

Selon les sergents-détectives Roger David et Arthur Laurin de la SEC, les quatre personnes auraient passé une partie de la journée de samedi en compagnie du principal suspect, l'adolescent de 17 ans, actuellement détenu comme témoin important pour l'enquête du coroner. On ignore cependant, si ces personnes accompagnaient l'agresseur au moment de l'attentat.

Les policiers ont aussi fait savoir que l'adolescent de 17 ans était originaire de Baltimore, dans le Maryland, aux États-Unis. Il avait fui le domicile de ses parents il y a un an et demi mais, on ne l'avait pas porté disparu.

Signalons que ce meurtre était le 75ième de l'année, à Montréal.

STAGE DE FORMATION 1972-73 - CONFÉRENCE INAUGURALE

"LA RENCONTRE DES PAYS RICHES ET DES PAYS PAUVRES À SANTIAGO: UN TROISIÈME ÉCHEC?"

- Pour marquer le début du stage de formation 1972-73, le Centre d'Étude et de Coopération internationale (C.E.C.I.) présentera sa conférence inaugurale le 5 octobre prochain.
- Le conférencier invité sera M. Domingos A. Donida, économiste et sociologue.
- Sa causerie portera sur la dernière rencontre de la "Conférence des Nations-unies sur le Commerce et le Développement" (C.N.U.C.E.D.) à Santiago, Chili.
- Vous êtes invité(e) sans plus de formalité à prendre part à cette causerie.

JEUDI 5 OCTOBRE 1972
À 20.00 HRS, AU
4824, CH. CÔTE-DES-NEIGES



CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
4824, chemin Côte des Neiges,
Montréal 247

aujourd'hui

Jusqu'au 7, au grand auditorium de l'université de Montréal, a lieu le 2e colloque international de linguistique et de traduction.

A 10h, à l'édifice des Ports nationaux, à la Cité du Havre, mise en opération de l'ordinateur par lequel sera régi le déploiement de la main-d'oeuvre au port.

A 10h, au Club Canadien, 438 Sherbrooke est, conférence des médecins de l'Institut Albert-Prévost au sujet du conflit qui sévit dans cette institution psychiatrique.

A 15h, au 634 Saint-Jacques ouest, M. Warren Allmend, membre du comité du transport maritime du ministère fédéral des transports, donne une conférence de presse.

A 18h30, au Labelle B-B-Q, 3617 rue Wellington, M. Yvon Lamarre conseiller municipal de Saint-Henri, parle du projet de regroupement Verdun-Montréal devant le club Richelieu-Verdun.

A 19h15, au 1679 Chemin Saint-Louis à Sillery, conférence de presse sur la disparition possible du collège Sainte-Anne de la Pocatière.

A 20h, au 1301 Sherbrooke est, local 1485, première réunion des membres de la région montréalaise de l'Association métrique canadienne.

A 20h, le ministre de l'éducation, M. Cloutier, assiste, au Mont-Gabriel, à une réunion du Conseil supérieur de l'éducation.

VIENT DE PARAÎTRE...

AUX ÉDITIONS DU JOUR

louis-philippe hébert
récits des temps ordinaires

RÉCITS DES TEMPS ORDINAIRES

de LOUIS-PHILIPPE HÉBERT

Les RÉCITS DES TEMPS ORDINAIRES explorent l'espace entre le livre ouvert et le livre fermé.

En vente partout au prix de \$2.95 - distribué par les Messageries du Jour, 8255 rue Durocher, Montréal 303 - Tél.: 274-2551.

éditions du jour



EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

L'évolution du partage fiscal sous le gouvernement Trudeau

A M. David Lewis qui reprochait l'autre jour indument au ministre de l'expansion économique de favoriser le Québec aux dépens des autres régions du pays, M. Jean Marchand a répondu avec raison que la part du Québec dans le milliard verse à l'industrie depuis cinq ans au titre du développement régional a été rigoureusement calquée sur la place que le Québec occupe dans l'ensemble de la population canadienne. Si l'on examine la part accordée au Québec dans les nombreux programmes fédéraux d'aide économique et sociale, on constate que là où le Québec a touché une part plus forte que la moyenne arithmétique, c'est parce qu'il y avait droit au titre de la place peu réjouissante qu'il occupe dans l'échelle canadienne des revenus et du chômage. Tout le reste, y compris les accusations de M. Lewis sur ce sujet précis, n'est que démagogie pour consommation régionale.

Mais le débat soulevé par M. Lewis ne touche qu'à un aspect secondaire de la politique du gouvernement Trudeau envers les provinces. Beaucoup plus importante est la politique suivie par le gouvernement en matière de fiscalité et surtout de partage des revenus publics. A cet égard, les chiffres indiquent que les cinq dernières années ont été, tout compte fait, une période de stagnation, voire d'accroissement de la prépondérance fédérale.

De 1967 à 1971, les revenus globaux des gouvernements au Canada sont passés de \$21.8 milliards à \$34.6 milliards, soit une hausse de 58%.

A première vue, le gouvernement fédéral ne saurait être accusé de s'être approprié une part excessive du gâteau. Ses revenus sont, en effet, passés pendant cette période de \$10 milliards à \$17 milliards, soit une hausse de 56% qui est très proche de la moyenne générale. La part des provinces et des municipalités a grimpé, quant à elle, de \$14 milliards à \$24 milliards, soit une hausse de 71%.

Mais il faut éviter de se laisser tromper par les apparences. Dans les revenus des provinces et des municipalités, il faut en effet déduire une somme globale d'au moins \$4.3 milliards consistant en des paiements de transfert effectués par Ottawa. Comme ces paiements de transfert ont augmenté de plus de \$2 milliards au cours de la période étudiée, il en découle que l'augmentation réelle des revenus fiscaux directs des provinces a

été de l'ordre de 54% entre 1967 et 1971, soit un pourcentage sensiblement inférieur à celui des revenus directs du gouvernement central.

M. Trudeau aime proclamer que, sous son gouvernement, les dépenses des gouvernements provinciaux et locaux ont augmenté à un rythme plus rapide que celles du gouvernement fédéral. Il est vrai que, de 1967 à 1971, la part totale des provinces et des municipalités dans l'ensemble des dépenses publiques réelles est passée de 50% à 55%. Si l'on se souvient cependant que, pour financer leurs dépenses, les provinces ont dû compter dans une proportion fortement accrue sur les paiements de transfert en provenance d'Ottawa, il est permis de conclure que la prépondérance fédérale, loin de s'assouplir, a tendu à se resserrer depuis cinq ans.

Cette conclusion est d'ailleurs confirmée par une analyse des revenus de chaque niveau de gouvernement, abstraction faite des paiements de transfert. Vue dans cette perspective, la part d'Ottawa s'élevait en 1967 à quelque 52%. Cinq ans plus tard, elle se maintenait autour de 51%. Comme les besoins des provinces et des municipalités ont augmenté beaucoup plus vite au cours des cinq dernières années, la conclusion est claire: leur dépendance à l'endroit d'Ottawa a tendu à s'accroître au lieu de diminuer. Là où elles n'ont pas pu compter sur des revenus fiscaux plus abondants, il leur a fallu se rabattre soit sur les paiements fédéraux, soit sur l'emprunt et l'endettement.

L'évolution des paiements de péréquation fournit à cet égard un autre exemple instructif. La péréquation, aiment à juste titre rappeler les porte-parole fédéraux, est l'un des moyens les plus ingénieux qu'ait conçus le fédéralisme canadien pour promouvoir une meilleure égalité entre les citoyens de tout le pays, quelle que soit leur province. Elle est un mécanisme d'autant plus ingénieux que les montants attribués à chaque province sont établis d'après des critères objectifs tenant compte non seulement de la richesse relative mais aussi de l'effort fiscal de chacune, et que les paiements sont effectués sans aucune contrainte pré-établie, c'est-à-dire d'une manière qui respecte les priorités des provinces bénéficiaires.

Or, si l'on examine l'évolution des cinq dernières années dans ce domaine, on constate qu'elle n'a point suivi — loin de là — la

courbe de progression des revenus et dépenses des gouvernements. De 1968-69 à 1971-72, les revenus des gouvernements ont augmenté de plus de 40%, y compris ceux du gouvernement fédéral. Pendant la même période, les paiements de péréquation n'ont augmenté, par contre, que de 24%, passant de \$708 millions en 1968-69 à \$870 millions en 1971-72. Cela veut dire que l'effet égalisateur de la péréquation déclinait alors qu'il aurait dû au moins se maintenir, sinon s'accroître. Dans le Québec, en particulier, les dépenses du gouvernement provincial par tête augmentaient d'au moins 50% entre 1968 et 1972; pendant la même période, les revenus tirés de la péréquation n'augmentaient que de 20%.

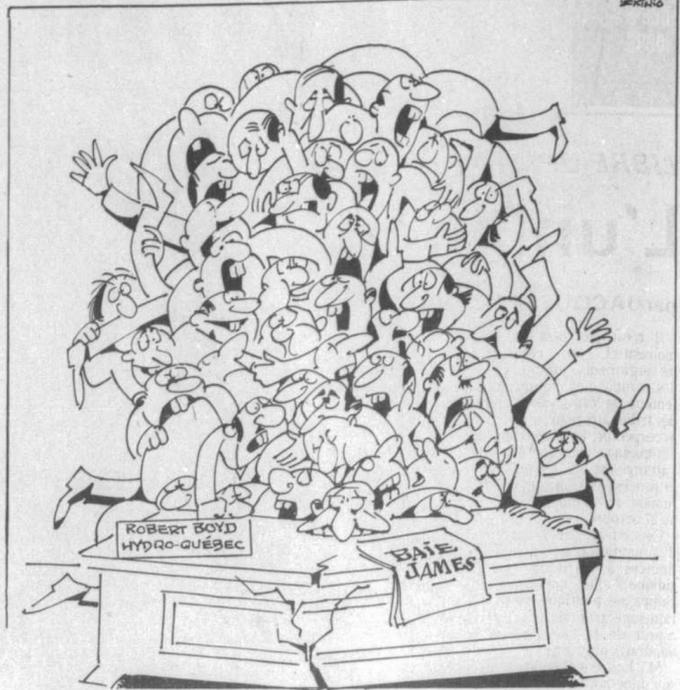
La formule de péréquation établie en 1967 a été reconduite au début de la présente année pour une autre période de cinq ans. Comme les normes de calcul et d'augmentation demeureront sensiblement les mêmes, cela veut dire que la péréquation continuera au cours des cinq prochaines années de prendre du retard par rapport au rythme général de progression des dépenses et des revenus gouvernementaux. Même si l'on a quelque peu élargi la base de calcul des paiements, l'efficacité de la péréquation diminuera au lieu d'augmenter.

La plupart des autres paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral sont liés à des programmes précis. Les provinces qui les acceptent doivent s'astreindre à des conditions définies au préalable par Ottawa: ceci vaut d'ailleurs aussi — quoi qu'on en dise — pour la plupart des programmes dont le Québec s'est retiré en vertu de la loi d'opting out. Ces programmes fournissent aux provinces des revenus d'appoint de l'ordre de \$3.5 milliards. Ils tendent néanmoins à accroître la dépendance financière des provinces, surtout des provinces atlantiques, à l'endroit du pouvoir central.

M. Claude Casonguay, même si sa voix ne semble pas devoir être entendue, avait raison d'insister devant les Chambres de commerce du Québec pour que la question du partage fiscal soit abordée plus franchement pendant la campagne électorale.

La note dominante des cinq dernières années a été, dans ce secteur névralgique de l'administration publique, la stagnation. Les partis ont-ils mieux à offrir pour les cinq prochaines années?

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Quand le droit dégénère en péroraison

Me Luc Racicot,
Suite à ma communication parue dans le Devoir du 15 septembre ("Le couperet du Barreau manque de mesure"), vous m'adressez une lettre dont le même journal publiait des extraits le 28 du même mois (...). Le verbiage philosophico-juridique que contient votre texte m'offre l'occasion de préciser ma pensée sur quelques points soulevés dans ma lettre précédente.

Je rappelle d'abord que le point de départ du débat est le fait qu'à la dernière session des examens du Barreau, 58% des candidats furent reçus. Ma lettre parlait de la brutale réalité de cette hécatombe et visait à expliquer le pourquoi de ce pourcentage d'échecs, exclusif à votre corporation professionnelle, et à apporter quelques suggestions susceptibles, selon moi, d'améliorer cet état de choses.

Mon interprétation n'a pas eu l'heur de vous plaire. J'en suis navré pour vous. Il n'en demeure pas moins que mon explication, si imparfaite soit-elle, vaut mieux que votre silence sur la question.

De plus, deux passages de vos méditations philosophiques viennent confirmer mes doutes sur la valeur de l'examen dans sa forme actuelle. Vous vous demandez, l'esprit angoissé, si "l'amoncellement encyclopédique des connaissances aurait remplacé la maîtrise des éléments primordiaux d'une science normative" et si la mémoire aurait remplacé le jugement". Plus loin vous dites, — et je serais le dernier à affirmer le contraire, — que le droit n'est pas seulement et uniquement une question de technique. Or, je vous soumetts respectueusement que l'examen, tel qu'il est actuellement, se compose essentiellement de questions de technique juridique et qu'il implique lors de sa préparation un amoncellement encyclopédique de connaissances, non pas du droit dans sa flamboyante "normativité", mais d'une série de textes de lois. Par conséquent, je doute que l'on puisse prouver que l'examen, dans sa version actuelle, soit de nature à stimuler "l'élaboration d'une pensée juridique valorielle".

Je n'ai jamais proposé "la connaissance limitée ou spécialisée au moment du seul contrôle

que le Barreau exerce sur la compétence professionnelle". J'ai tout simplement mentionné le fait que le mouvement croissant des étudiants vers la spécialisation en droit était un argument de plus militant en faveur d'une urgente réévaluation du test actuel de l'examen du Barreau.

La non-concordance entre les résultats obtenus à l'examen du Barreau et le dossier académique des candidats ne vous inquiète pas: Vous balayez du revers de la main la "préparation universitaire". Ce mépris à l'égard des facultés de droit-sensiment qui, heureusement, se fait de plus en plus rare chez les avocats, — me semble d'autant plus injustifié que celui-ci recrute comme professeurs des praticiens et des juges des plus respectés. Ces personnes ont su dépasser le niveau de "l'amoncellement des connaissances" et chacun de leurs cours démontre la fausseté de votre affirmation. Pour ma part, j'avoue attacher plus d'importance à l'évaluation constamment favorable d'un candidat aux niveaux universitaire et pré-universitaire qu'au jugement contraire exprimé par le Bureau des examinateurs du Barreau, à la suite de quatre séances d'examen et selon des barèmes et une grille de correction qui ne sont pas disponibles.

Vous allusion aux étudiants en médecine m'incite à aborder un sujet que je me reproche de ne pas avoir touché plus tôt: on sait que l'internat ou stage pratique des futurs médecins dans les hôpitaux constitue pour eux un complément essentiel aux cours plus théoriques mais tout aussi importants dispensés par l'université. En comparaison, le stage chez les avocats me semble loin de toujours jouer un rôle aussi formateur. Il m'apparaît donc qu'un entraînement professionnel revalorisé et ETHROITEMENT SUIVI par le Barreau serait de nature à former de meilleurs avocats "qui par leur sagesse et au moyen de la loi, permettront aux hommes de cohabiter entre eux". Le stage reprendrait ainsi son rôle d'outil privilégié d'initiation aux difficultés pratiques de la profession.

Vous semblez considérer comme des brochantes les suggestions que j'apportais et qui pour moi étaient susceptibles d'améliorer l'examen en ce faisant, vous condamnez le Comité Moisan dont le directeur m'a fait l'honneur de retenir plusieurs des suggestions. Je vous concéderai volontiers cependant que des réformes plus fondamentales s'imposent.

Il m'aurait semblé plus positif de votre part d'illustrer la pertinence de vos déclarations de principe en faisant appel à votre approche normative des problèmes pour répondre concrètement et SANS DETOURS aux questions suivantes, qui constituaient le noeud de mon exposé; j'aurais aimé savoir: ...

1. Comment votre pensée normative vous amène à expliquer le taux record d'échecs subis au Barreau.

2. Si vous trouvez une justification normative au fait que le Barreau élimine 58% des candidats alors que la Chambre des Notaires, qui, pourtant, recrute ses membres parmi des étudiants ayant reçu la même formation universitaire (licence), les accepte dans une proportion de 99%.

3. S'il est normativement équitable que l'étudiant qui subit l'examen du Barreau ne puisse avoir qu'une copie corrigée; qu'il ne puisse connaître la grille ou le barème de correction utilisé; qu'il puisse après coup revoir sa copie-réponse mais pour constater qu'on n'y retrouve aucun commentaire ni aucune notation détaillée; qu'il ne puisse exiger que l'on corrige en entier ses examens, s'il a échoué dès la première journée et enfin qu'il ne puisse obtenir, après l'annonce des résultats, la révision de sa copie (tout au plus l'assurance qu'il y a eu réexamen de sa copie avant que soit prise la décision de le recalier; mais on ne lui donne ni le nom du nouveau correcteur ni les critères et barèmes utilisés).

4. Si, vous référant à mon texte du 15 septembre et au rapport de l'ex-bâtonnier Maître Thibaut, vous estimez que malgré tout, l'examen actuel du Barreau comporte les garanties d'une évaluation valable et pleinement significative des candidats.

J'aurais également aimé connaître les correctifs que vous proposeriez vous-même à la situation (...).

Jean HERARD
Montréal, le 1er octobre 1972.

L'"ami" du comté de Saint-Henri

M. Gérard Loiseleur, candidat libéral pour le comté Saint-Henri, demande aux passants: "Es-tu mon ami?" Il ne laisse pas le temps de discuter et donne la réponse aussitôt: "Si tu es mon ami, vote pour moi". Et il n'arrête pas de se vanter d'être un gars du comté.

La question qu'on peut se poser avant de devenir "son ami" est la suivante: "Ce gars du comté, qui a monté la colline parlementaire, a-t-il travaillé pour ses concitoyens ou contre eux depuis 4 ans?"

Nous avons remarqué son silence de mort dans les questions d'intérêt national. Il n'a pas levé le petit doigt dans l'affaire Lapalme. Il ne s'est pas opposé aux mots grossiers de son chef à l'endroit de ses concitoyens postiers ou facteurs. Il n'a pas rencontré les syndiqués des postes en grève pour connaître leur point de vue. Il a fait l'autruche, le peureux, comme en 1967 lors de la grève des chemins de fer. Il s'est caché dans les petites réunions des comités parlementaires, à l'ombre des tulipes.

La peur du rongé de nouveau à l'occasion du débat sur le revenu minimum garanti entre M. Munroe et M. Casonguay. Ce dernier n'est pas reconnu pour

son extrémisme, mais pour sa patience un peu naïve. Et pourtant Gérard Loiseleur n'a pas parlé. Il n'a même pas essayé d'expliquer le point de vue de Québec à Ottawa. Il s'est caché dans le petit carré de sable clôturé par Trudeau, Marchand et cie.

M. Loiseleur est sorti de sa coquille pour aider la Northern. Quand M. Marchand a accepté de donner un cadeau de 28 millions à la Northern, il a dit oui. Mais quand la même millionnaire compagnie a réduit ses activités à Montréal, puis sur la rue Shearner dans le comté St-Henri, quand elle a mis à pied plusieurs centaines d'employés pour déménager en Ontario, Gérard Loiseleur est resté dans sa coquille.

Il en est sorti une autre fois pour annoncer les projets initiatifs locaux, pour lesquels il n'a rien fait de particulier. C'est facile de donner des petites subventions aux groupes de citoyens de mois en mois quand on réserve les gros millions pour les grandes entreprises multinationales comme ITT, IBM, BOMBARDIER, etc.

Il est venu une fois au sous-sol de l'église Saint-Charles pour rencontrer un groupe de chômeurs fâchés. Il est demeuré très poli comme un bon bourgeois, il est resté dans sa classe

Au congrès de l'ACELF

Le statut politique du Québec et les minorités

par CLAUDE MORIN

Sur le thème "Le Québec et les minorités, attentes et intérêts réciproques", l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) tient à Québec son congrès de 25e anniversaire, du 5 au 7 octobre. Dans son document de base pour les études en commissions, l'ACELF présente quelques communications de spécialistes, dont un texte de M. Claude Morin sur "Le Québec et les minorités". Voici le texte intégral des "propositions préliminaires" de M. Morin, ex-sous-ministre aux Affaires intergouvernementales.

Il est parfaitement faux de croire que l'accession du Québec à l'indépendance portera, comme certains le prétendent, un coup mortel aux communautés francophones de l'extérieur du Québec. Comme le démontre l'histoire, l'épanouissement de ces minorités dépend d'abord et avant tout de leur propre volonté et de leur propre dynamisme.

Depuis plus de cent ans, le Québec n'est qu'une province de la fédération et cela n'a pas empêché l'assimilation graduelle d'une partie importante des minorités canadiennes-françaises des autres provinces.

Pendant toute la période quasi-centenaire au cours de laquelle le Québec s'est comporté en province plus ou moins docile sans cependant remettre en cause le cadre fédéral, l'o-

pinion canadienne-anglaise présuait que le "fait français" se limitait au territoire québécois proprement dit et agissait en conséquence. Autrement dit, l'existence d'une province francophone ne garantissait en rien la survivance et l'épanouissement des minorités.

A l'heure actuelle, alors que le Québec depuis quelques années contes te sérieusement le cadre fédéral et qu'une proportion importante de la population le rejette, on nous dit que le maintien du statut de "province" pour le Québec est essentiel à la survivance des minorités! En d'autres termes, la "soumission" du Québec au cadre fédéral n'a pas, dans le passé, tellement aidé les minorités. En vertu de quoi, cette "soumission" serait-elle maintenant devenue une condition sine qua non de leur survivance?

Pendant plusieurs années, notamment de 1960 à 1970, le Québec s'est considéré comme le "point d'appui du Canada français". M. Lesage a particulièrement développé ce thème à l'occasion de sa tournée dans l'ouest canadien, en 1965. Les gouvernements des autres provinces n'étaient pas très favorables à cette notion, alléguant plutôt qu'il leur revenait à eux et non au Québec de veiller aux droits de tous leurs citoyens, francophones compris.

Quant au Gouvernement fédéral, il n'a jamais accepté que le Québec s'exprime au nom de tout le Canada français, prétendant plutôt qu'il lui revenait à lui de représenter tous les Canadiens, anglophones aussi bien que francophones. Le Québec a donc fini

par laisser tomber, en pratique, les prétentions qu'il pouvait nourrir quant à cette sorte de mission pan-canadienne-française; il s'est plutôt consacré à ses seuls citoyens tout en conservant certaines relations avec des organismes francophones des autres provinces, mais sans chercher à accroître considérablement son action outre-frontières.

Or, aujourd'hui, en particulier de la part de ceux qui s'opposent à l'indépendance du Québec, on soutient que cette mission pan-canadienne-française du Québec est vitale!

Ce qu'il faut au fond retenir c'est que le Québec aidera d'autant plus les minorités qu'il sera plus fort. Or, le régime fédéral actuel, par la centralisation accrue qu'il entraîne, est en train de priver politiquement le Québec de son pouvoir politique et de la réduire tranquillement au rang d'administration régionale.

En outre, le Québec indépendant sera toujours situé en Amérique du Nord et, quoi qu'il arrive, il aura des relations étroites avec le Canada. L'indépendance, ce n'est pas le repli sur soi-même; c'est, au contraire, l'affirmation. Elle vise, entre autres objectifs, à associer le Québec et le Canada sur de nouvelles bases et non de rendre le Québec aussi distinct du Canada que peuvent l'être, par exemple, la Roumanie et l'Australie, l'un par rapport à l'autre!

L'utilisation politique des minorités

Il existe une opinion selon laquelle le Canada anglais "se vengerait" en quelque sorte d'un Québec indépendant en réduisant encore davantage les droits des minorités canadiennes-françaises des autres provinces. Autrement dit, on agit avec les minorités comme si elles constituaient des otages. On laisse croire aux Québécois trop récalcitrants que s'ils poussent trop loin leur souci d'autodétermination, on pourrait bien dans le reste du Canada se retourner contre leurs "frères" d'outre-frontières.

Il se trouve même des Canadiens français d'autres provinces pour propager de telles notions. Ce faisant, ils courent un danger dont ils devraient se rendre compte. En effet, on force de la sorte les Québécois francophones à choisir entre, d'une part l'accroissement de leur autonomie politique (et de là de leurs possibilités d'affirmation comme peuple) et, d'autre part, le maintien de droits partiels et souvent fort théoriques pour les minorités. Si on insiste trop sur la supposée équation qui existerait entre le statut quo politique pour le Québec et les droits partiels des minorités, il est certain que les Québécois préféreront s'occuper d'abord d'eux-mêmes.

En somme, les Canadiens fran-

Père de la Confédération

M. Trudeau a des idées et il ne s'en cache pas, expliquant fort modestement qu'il est arrivé au pouvoir en ayant quelques-unes. Il semble en avoir perdu un certain nombre en route, il s'évertue à renouveler son stock.

Une de ses meilleures trouvailles est sans doute son appel au vote des séparatistes: "Si je suis le fossoyeur de la Confédération, votez pour moi qu'on l'enterre une fois pour toutes; moi, je suis un type qui aime à rendre service."

Dure nécessité: c'est la première fois que M. Trudeau reconnaît officiellement l'existence des séparatistes, ou du moins admet que ces particule-iers-là peuvent servir à quelque chose, ne fût-ce qu'à poser le geste aberrant de le reporter au pouvoir.

On peut voir dans cet appel une sorte de perfidage, on aurait tort. M. Trudeau me semble désirer sincèrement la sécession du Québec. Et c'est là qu'il nous sert sa meilleure trouvaille: fonder, dans un Québec indépendant, un parti fédéraliste qui le réannexerait au Canada.

S'il est vrai que M. Trudeau s'est déjà targué de remettre le Québec à sa place, il pourrait alors se vanter de remettre le Québec en place.

Ce qui est regrettable, c'est que M. Trudeau n'ait pas développé son idée avec le brio qu'il se reconnaît. Il est vrai qu'il s'entoure de précautions maladroites quand il parle de notre province, au point qu'il va finir par nous faire croire que le Québec est une simple hypothèse...

Qui y aurait-il dans un parti fédéraliste de ce genre? On avait perdu trois colombes, on les retrouvait au colombier natal. Il y aurait M. Bourassa qui, relégué à un rôle secondaire, prendrait, cette fois ouvertement, les ordres de ses mentors. Le parti fédéraliste pourrait compter sur une bonne charrette de crédules, qui se diviseraient comme d'habitude. Et sur M. Wagner: ça serait pour lui un parti de plus à essayer.

Advenant la victoire du parti fédéraliste et le retour du Québec dans le giron fédéral, M. Trudeau pourrait mettre sur ses cartes de visite: "Père de la Confédération".

Carl DUBUC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Bovin, ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition "du samedi": \$10 par année. Tarif de l'abonnement sera par poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

L'unilinguisme anglais et le lobby de l'alimentation

par JACQUES FOURNIER

Il n'est pas possible, à ce moment-ci, de commenter les arguments juridiques que des compagnies d'alimentation tentent de faire valoir auprès des tribunaux pour ne pas avoir à respecter le règlement sur l'étiquetage français. En effet, l'affaire est "sub judice" et le procès des compagnies Dominion et Steinberg a été fixé au 27 octobre.

Cependant, les compagnies d'alimentation ne sont pas limitées à ouvrir un front juridique: elles ont lancé une campagne politique contre l'étiquetage français et c'est cet aspect de la question que je voudrais commenter ici.

M. Laurent Laplante, dans son bloc-notes du 22 septembre, a souligné avec raison le conflit d'intérêts de Me Claude-Armand Sheppard qui est à la fois conseiller juridique de la

maison Steinberg et de la Commission Gendron. C'est là la partie visible de l'iceberg. Car il y a, en plus, un puissant lobby qui est à l'oeuvre actuellement, dans les couloirs du cabinet québécois, pour faire amender le Règlement sur les aliments (1), règlement qui n'est pas respecté, impunément, depuis 1967.

En gros, ce lobby est constitué d'une brochette de ce que le Québec compte de plus rétrograde dans le domaine social: l'Association des importateurs, l'Association des distributeurs de fruits de mer, la Chambre de commerce de Montréal, l'Association des manufacturiers canadiens, de distribution alimentaire, l'Association des épiciers en gros du Québec et le Conseil de l'alimentation du Québec (je m'excuse auprès de ceux que j'aurais oubliés!).

Ce lobby est maintenant à l'oeuvre depuis environ six mois pour faire modifier la réglementation sur les ali-

ments et tout indique que le gouvernement est sur le point de céder à ces pressions. Il est urgent que le Front pour un Québec français et d'autres mouvements se liguent pour contrer l'offensive des gros bonnets (j'allais dire: des "grosses légumes") de l'alimentation.

En résumé, la stratégie du lobby de l'alimentation comporte huit volets.

Minimiser le problème

Dans le *Montreal Star* du 5 juillet, un représentant de la maison Steinberg décrit de façon savoureuse le problème: "With the volume of stock that is imported each day, some unilingual labels are bound to slip through".

Eh bien, c'est par centaines et par centaines que des produits unilingues anglais "se

glissent" subrepticement chaque jour sur les tablettes des grandes chaînes. Contrairement à ce qu'allèguent les compagnies, les produits unilingues anglais ne sont pas des exceptions et une visite à n'importe quel supermarché convaincra le lecteur.

Deuxième argument: les compagnies prétendent que la majorité des produits unilingues sont des spécialités gastronomiques et qu'il ne serait pas rentable d'en traduire les étiquettes, parce qu'ils sont importés en petite quantité. Les compagnies parlent, la larme à l'oeil, de devoir priver les "gourmands et gourmets" (2).

Cette menace est non fondée car il existe des produits gastronomiques unilingues allemands, pour prendre cet exemple, sur lesquels les importateurs se sont donnés la peine d'apposer une étiquette unilingue anglaise! (l'exemple se réfère spécifiquement à des biscuits autrichiens). Il est donc techniquement possible (et rentable, semble-t-il) que les compagnies de faire apposer des étiquettes supplémentaires. Pourquoi n'en font-elles pas des bilingues?

Apéurer les minorités

Du même souffle, les compagnies allèguent que d'appliquer le règlement à la lettre serait conduire à la ruine les vendeurs de spécialités ethniques (par exemple, dans le quartier chinois) (3). Le lobby de l'alimentation réclame qu'une exception totale soit faite pour ces produits.

Cette demande doit être rejetée carrément pour deux raisons: d'une part, quelle serait la ligne de démarcation entre une spécialité ethnique et un produit local (la choucroute et la pizza ne sont-ils pas des produits courants ici?); d'autre part, il y a là une occasion privilégiée d'aider les minorités ethniques à s'intégrer à la vie de la majorité des Québécois, occasion qu'il ne faudrait pas rater.

Comble d'ironie, après avoir suggéré que le règlement comporte des exceptions très complexes à définir, le lobby de l'alimentation reproche à l'actuel arrêté en conseil de "manquer de clarté et de prêter à confusion" (4)!

Voyons le texte du règlement: "Les inscriptions doivent être rédigées en langue française et nulle inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en langue française" (5). Pour une fois qu'un règlement est clair et précis!

Si le lobby de l'alimentation trouve que le reste du règlement n'est pas à jour, qu'il le dise spécifiquement mais qu'il ne laisse pas entendre que l'article sur la langue n'est pas clair.

A court d'arguments, le cartel de l'alimentation se demande quelle sera la politique du gouvernement quant aux marques de commerce. Faut-il traduire Kellogg's Corn Flakes, Farine Five Roses, etc. (6)? C'est déplacer le problème.

Il n'y a jamais eu de poursuites à propos des marques de commerce et cela saute aux yeux que leur traduction

n'est pas nécessaire pour que le consommateur connaisse le contenu du produit. Encore là, les compagnies d'alimentation cherchent à mêler les cartes, faute d'arguments sérieux.

Les étiquettes de la SAQ

Autre façon de noyer le poisson: le lobby de l'alimentation se plaint que le gouvernement ne respecte pas sa propre loi à la Société des alcools du Québec: "The very government which was trying to enforce bilingual labels was in this way ignoring its own law" (7).

En dépit du fait qu'il ne faille pas demander trop de cohérence au conseil des ministres, notons quant même que le gouvernement a pris la peine d'exclure spécifiquement des boissons alcooliques du règlement.

Ceci dit, les compagnies d'alimentation ont amplement raison de fustiger cette attitude illogique et irrationnelle du gouvernement. Mais cela ne les excuse pas elles-mêmes: encore une fois, elles détournent l'attention du vrai problème.

L'entreprise privée face à "l'initiative privée"

Autre façon de s'esquiver: les compagnies sont frustrées de ce que ce soit des particuliers qui les poursuivent et non le gouvernement. Dans le *New-York Times* du 9 juillet dernier, Me Claude-Armand Sheppard trouve "ridiculous that a private person can make money by enforcing the law".

Il est étrange que, prompt à relever les carences du gouvernement à la SAQ, le lobby de l'alimentation ne trouve pas originale cette formule qui permet au consommateur de combler les lacunes de l'action gouvernementale! Les tenants de l'entreprise privée n'apprécient pas toujours les "initiatives privées" et préfèrent parfois que le monopole des plaintes soit réservé à un gouvernement qu'ils savent bien comprendre face à leurs problèmes.

Le lobby de l'alimentation est préoccupé de ce "qu'on donne à des individus la possibilité de faire appliquer la loi, individus qui ne connaissent rien dans l'industrie alimentaire". (8) Qu'il se rassure: nous avons appris de plusieurs sources que, suite à ces pressions, la loi serait amendée bientôt et que le gouvernement reprendrait son monopole sur les poursuites. La nouvelle procédure entrerait en vigueur le premier janvier prochain.

Ainsi donc, au lieu de permettre des "actions collectives", comme le recommandaient des mouvements de protection du consommateur, le gouvernement serait le seul à pouvoir mettre au pas les compagnies. Il reste à savoir s'il sera alors plus actif que depuis 1967 en ce domaine. Car il ne faut pas oublier que le gouvernement a toujours gardé, concurrentiellement avec les particuliers, le droit de poursuivre les compagnies à propos de l'étiquetage français. Ce qu'il n'a jamais fait en réalité.

La hausse des prix

D'ailleurs, pourquoi compter sur le gouvernement pour protéger le consommateur alors que les compagnies s'offrent à le faire? En effet, c'est au nom de la protection du consommateur que les compagnies ne veulent pas d'étiquettes françaises: cela hausserait les prix!

C'est la menace que faisait en tout cas le gérant des ventes de A et P au Québec (9). Cette intervention est d'autant plus disgracieuse que l'on sait que le prix des denrées alimentaires est essentiellement tributaire de l'offre et de la demande et que le coût de l'emballage entre pour une infime partie dans le prix au consommateur.

En étiquetant de façon unilingue anglaise des produits autrichiens vendus sur une petite échelle (exemple cité tantôt), les compagnies ont fait la preuve qu'elles pouvaient ajouter une étiquette sans hausser le prix de façon significative. Parler de hausse des prix, c'est un chantage odieux que les compagnies font à un peuple qui demande le simple respect de ses droits linguistiques.

Il est urgent que l'on mette à jour les transactions du lobby de l'alimentation auprès du cabinet québécois. Car s'il est possible que le

gouvernement Bourassa réponde à ces pressions par l'attentisme (le rapport Gendron), il est aussi possible que le gouvernement cède et abroge l'obligation du bilinguisme (ou l'édulcore), sous le couvert d'une refonte des règlements généraux sur l'alimentation. C'est effectivement ce que demande le cartel de l'alimentation.

Bien que les compagnies se défendent pudiquement d'être opposées à l'étiquetage bilingue (10), leur but réel est de préserver les privilèges que l'anglais détient dans le domaine de l'alimentation, domaine où la langue s'avère un puissant instrument d'assimilation.

La question des étiquettes françaises, c'est un excellent test de ce que sera l'attitude du gouvernement face au Rapport Gendron.

1) No. 683, publié dans la Gazette officielle du Québec du 15 avril 1967.

2) Le Devoir, 26 septembre 1972.

3) Le Devoir, 16 septembre 1972.

4) Le Devoir, 26 septembre 1972.

5) Art. 38 du règlement 683.

6) Le Devoir, 26 septembre 1972.

7) The Montreal Star, 5 juillet 1972.

8) La Presse, 31 mai 1972.

9) Dépêche de la PC, reproduite dans La Tribune du 19 septembre 1972.

10) La Presse, 31 mai 1972.

LIBRE OPINION

Le conflit palestinien: quelques hypothèses

par LUC-NORMAND TELLIER

Au Vietnam succédera vraisemblablement le Moyen-Orient. A peine un problème insoluble s'éclipse-t-il que déjà l'attention mondiale se fixe sur un autre. Cependant, si le Vietnam apparaît toujours comme un épisode classique de la guerre froide que de livrent capitalisme et communisme, il n'en est pas de même du Moyen-Orient où tout semble en jeu, sauf précisément les idéologies. Jusqu'à maintenant, Juifs et Arabes ont surtout eu recours pour justifier leurs positions aux arguments historiques, d'une part, et à l'analyse des données actuelles, d'autre part.

En invoquant le passé, les uns demandent justice pour les Palestiniens, auxquels logiquement la Palestine revient, alors que les autres implorent pitié pour ces victimes du nazisme et de toutes les terreur anti-sémitiques, qui ont (pas toujours légalement) trouvé refuge en Israël. Quant au présent, il fait une évidence de l'existence d'Israël, mais hélas aussi, de la détermination des combattants palestiniens. Sur ces points, que pourrait-on ajouter?

Reste cependant le futur. Quels développements peut-il réserver, et surtout, face aux différentes possibilités, où se situent les véritables intérêts des parties en cause? Ce sont là des questions complexes qu'on a peut-être tort de négliger.

Que la chose soit réaliste ou pas, il n'est pas mauvais d'envisager d'abord la possibilité d'une disparition pure et simple d'Israël. Ce qui surprend dans l'analyse d'une

telle hypothèse, c'est le peu de problèmes qu'au fond elle poserait. Tout d'abord, les 2,7 millions de Juifs d'Israël pourraient très facilement être absorbés par les pays occidentaux, qui se sont, plus ou moins directement, déchargés du problème juif en faisant peser sur les Palestiniens et le seul tort était d'être trop faibles pour s'y opposer.

Même dans l'hypothèse extrême où les États-Unis accepteraient de prendre tous les Juifs d'Israël sur son territoire, ceci n'aurait pour effet que de faire passer la population juive de 3% à 4,5% de la population américaine, ce qui, en soi, n'a rien de catastrophique. Il ne faut jamais oublier que les Juifs d'Israël ne représentent qu'environ un cinquième de la population juive mondiale et que, de plus, ils sont culturellement prêts à s'intégrer aux sociétés les plus avancées.

Une telle solution réglerait vraisemblablement le problème des Palestiniens et contribuerait aussi à augmenter le pouvoir déjà considérable des communautés juives occidentales. Par contre, cela équivaudrait à une défaite pour le Sionisme, défaite signifiant le renoncement au concept de "patrie" juive, l'abandon de lieux sacrés et la disparition d'un exutoire naturel pour les populations juives persécutées. D'autre part, il n'est pas dit que les nations occidentales ne préfèrent pas encore un problème israélien à une augmentation, même réduite, de leur population juive.

Examinons maintenant l'hypothèse de la consolidation de l'Etat israélien à l'intérieur de son territoire officiel ou même de son territoire d'occupation, par suite de la négociation d'une paix acceptable avec les Arabes. De toute évidence, c'est là la solution que recherchent les grandes puissances du fait qu'elle représente pour elles un minimum d'ennuis. Il est même possible que les Arabes soient de plus en plus enclins à s'y résoudre pourvu qu'Israël et les grandes puissances réussissent, par quelques concessions, à calmer les revendications palestiniennes.

Mais qu'en est-il des Israéliens eux-mêmes? Ont-ils vraiment intérêt à promouvoir la paix? Une première constatation s'impose: la paix ne pourra sans doute jamais entraîner pour Israël une immigration massive des communautés juives de la diaspora. Ne voit-on pas déjà une certaine "émigration" de Juifs israéliens.

De plus, Israël, de par son faible potentiel économique, ne pourra jamais être qu'un pis-aller pour les puissances du capitalisme juif international, si bien qu'on les verrait mal jouer à fond la carte d'Israël le jour où cet Etat ne sera plus en péril.

Enfin, la paix signifierait pour Israël une mutation intérieure profonde qui pourrait bien être explosive. Il se pourrait bien que les assises internationales de cet Etat soient de loin plus solides que ses assises sociales. La paix ne susciterait-elle pas de graves affrontements entre Séphariques et Ashkenazis (originairement respectivement du Moyen-Orient et d'Europe), entre Sabras (nés en Israël) et immigrants, entre la tendance religieuse traditionnelle et la tendance laïque moderniste, entre capitalisme et socialisme. La paix ne signifierait-elle surtout pas une mutation culturelle lourde de conséquences, la culture juive étant jusqu'à maintenant fortement marquée par les contraintes imposées généralement à une minorité n'ayant pas de racines trop profondes dans le pays où elle vit. Cette culture fondée sur la compétition et sur l'entraide, pour ainsi dire, "clanique", pourra-t-elle présider à l'établissement d'une harmonie sociale réelle dans une situation où les concurrents et les "hors-clans" sont aussi des Juifs?

Tant du point de vue culturel que politique, il existe actuellement une véritable dialectique juive suivant laquelle Israël et la Diaspora, tout à la fois, s'aiguillonnent et se complètent. La force remarquable de la culture de la diaspora vient surtout de ce qu'elle sait se servir d'un milieu défavorable pour susciter des énergies individuelles.

Stimulés par l'adversité même, les Juifs de la diaspo-

ra ont toujours cherché à joindre l'avant-garde, où qu'elle se trouve, et se sont d'autant plus dépassés qu'ils étaient contraints de le faire à cause de leur situation. Un Einstein, un Marx, un Samousson, un Bob Dylan ou même un Mark Spitz auraient-ils jamais pu réaliser leurs performances s'ils n'avaient pas été de la diaspora? Or, jusqu'à maintenant, pour cette culture basée sur l'affirmation de soi issue d'une conscience de son identité, Israël a servi de catalyseur. Par sa signification culturelle, historique et religieuse, l'Etat d'Israël a accentué la prise de conscience de l'identité juive.

Par le défi qu'il posait, il a ravivé la diaspora. En contrepartie, celle-ci a fourni l'argent et des appuis politiques au jeune Etat.

Elle a même fourni lorsqu'elle était ou semblait persécutée, des armes psychologiques aux Sionistes qui ont bien su monnayer même les atrocités nazies. Ne crient-ils pas au scandale quand les Juifs soviétiques, au même titre que tous les autres soviétiques, se voient refuser le droit d'émigrer. Ne parlent-ils pas d'esclavage quand, aujourd'hui, l'Etat russe réclame des savants juifs qui veulent sortir, l'équivalent en argent de tout au plus deux ou trois années à Harvard, institution où, en grand nombre, les Juifs paient des sommes colossales pour se faire instruire, et cela sans qu'il y ait scandale.

Que signifierait donc la paix au Moyen-Orient pour la communauté juive mondiale? Si celle-ci fait vraiment d'Israël sa patrie (chose improbable), la diaspora diminuera forcément en nombre et en influence. Par contre, si les Juifs refusent de joindre les rangs d'Israël, ne renonceraient-ils pas aussi, de ce fait, à une part impor-

Suite à la page 6

GUY DELORME INC.

INVITE SA CLIENTÈLE À RENCONTRER

EMMANUEL COCKE



AUTEUR DE

"VA VOIR AU CIEL SI J'Y SUIS"

ET DE

L'EMMANUSCRIT DE LA MÈRE MORTE

JEUDI 5 OCTOBRE

DE 12.00 À 2h. P.M.

À LA

MAISON DU LIVRE

GALERIE DES BOUTIQUES

PLACE VILLE MARIE

MONTREAL

Il faut considérer

Le public perd très souvent de vue que la chevelure n'est pas uniquement un élément décoratif, mais au contraire une partie intégrante du corps humain. Il est donc aisé de comprendre qu'aucun savant, chercheur ou spécialiste ne pourra se permettre d'avancer des règles définies et finales.

Il est impensable que des traitements standards que l'on peut trouver à "chaque coin de rue" donneront des résultats favorables dans les différents problèmes. Nous avons la confirmation des personnes qui viennent nous voir avec un moral en dessous de tout, dont la perte de cheveux atteint 60 à 80%, et qui nous demandent "Pouvez-vous faire quelque chose pour nous?"

Dans des cas de pertes aussi importantes, malgré notre bonne volonté et nos traitements, les dommages sont trop importants pour que nous puissions agir efficacement. Croquant se traiter, ces personnes ont employé des moyens qui ne leur ont apporté que des espoirs vains. Ne croyez pas à la repousse, les cellules détruites ne peuvent être régénérées. Trop souvent nous devons refuser d'intervenir, le mal étant fait.

Vous devez vous rappeler que les traitements du cuir chevelu sont en général assez longs, qu'ils demandent patience, discipline et régularité. L'impatient qui désire se faire soigner

Café The Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS

DESY

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DESY L^{ts}

MONTREAL

321-1104

Centre Capillaire Pierre

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Metro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

Le restaurant italien du Vieux Montréal vous invite à participer au FESTIVAL BACCHUS

10 vendredis gastronomiques commençant cette semaine

MENU

Premier dîner le 6 octobre

(Chianti à volonté)

I Tortellini in brodo
(Consommé aux nouilles farcies)

II Cozze ripiene Livornese
(Moules farcies Livornese)

III Saltimbocca Romana
(Veau à la façon romaine)

IV Insalata d'arancia mista
(Salade d'orange et de citron)

V Torta gelato
(Gâteau à la glace)

Caffè, tè o latte

\$17.50 le couple
(plus taxe et service)

RÉSERVATIONS:

866-9755

Deux services: à 19h. 30 et à 21h. 30

Dall'Italia con amore.

277 est, rue Saint-Paul Vieux-Montréal Québec

bacco ristorante

INSTALLATION DE GOUTIÈRES HO-DO

EMAILLES • CUIVRE GALVANISÉ • ALUMINIUM RÉPARATIONS ESTIMES GRATUITS

MONTREAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL INC.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

Exposition projection de couleur pendant 2 semaines studio de décoration profitez, urgent clôture, 14 oct. 1972 spéciale, vente.

Jacques Roger design envg. 10134 Lajeunesse montréal 357, québec 382-3069

suites de la première page

L'OPPOSITION

de 106.000 salariés dans le secteur des hôpitaux et des affaires sociales.

L'entente de principe, qui devra être soumise aux membres, porte sur l'ensemble des clauses normatives ainsi que sur les bénéfices d'appoint. Cette entente touche les salariés de 215 hôpitaux, de 80 foyers pour adultes, de 50 institutions pour enfants, de 150 établissements privés et de 43 agences sociales. Cette entente porte notamment sur la sécurité d'emploi, sur le recyclage des infirmiers et sur la formation du personnel infirmier attaché aux hôpitaux pour malades chroniques.

Du côté des syndicats des professeurs de cégep, affiliés à la CSN, on semble encore loin d'un accord avec le gouvernement. Dans un long communiqué remis, hier, aux journaux, ces syndicats dénoncent "la mauvaise foi et l'irresponsabilité de la partie patronale qui impose des diktats sur plusieurs points essentiels de la négociation". Parmi les points les plus litigieux, on mentionne la tâche d'enseignement, la classification, la priorité d'emploi et la participation aux décisions à l'intérieur des collèges.

TRUDEAU

Rivière-du-Loup, point de départ d'une nouvelle étape de sa tournée québécoise. Il visitera aujourd'hui La Pocatière, puis Montmagny et la Beauce avant de rentrer à Ottawa ce soir.

Plus tôt, lors d'un dîner qui marquait son passage à Berthierville dont le tricentenaire est célébré cette année, le premier ministre a fait un discours sur le mode lyrique. Le gouvernement, a-t-il notamment expliqué, ne cherche pas à imposer arbitrairement le mode de société dans laquelle vivront les Canadiens: c'est plutôt aux Canadiens eux-mêmes qu'il appartient de façonner la société comme ils l'entendent.

Le rôle du gouvernement est de veiller au respect de certaines normes après que les citoyens ont décidé de prendre en main leur avenir.

Le gouvernement, a-t-il poursuivi, ne veut pas imposer des valeurs aux citoyens, ni déraciner d'anciennes traditions; il tente plutôt de créer une ambiance dans laquelle chaque citoyen et chaque citoyenne peut s'épanouir.

"Si nous aidons une industrie, c'est qu'elle a des projets de développement susceptibles d'améliorer la vie des gens. Qu'il s'agisse de la politique industrielle, du programme Perspective-Jeunes ou du programme Initiatives locales, c'est la même chose."

"Il ne s'agit pas pour l'Etat d'imposer ses vues aux gens. On dit: voilà, vous avez des idées, vous voulez travailler pour votre communauté. Alors, au lieu de vous envoyer des douzaines de fonctionnaires pour vous dire ce que vous devriez faire, nous disons: choisissez vos initiatives et, si elles sont raisonnables, si elles créent des emplois, si elles sont utiles à la communauté, alors, on vous donnera une partie des impôts versés pour les réaliser."

Au début de son discours, M. Trudeau a confié à son auditoire que la région de Berthier lui était très chère, l'ayant visitée à maintes reprises au cours de son adolescence. Sa grand-mère et son arrière-grand-mère maternelle sont inhumées dans un petit cimetière, non loin de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Après avoir exalté avec lyrisme la beauté naturelle de cette région qu'il venait de survoler en hélicoptère au soleil couchant, M. Trudeau a fait l'éloge de la population qui a, dit-il, intégré à l'ère du progrès tout en conservant d'admirables traditions.

A Trois-Rivières, au cours d'une émission de "ligne ouverte" à laquelle il participait au début de l'après-midi sur les ondes du poste CHLN en présence de quelque 450 partisans libéraux (des femmes en grande majorité) réunies au pavillon Monseigneur Saint-Arnaud, M. Trudeau a annoncé que la compagnie Domtar — qui a mis à pied 650 travailleurs le printemps dernier — a engagé des négociations avec le ministère de l'expansion économique régionale pour obtenir une subvention.

Celle-ci pourrait lui être consentie, a indiqué M. Trudeau, si la compagnie s'engage à "faire des investissements considérables" pour renouveler un équipement désuet qui a compromis la position concurrentielle de cette entreprise trifluvienne dont le personnel total était d'environ 1.500 il y a quelques mois.

C'est à cette condition, a-t-il répondu à un auditeur, que Trois-Rivières redeviendra "la capitale mondiale du papier". Mais il est certain, a-t-il ajouté, que le gouvernement ne peut diriger les entreprises à la place des industriels qui les exploitent. M. Trudeau a indirectement rapproché à cette compagnie sa négli-

LIBRE OPINION

Suite de la page 5

tante de leur identité; ne mineront-ils pas, eux-mêmes, la vigueur de leur culture?

De toute façon, la paix en Israël plongera les membres de la diaspora dans un dilemme profond face à eux-mêmes et aussi face à leurs concitoyens non-Juifs qui les soupçonneront de n'être pas citoyens à part entière tant qu'ils logeront du côté d'Israël. En somme, il se pourrait bien que la paix en Israël entraîne, d'une façon ou d'une autre, des déchirements et peut-être même une

perte de vitalité au sein de la communauté juive internationale.

Reste donc la dernière hypothèse, celle de la prolongation de la guerre larvée actuelle. Elle présente plus d'un avantage pour l'Etat d'Israël. Tout d'abord, elle maintient une saine tension entre cet Etat et la diaspora. De plus, elle donne à Israël un poids politique qu'il n'aurait pas en temps ordinaire. Enfin, elle permet d'étouffer les conflits latents qui pourraient bien gâter la situation intérieure. Cependant, pour les Arabes, cette guerre n'apporte que la honte, des tribulations politiques

La tournée des chefs

C'est dans l'Est du pays que trois des chefs de partis politiques fédéraux poursuivent aujourd'hui leur campagne électorale. Le premier ministre, le chef du NPD et le leader du Crédit social se trouveront au Québec tandis que le chef des conservateurs fera campagne en Alberta.

M. Pierre Elliott TRUDEAU visitera les régions de Rivière-du-Loup, Montmagny et Beauce. Il reviendra à Montréal en fin de journée.

Le chef du PC, M. Robert STANFIELD, passera la journée à Edmonton, où il doit s'entretenir avec des organisateurs et participer à des assemblées publiques.

De retour des Prairies, le leader du Crédit social, M. Réal CAOUCETTE, amorce une deuxième semaine consécutive au Québec en se rendant à Joliette et à Verdun.

Enfin, M. David LEWIS passera une partie de la journée à Ottawa où il enregistrera deux émissions de télévision.

A cet égard, il s'est dit d'avis que les gouvernements des provinces devraient se montrer plus exigeants à l'égard des sociétés qui exploitent les ressources naturelles. Avant d'autoriser une entreprise à utiliser la forêt, il faudrait s'assurer qu'elle réinvestira une partie suffisante de ses revenus dans l'équipement et la machinerie de sorte qu'elle puisse soutenir la concurrence. Ainsi seraient sans doute évitées les mises à pied massives.

D'autre part, M. Trudeau a réitéré son opposition au rétablissement de la peine de mort au Canada. Quand le Parlement sera de nouveau saisi de cette question dans quelques mois, au terme de la période d'essai de cinq ans commencée en 1967, le premier ministre compte bien voter en faveur de l'abolition de la peine de mort. A un auditeur qui favorise cette forme de châtiment, M. Trudeau a rappelé qu'une société civilisée a le devoir de réhabiliter plutôt que de supprimer les criminels. A ceux qui lui font valoir que cette façon de penser ne tient pas assez compte de la sécurité des citoyens, le premier ministre répond que les accidents de la route font beaucoup plus de victimes que les criminels et que personne ne songe pour cela à interdire l'automobile. Enfin, bien que la statistique ne soit pas complète à ce sujet, il se dit convaincu que l'abolition de la peine de mort n'a pas contribué à l'accroissement de la criminalité.

De nouveau interrogé sur l'attitude qu'il adopterait si le Parti québécois était porté au pouvoir, le premier ministre a manifesté quelque impatience, la question lui étant fréquemment posée depuis le début de la campagne. "On verra ça aux prochaines élections du Québec en 74! Pour l'instant, dans cette campagne, il n'y a pas un seul candidat séparatiste qui se présente."

Invité à préciser l'opinion qu'il avait déjà exprimée au début de septembre quant à l'inviolabilité des frontières, M. Trudeau a réitéré sa conviction qu'aucun pays n'est éternel, qu'aucune frontière n'est établie à jamais. En conséquence, a-t-il dit, si le Québec accédait à l'indépendance, d'autres mouvements sécessionnistes pourraient naître à l'intérieur de ce nouveau pays.

Venant de Moncton, le DC-9 de M. Trudeau a effectué peu avant 11 heures hier matin un atterrissage quelque peu précipité en raison de la brume qui gênait la visibilité du pilote aux abords de la piste. Quelques centaines de personnes se trouvaient à l'aéroport de Trois-Rivières pour accueillir le premier ministre, qui a été officiellement reçu par les deux députés sortants de la région, M. Jean Chrétien (Saint-Maurice) et M. Claude Lajoie (Trois-Rivières).

RALPH NADER

sur le sujet, intitulé "Qui est maître du Parlement, le président, les grosses entreprises, ou vous?"

(Who Runs Congress, the President, Big Business or You?), il a déclaré dans une conférence de presse que son ouvrage était une encyclopédie sur le grand vice américain, le désintérêt pour la chose publique au plus grand profit de la présidence et des grandes entreprises. Si le peuple, a-t-il ajouté, voulait reprendre la main haute sur la conduite des affaires publiques, il le pourrait en harcélant ses élus, en éliminant les incapables et en soutenant ceux d'entre eux qui font leur travail.

Ce n'est pas aux institutions qu'il s'en prend, mais aux seuls hommes qui en profitent, les seigneurs de la législation endormis sur leurs bureaux qui acceptent l'argent des gros intérêts, capitulent devant le président et s'opposent aux seules lois qui comptent.

Nous nous trouvons, a-t-il dit, au cœur même d'une sérieuse crise constitutionnelle. Aux termes de la constitution, c'est le Congrès qui est en fait le principal moteur du gouvernement. Malheureusement, il a abandonné ses responsabilités aux mains des puissants pré-

sidents de commission, à la bureaucratie de la branche exécutive et aux groupes d'intérêts particuliers....

Ralph Nader a exprimé l'espoir que les faits qu'il cite dans son ouvrage, qui ont été compilés par plus d'un millier de jeunes volontaires, redonneront aux Américains le courage de reprendre en main la conduite de leurs affaires.

A titre d'exemple des empiétements de l'Exécutif sur le pouvoir des deux Chambres, M. Nader a cité le cas du président Nixon qui s'est fait donner carte blanche en matière de politique étrangère, a gouverné par décret, faute de pouvoir faire voter les lois qu'il voulait, a conclu quelque 4.000 accords avec des gouvernements étrangers, ayant force de traités, et refusé de dépenser l'argent voté par le congrès pour certains projets qui ne lui conviennent pas.

LA THAÏLANDE

ment employés pour la première fois en Thaïlande — se sont abattus sur la base de Ubon Ratchani, tout près du parking où des appareils américains étaient alignés. A Udon Thani, la garde de la base, mystérieusement avertie, était en état d'alerte et a ouvert le feu sur les assaillants avec promptitude.

On admet toutefois à Bangkok, que les insurgés communistes cherchaient surtout à lancer un avertissement au gouvernement thaï et américain, au moment où l'aviation américaine quitte le Vietnam pour se redéployer sur des bases thaïlandaises. La presse et de nombreux officiels thaïs voient dans ces deux raids spectaculaires la main du Nord-Vietnam. Les observateurs avertis admettent que, dans le cadre de ce qu'ils appellent la solidarité révolutionnaire prolétarienne, communistes indochinois et thaïs agissent dans certaine circonstance, de concert. Ils doutent cependant que les révolutionnaires vietnamiens cherchent, pour le moment, à aller au-delà de ce genre d'avertissement.

D'autre part, le général Alexander Haig, adjoint de M. Henry Kissinger et envoyé spécial du président Nixon à Saïgon, a consacré sa dernière journée de travail, avant de quitter Saïgon pour Washington, à une évaluation des renseignements reçus sur la situation militaire au Vietnam, indique-t-on de source américaine.

Tant du côté américain que sud-vietnamien, une discrétion totale est observée sur la teneur de l'entretien que l'envoyé spécial du président Nixon a eu lundi avec le chef de l'Etat sud-vietnamien, le général Thieu, et sur le résultat de son voyage à Saïgon. Certaines sources sud-vietnamiennes affirment que le général Haig a apporté au président Thieu des garanties sur le maintien de l'aide américaine après le désengagement total des Etats-Unis. Mais chacun admet n'avoir aucune information sur le contenu véritable des propositions, s'il y en a eu, que le général Haig aurait présentées au chef de l'Etat sud-vietnamien à la suite des conversations secrètes entre M. Kissinger et les négociateurs nord-vietnamiens.

LE PREMIER

Le contraste avec M. Krag est frappant. Agé de 59 ans, le premier ministre démissionnaire avait dirigé le gouvernement danois de 1962 à 1965, puis d'octobre 1971 à octobre 1972. Diplômé en économie politique, ministre du commerce à 33 ans et plus tard ministre des affaires étrangères, il joua un rôle déterminant dans la formulation de la politique économique danoise au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ses services rendus à l'unité européenne lui valurent le prix Charlemagne en 1966.

En annonçant sa démission à la fin de son discours sur l'Etat de la nation prononcé à l'occasion de la rentrée parlementaire, M. Krag avait estimé qu'il appartenait au parti social-démocrate, encore que minoritaire, de désigner son successeur et s'était prononcé contre de nouvelles élections générales.

"Nous avons déjà du livrer une campagne difficile et nous sommes tous extrêmement fatigués," avait-il dit.

Un avis prêté l'intention a M. Krag de démissionner pour pouvoir siéger à la Commission exécutive du Marché commun. Il a tenu à préciser qu'il n'en était rien. Il continuera de siéger au Parlement danois.

Tirant les conclusions du référendum, M. Krag a déclaré au Parlement que l'objectif du Danemark, en adhérant au Marché commun, était de soutenir et de développer le principe de la démocratie.

"Nous voulons voir une Europe gouvernée par le peuple," a-t-il dit en soulignant la nécessité de "renégocier les tâches et procédures" du Parlement européen de sorte qu'il ne soit plus une assemblée presque exclusivement consultative. Regrettant le non des Norvégiens au Marché commun, M. Krag a ajouté qu'il estimait être du devoir du Danemark d'essayer d'obtenir de la Communauté européenne la meilleure solution de rechange possible pour son voisin.

Marqué par une participation exceptionnelle de 89,4 pour cent, le référendum avait été suivi de quelques manifestations d'humeur de la part des adversaires du Marché commun une fois le résultat du scrutin connu.

Quelque 150 jeunes gens ont manifesté lundi soir dans les rues de Copenhague et devant le Parlement où ils ont brûlé un drapeau danois. Des bouteilles ont été lancées en direction de policiers, le domicile de M. Krag et les bureaux de la télévision ont été l'objet de fausses alertes à la bombe, mais il n'a été procédé à aucune arrestation.

qu'ils soient anti-sémites!), ils auraient, assez paradoxalement, intérêt à faire la paix avec l'Etat d'Israël actuel afin de laisser aux conflits internes le soin de ronger Israël; si, d'autre part, ils sont surtout pro-palestiniens, la paix, avec ou sans Israël, vaut mieux que la situation actuelle. Il semble donc que la position du roi Hussein soit objectivement défendable, tout comme on peut comprendre qu'Israël ne montre pas trop d'empressément à reprendre aux avances de celui-ci.

Pour ce qui est des Arabes, s'ils sont anti-Juifs (on peut difficilement concevoir Philadelphie, le 24 septembre 1972.

Stanfield:

OUI à la présence de l'armée dans certains cas

TORONTO (CP) — Selon le leader progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, l'intervention de l'armée canadienne pourrait être justifiée dans certains conflits, par exemple lors d'une urgence découlant d'une grève dans les services essentiels.

Interviewé à la télévision de Toronto, M. Stanfield a souligné que malgré l'importance des négociations collectives libres dans la société canadienne, dans certains cas, l'intérêt du public devait avoir préséance sur ce droit.

Le leader conservateur était interrogé sur les mesures qui, selon lui, seraient justifiées dans le cas d'une grève hypothétique de la police de Toronto. Au début de l'entrevue, il avait souligné que la police, les forces armées et le personnel des hôpitaux d'anciens combattants devaient être considérés comme des services essentiels qui ne devraient pas avoir le droit de grève.

M. Stanfield a rappelé le document publié par son parti il y a quelques semaines, qui préconise la création d'une commission chargée d'examiner les conflits d'intérêt public pour déterminer dans quels secteurs de la fonction publique les arrêts de travail peuvent

être permis et dans quels autres les différends doivent être réglés par l'arbitrage obligatoire.

En prenant bien garde de souligner qu'il ne voulait pas piétiner les plates-bandes provinciales et que le maintien de l'ordre était une responsabilité provinciale, M. Stanfield a laissé entendre que dans le cas d'une grève des policiers de Toronto, il préconiserait l'intervention de l'armée. Le recours à une telle solution, a-t-il précisé, ne serait pris que dans le cas où la loi et l'ordre seraient en péril.

M. Stanfield a passé cinq heures hier à Toronto, durant lesquelles il s'est livré à trois entrevues pour la télévision et pour la radio. Il a ensuite quitté la Ville-Reine vers Edmonton où il doit poursuivre sa campagne aujourd'hui.

Dans ses entrevues d'hier, M. Stanfield a précisé sa position sur le contrôle des prix et des salaires pour enrayer l'inflation.

Jusqu'à maintenant, il avait donné à entendre qu'une fois premier ministre, il n'hésiterait pas à adopter de telles mesures si elles devenaient nécessaires.

Hier, il a fait remarquer que le coût de la vie avait augmenté considérablement au cours des derniers mois. Si cette hausse devait se pour-

suivre, a-t-il déclaré, jusqu'à créer une psychose de l'inflation, l'application d'un contrôle des prix et des salaires serait justifiée.

Un tel contrôle ne serait pas de nature permanente et ne centraliserait pas le pouvoir aux mains de quelques bureaucrates fédéraux.

Mon premier objectif de premier ministre, a déclaré M. Stanfield, sera de créer des emplois et d'annuler les hausses d'impôts que le gouvernement libéral se propose d'appliquer dès l'an prochain.

Le chômage, a-t-il déclaré à une autre entrevue télévisée, est en voie de devenir un mode de vie au Canada et le premier ministre, M. Trudeau, est en grande partie responsable de cette situation.

Le problème du chômage, a poursuivi M. Stanfield, ne sera pas réglé par l'application par la Commission d'assurance-chômage de critères plus sévères à l'endroit des gens qui font des réclamations.

Puis, commentant la campagne électorale du chef néo-démocrate, M. David Lewis, axée sur les "quêteux à cheval", M. Stanfield a fait remarquer que les compagnies devaient être encouragées à courir des risques financiers, notamment celles engagées dans les explorations pétrolières et gazières.

Lewis:

La campagne de René Lévesque est anti-sociale

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a passé de longues minutes hier soir à expliquer aux auditeurs d'une tribune radiophonique d'un poste de Montréal que son parti ne craignait pas le Parti québécois, mais qu'il s'opposait fermement à l'option indépendante.

Je suis convaincu que la majorité des Québécois sont en faveur de rester au sein du Canada, a répété M. Lewis, et ils doivent avoir la liberté de choisir leur option.

Il faut avoir un pays, et non pas deux ou trois, a souligné le chef néo-démocrate. Il existe un certain mécontentement dans plusieurs régions du pays, par exemple en Nouvelle-Ecosse, dans les Prairies, en Colombie-Britannique. Si chacune de ces régions décidait de se séparer du reste du Canada, nous aurions ici une sorte de Balkans.

A plusieurs reprises, le sujet a été ramené sur le tapis par les interlocuteurs qui appelaient M. Lewis. "Je ne sais rien de l'anti-campagne de M. René Lévesque", a-t-il commencé par dire, pour enfin déclarer "C'est une campagne anti-sociale.

Les Québécois, comme les autres Canadiens, doivent participer au processus électoral."

Il doit y avoir des moyens, a-t-il ajouté, de faire du Canada un pays où les Québécois se trouveraient chez eux et pourraient s'épanouir, par exemple en améliorant la situation économique qui tire le Québec vers le séparatisme.

Il est important que les Québécois participent au scrutin et choisissent des députés qui ont une amitié pour le Québec, a soutenu M. Lewis, en qualifiant de "répudiation de l'obligation des citoyens à voter" la recommandation qu'a faite le PQ et certains syndicats sur l'abstention le jour du scrutin.

M. Lewis n'a parlé que très brièvement du thème principal de sa campagne, la lutte aux "corporate bums". Il a dit en substance que les chiffres qu'il citait à l'appui de sa thèse étaient tirés des rapports annuels des compagnies visées et que ces chiffres étaient exacts dans la mesure où il concernait les échappatoires dont ces sociétés se prévalent. Ces compagnies gardent dans leurs cof-

fres des impôts différés, ce qui représente un prêt sans intérêt de la part du gouvernement. C'est là que repose l'injustice, a soutenu M. Lewis: ce sont les particuliers qui écopent du fardeau de l'administration financière du Canada.

Interrogé dans l'après-midi sur l'orientation qu'il entendait donner à sa campagne, M. Lewis a précisé qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner le thème des "quêteux à cheval", au contraire, mais qu'il se proposait d'aborder en outre divers sujets touchant les Canadiens des plus près.

Dans cette optique, il envisage de parler de l'environnement, des problèmes fiscaux qui touchent les contribuables moyens, de parler du chômage et de la Commission d'assurance-chômage.

En cours de route, par contre, il dénoncera d'autres "corporate bums", au fur et à mesure que de nouveaux renseignements lui parviendront sur la façon dont des compagnies se défilent de leurs obligations sociales.

SASKATCHEWAN

communautaires, à but non lucratif, de préparer la programmation et d'assurer le fonctionnement du système, une fois qu'ils auront reçu les autorisations nécessaires du Conseil de la radio-télévision du Canada (CRTC).

Il ne sera plus possible d'exploiter une société privée de télédiffusion par câble dans cette province, et les compagnies existantes à Estevan et Weyburn seront absorbées par le système public après négociations entre elles et le gouvernement.

Ce projet gouvernemental a été aussitôt vivement critiqué par le chef de l'opposition libérale M. D.G. Stewart. Il s'agit là de la première initiative socialiste de gouvernement néo-démocrate depuis son accession au pouvoir il y a 14 mois.

"Il est intéressant de noter, a ajouté M. Stewart, que cette intervention se situe dans le domaine des communications, domaine qui est proche cousin de la propagande."

Le parti néo-démocrate a manifesté dans le passé une grande inclination pour la propagande et ce sera un pas vite franchi que d'établir sa propre station sous le prétexte de faire de la télévision éducative," a conclu M. Stewart.

LA CECM

On nous répond que le véhicule en question transportait des écoliers de "classes spéciales" (handicapés, perturbés...) et que ces classes relèvent d'un service spécial qui ne tombe pas sous la juridiction des surveillants du transport d'écoliers.

Le Front populaire des parents du sud-ouest affirme que l'autobus intercepté avait des pneus exagérément usés et des freins en mauvais état. Ils ajoutent que le véhicule transportait quatre écoliers de plus que sa capacité limite.

Si ces accusations sont fondées, le propriétaire de cet autobus pourra être poursuivi pour avoir enfreint le code de la route et les règlements particuliers aux autobus scolaires.

Il a été impossible de rejoindre l'officier, qui a envoyé l'autobus à la fourrière, pour vérifier l'infraction à la capacité limite. Quant au mauvais état du véhicule, il faudra attendre le rapport des mécaniciens de la ville pour connaître la version officielle qui permettra à la police de poursuivre ou non le propriétaire du véhicule.

PRÉVENUS

Suite de la page 3

piré avec d'autres individus dont Frank Cotromi, Pasquale Di Nunno et Mike Galardo, en vue de forcer M. Dyonos

Chionis à se départir à titre gratuit de la moitié de ses droits et intérêts, évalués à \$50.000, dans le restaurant La Chaumière, de Saint-Hyacinthe.

La preuve dans son cas a montré qu'il a rencontré brièvement le plaignant à deux reprises et qu'il lui aurait conseillé amicalement d'accepter l'offre d'association de Di Nunno et Galardo.

Le juge Bélanger a dit hier que, considérée telle quelle, la preuve impliquerait l'accusé Soccio. Cependant, comme le plaignant Chionis n'a pu préciser exactement les dates de ses rencontres avec Soccio et que sa gérante, pour sa part, avait dit qu'on lui avait parlé de prendre la moitié du commerce pour la première fois le 8 août, le juge a dit que l'accusation contre Soccio ne pourrait pas tenir telle que formulée. L'acte d'accusation contre Soccio indique en effet que le crime reproché aurait été commis entre le 25 juillet et le 5 août 1972 trois jours avant le 8 août.

En conséquence, le juge a suggéré au procureur de la couronne, Me Denis Robert, de vérifier les notes sténographiques pour, s'il y a lieu, amender la plainte.

La cause de Soccio a donc été reportée au 19 octobre prochain.

L'IRON ORE Suite de la page 3

des profits que tire l'Iron Ore de l'exploitation de ses gisements de fer du Nouveau-Québec et du Labrador n'est pas une affaire de formule comptable mais surtout de surveillance de l'application de cette formule.

Il y a beaucoup de données techniques qui entrent dans le calcul des dépenses minières déductibles du revenu d'une entreprise: les tonnes de minerai extrait, le nombre de camions utilisés, les heures de travail de la main-d'œuvre, et cela pour chacun des divers chantiers.

La question qu'il faut alors poser, dit M. Lévesque, s'adresse au gouvernement de la province: dans quelle mesure surveille-t-il l'application de la formule de calcul des profits gagnés aux exploitations de Terre-Neuve et du Québec? Combien Québec affecte-t-il de fonctionnaires à la surveillance ou au contrôle des données d'exploitation?

Et M. Parizeau de rappeler ici que, du temps où il présidait le comité d'étude sur les institutions financières, pour le compte du gouvernement québécois, de 1966 à 1969, il avait découvert des maisons financières très connues de Montréal qui n'avaient pas fait l'objet d'inspection pendant 36 années consécutives. "Les gars se battaient pour être sous juridiction québécoise", souligne en riant l'économiste du PQ.

Revenant à la mise au point du président de l'Iron Ore, les dirigeants péquistes formulent à nouveau la question: la compagnie a-t-elle vraiment déclaré un profit d'opération sur ses gisements qué-

bécois de \$514.000 en 1971 alors qu'elle en rapportait \$55 millions à Terre-Neuve. Ces chiffres apparaissent, dit M. Parizeau, au tableau "Statement of Profit and Loss by Province", sous le titre "operating income", dans les états financiers de l'Iron Ore.

M. Parizeau ne pense pas que les investissements invoqués par M. Bennett peuvent expliquer la différence car la compagnie en fait également au Labrador.

Enfin, le vice-président du PQ revient sur la remarque de M. Bennett voulant qu'une comparaison des chiffres de l'Iron Ore pour les deux dernières années ne peut être valable. "La compagnie se rabat sur le passé", dit-il. Or, ce n'est pas au sujet du passé que nous avons relevé des anomalies mais au contraire au passage de l'année 1970 à l'année 1971. Pourquo, en somme, les profits d'opération, tirés du Québec sont-ils moins de 1% de ceux faits à Terre-Neuve, alors qu'en 1970, le profit québécois était relativement beaucoup plus fort?

MESSAGER Suite de la page 3

30 octobre, le jour des élections fédérales.

Les accusés sont M. et Mme Norbert Lauzier et Clément Beau-lieu, tous trois de Chicoutimi, et Hervé Tremblay de Saint-Ambroise.

Les accusations ont été portées à la suite de plusieurs perquisitions des policiers de la Sûreté du Québec.

LE STATUT Suite de la page 4

ples fondateurs du Canada. Car, que le Québec soit ou non dans la fédération canadienne, il n'en reste pas moins que les Canadiens français sont à l'origine même du Canada. Voilà une question qui doit retentir au plus haut point l'attention des minorités francophones.

Encore une fois, il ne faut pas oublier qu'en devenant indépendant le Québec ne cherchait pas à s'isoler. Les relations entre le Québec et le Canada devraient normalement être assez étroites (car il y va de l'intérêt des deux Etats) pour que dans ces relations, et de là dans le Canada lui-même, la place du français demeure au moins aussi importante qu'elle l'est présentement. En outre, il n'y a pas de raison que les droits déjà acquis par les Canadiens français des autres provinces soient réduits advenant l'accèsion du Québec à l'indépendance. Quant à l'accroissement de ces droits, sur les plans local et régional, ils dépendront alors (comme c'est d'ailleurs déjà le cas) de la vitalité des minorités elles-mêmes. Ce n'est pas la présence ou l'absence du Québec dans la fédération qui rend les minorités minoritaires.

Mise au point de M. Meighen

Une électrique du comté de Westmount nous indiquait lundi que l'organisation du candidat conservateur, M. Michael Meighen se prêtait à des méthodes douteuses. Elle précisait que ces organisateurs distribuaient des macarons marqués à l'endos du sigle "WASP". Or, M. Meighen a tenu à rétablir les faits. Non seulement, il nie que de ses collaborateurs se livrent à cette pratique mais c'est avec la dernière instance qu'il n'en a pas entendu parler et surtout qu'il ne l'aurait jamais permis. Enfin, il croit plutôt qu'il s'agit d'une tactique déloyale d'une organisation libérale inquiète.

La tournée de Trudeau

Cette deuxième journée consécutive en terre québécoise, le premier ministre Trudeau la passera dans les régions de Rivière-du-Loup, Montmagny et Beauce. En matinée, il rencontre les étudiants du cégep de La Pocatière puis se rend à Montmagny où il est attendu par les autorités civiles et le candidat libéral de Bellechasse, M. Pierre Mercier. En fin d'après-midi, il s'entretiendra avec les étudiants du collège Saint-Georges de Beauce puis présidera une brève réception au Manoir Chaudière, avant de reprendre le chemin de Québec et l'avion vers Montréal.

M. Wagner en Gaspésie

Cette deuxième étape de sa tournée gaspésienne, M. Claude Wagner l'amorce de Sainte-Anne-des-Monts vers Price et Rimouski. Après une participation au poste de radio CJBR et un déjeuner en compagnie de partisans de la région, M. Wagner visitera l'usine Atlantic Kiln, la société Phillips Cable et sera reçu par l'évêque du diocèse, Mgr Lévesque. En soirée, il participera à une assemblée publique puis reviendra en direction de Québec.

À ce jour: 843 candidats

Jusqu'à présent 843 candidats de divers partis ont été choisis au Canada pour briguer les suffrages aux élections fédérales du 30 octobre. Il y a 258 libéraux, 245 conservateurs, 205 néo-démocrates, 80 créditistes, 26 communistes et 29 candidats indépendants ou d'autres partis. Hier c'était la fin des mises en nomination dans les comtés dits "éloignés". Les libéraux et les conservateurs présenteront des candidats dans les 21 comtés éloignés. Les néo-démocrates en présentent partout sauf dans le comté de l'Abitibi. Les comtés éloignés couvrent les régions peu habitées du pays comme le Labrador, le Nord-Ouest canadien, les îles Reine Charlotte. Curieusement ces comtés couvrent 80 p.c. de la superficie canadienne et n'abritent que 7 p.c. de la population.

La mobilisation des jeunes

Les conservateurs se lancent à l'assaut des jeunes électeurs en affirmant que si les jeunes ne s'intéressent pas à ce qui se passe sur la scène fédérale cela est dû, en grande partie, au Parti québécois qui, disent-ils, leur se jeunes militants et les engage dans une voie négative en leur disant que nous n'avons rien à faire dans la politique fédérale. Hier, M. Pierre Linteau, président d'Action-Jeunesse, un

élections 72



mouvement issu de l'organisation conservatrice du Québec, a déclaré que ce mouvement n'était pas une organisation électorale mais que l'on profitait simplement de l'élection fédérale pour lancer le mouvement et tenter d'amener les jeunes à s'intéresser à la chose publique fédérale. En guise d'action, il y aura distribution de "posters" dans les écoles et cégeps ce qui ne manquera pas, sans doute, d'intéresser les jeunes qui n'ont peut-être pas tous le "poster" de M. Stanfield dans leur chambre à coucher actuellement. Et puis, Action-Jeunesse veut s'intégrer à tout ce qui bouge: comités de citoyens, mouvements de contestation, etc. On mentionne aussi la "promotion des besoins des vieillards, des handicapés et des oubliés".

Vers l'apothéose

D'ici la fin de la campagne électorale on s'attend que le premier ministre Trudeau et ses ministres annoncent d'importantes politiques qu'ils entendent appliquer s'ils sont réélus. Hier, des proches du premier ministre ont fait ces révélations, à Ottawa, en précisant notamment que M. Mitchell Sharp dévoilerait d'importantes nouvelles concernant les relations canado-américaines et que M. Bryce Mackasey, le ministre de la main d'œuvre, aurait des choses intéressantes à dire, dès demain, relativement à des programmes d'initiatives locales. Il s'agirait là de "l'offensive finale" de M. Trudeau durant les trois ou quatre semaines qui vont précéder la date de l'élection. Le premier ministre se réserverait les révélations importantes portant sur les politiques économiques qu'il entend appliquer d'ici les 5 prochaines années au Canada. Il semble qu'un petit nombre seulement d'organismes libéraux sont au courant de ces "bonnes nouvelles". Tous affirment cependant que c'est volontairement que M. Trudeau a commencé sa campagne sans tambour ni trompette car il veut la terminer dans une sorte d'apothéose.

La patte en l'air

Le NPD-Québec et le Parti québécois sont loin de s'entendre sur l'opportunité d'une participation des forces nationalistes aux élections générales du 30 octobre. M. Raymond Laliberté soutient que l'abstention systématique favoriserait le gouvernement Trudeau. Il reconnaît en outre que le Parti québécois mène une vigoureuse anti-campagne qui semble donner des résultats mais "les membres de cette formation ne pourront pas rester la patte en l'air le 30 octobre". Selon M. Laliberté, nombreux sont les péquistes qui supportent et voteront pour les candidats néo-démocrates. De son côté, l'ancien sous-ministre des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a réitéré avec plus de fermeté que le Parti québécois n'émettra aucune directive et pas plus qu'il n'appuiera de parti politique fédéral. Il explique que le but de l'anti-campagne n'est pas de faire une alliance

avec un parti fédéraliste mais de susciter la discussion sur les problèmes du Québec. "De toute façon, les prises de position des partis fédéraux sur le sujet sont tellement variables et changeantes selon les hommes et les semaines qu'il serait impensable d'appuyer définitivement une formation en particulier."

Les bateaux de M. Stanfield

Si M. Stanfield était le prochain premier ministre du Canada certains chantiers maritimes de l'Allemagne fédérale perdraient certainement les contrats que le gouvernement de M. Trudeau s'approprié à leur donner pour la construction de navires destinés à transporter le minerai canadien depuis les territoires du Nord. M. Stanfield a déclaré à Ottawa, hier, que son gouvernement verrait que ce soit des chantiers canadiens qui construisent ces bateaux spécialement conçus pour résister aux champs de glace des mers du Nord. Les gisements de fer récemment découverts à la Terre de Baffin sont réputés être les plus riches au monde.

Les candidats s'embarquent

A Terre-Neuve, dans le comté de Burin-Burgoe, beaucoup de villages ne sont accessibles que par la mer et pourtant les candidats se rendront dans chacun d'eux pour tenter de s'accaparer du plus grand nombre possible de votes. Ainsi, Max Keeping, 30 ans, reporter au réseau de télévision CTV, s'embarquera-t-il dans un voilier de 50 pieds que lui prête un marchand local pour conquérir les villages côtiers au nom du parti conservateur. Et le millionnaire Donald Jamieson, ministre du transport à Ottawa, s'embarquera, de son côté, dans son yacht de 45 pieds, pour prendre part à cette sorte de régates électorales dont l'issue serait loin d'être certaine. M. Jamieson a été le seul libéral élu à Terre-Neuve aux élections de 68.

Ne votez pas

Selon le professeur Léandre Bergeron la seule option démocratique qui s'offre aux électeurs présentement est de ne pas voter puisque, dit-il, ces élections sont une arme de la bourgeoisie dominante contre le peuple. M. Bergeron, écrit dans le numéro d'octobre de la revue "Le Digeste québécois", que les élections ont servi à la bourgeoisie à renverser les monarchies et à se hisser au pouvoir en mobilisant le peuple qui, maintenant, est emprisonné dans un système électoral où sa participation est illusoire. "Toutes les élections bourgeoises sont d'abord et avant tout des entreprises de mystification" écrit M. Bergeron et le peuple ne fera sa révolution que dans la rue. Le professeur Bergeron est d'avis que tous les partis électoralistes sont voués à la collaboration avec la bourgeoisie dominante à l'encontre des volontés et besoins populaires. Il donne comme exemple le parti travailliste anglais qui approuvait la guerre au Vietnam et aussi l'Union nationale, qui, selon lui, était plus radicale que l'actuel PQ, en 1931, ce qui ne l'a pas empêchée de devenir le parti de l'obscurantisme de Duplessis.

La génération d'après-guerre

Aux lourdes taxes et au chômage, le ministre fédéral du travail, M. Martin O'Connell, vient de trouver une explication inédite. Concernant les taxes, M. O'Connell souligne que la génération née au lendemain de la guerre se trouve aux études les plus coûteuses, celles du secondaire et du post-secondaire. "A vrai dire, les Canadiens n'auront guère de repit tant que ces jeunes gens ne seront pas au travail." Quant au chômage, M. O'Connell est d'opinion que le phénomène est attribuable, en partie, à l'augmentation de la population au lendemain de la guerre et au nombre croissant de femmes sur le marché du travail. Il faudra freiner la domination américaine sur notre économie, ajoute-t-il, mais en collaborant avec les Américains sur les marchés étrangers, donc vendre plus de produits manufacturés.

LA PENSÉE DU JOUR - La politique ancienne voulait que la fortune de l'État retournât aux particuliers, la politique moderne veut que le bonheur des particuliers retourne à l'État. **Saint-Just, 1767-1794**

Le PC déplore la détérioration des rapports canado-américains

OTTAWA (PC) - Un gouvernement conservateur dirigé par M. Robert Stanfield s'efforcera d'obtenir la mise sur pied d'une commission mixte économique formée de représentants du Canada et des États-Unis.

Cette commission, signale un document du parti concernant les échanges internationaux, serait très bien placée pour renseigner le Canada sur les intentions américaines tout en nous permettant de faire valoir notre point de vue avant que ne soient énoncées publiquement aux États-Unis des décisions affectant le Canada.

De telles consultations nous aideraient à préserver notre indépendance économique et nous empêcheraient de nous acheminer peu à peu vers une sorte d'annexion par les États-Unis par suite d'un manque de prévoyance et de planification.

En général, le parti tory préconise une plus grande diversification des échanges commerciaux du Canada avec plusieurs pays "afin de contrebalancer sa grande dépendance du marché américain".

Selon les conservateurs, la détérioration des relations canado-américaines est due en partie à la négligence du gouvernement Trudeau.

Ce dernier n'a pas su mettre en place des moyens de communications de nature à faciliter les rapports entre les deux pays, estime encore le parti de l'opposition officielle.

Par ailleurs, toujours s'il est élu, le gouvernement conservateur établira une commission mixte des transports en vue d'intensifier les consultations entre Ottawa et Washington.

Cet organisme serait chargé d'éliminer les difficultés auxquelles se heurtent les

transporteurs aériens désireux d'atteindre certains points du territoire des États-Unis.

Le parti de M. Stanfield prône l'établissement d'une politique destinée à contrer les tendances protectionnistes qui se manifestent en Amérique du Nord aussi bien qu'en Europe et qui minent la santé de l'économie canadienne.

"Notre parti estime que la politique du Canada en matière d'échanges internationaux doit reposer avant tout sur une stratégie industrielle à long terme en vue de créer une assise industrielle solide

devant nous permettre de faire face à la concurrence internationale".

"Notre objectif est d'amener le Canada à prendre les initiatives sur le plan international afin de maintenir un courant d'échanges commerciaux aussi vaste et libre que possible", note encore le document des conservateurs.

Dans le but d'assurer la permanence des consultations entre les deux pays, les conservateurs s'engagent également à intensifier les activités du comité parlementaire Canada-États-Unis, s'ils prennent le pouvoir le 30 octobre.

Hausse des réserves de devises étrangères

OTTAWA (PC) - En septembre, les réserves de devises étrangères ont monté de \$21,700,000 et atteint le record de \$6,22 milliards.

Il s'agit de devises américaines et autres, et aussi des crédits au Fonds monétaire international. L'augmentation fait suite à deux mois de baisse, après le record de la fin de juin: près de \$6,22 milliards.

Comme d'habitude, on n'a pas expliqué cette augmentation.

Le gouvernement a acheté et vendu des dollars américains afin de contrôler au jour le jour les fluctuations du dollar canadien sur le marché libre.

A la fin de septembre, le Canada avait en réserve \$4,53 milliards de devise américaine, à comparer aux \$4,52 milliards de la fin d'août.

iw.h.perron
CONTEZ-LUI FLEURETTE À LA HOLLANDAISE

Visitez W. H. Perron
 qui vous offre tout un choix de beaux bulbes hollandais dodus et parfaits qui fleuriront soyez-en certain. A prix raisonnable.

Vous les planterez tôt ou tard POURQUOI PAS MAINTENANT?

Un des plus grands choix de bulbes hollandais au Canada — plus de 1,000,000 bulbes de jacinthes, de tulipes et de jonquilles.

VENEZ NOUS VOIR AUJOURD'HUI MÊME!
 Heures d'affaires du lundi au samedi 8.30 h. à 5.00 h.

iw.h.perron
 515 boul. LABELLE, CHOMÉDEY, LAVAL 332-3610
 (à mi-chemin du pont de Cartierville) (Montréal et banlieue)
 Vaste terrain de stationnement gratuit

Le Cavalier

Mme MARGOT votre hôtesse
 anciennement du CLUB DE RÉFORME
 vous suggère le midi

EN SPÉCIAL BOEUF SAUTÉ BOURGUIGNON \$2.00	EN SPÉCIAL SAUTÉ DE VEAU MARENGO \$2.00
MERCREDI 4 OCTOBRE FILET DE SOLE aux échalottes et à la crème \$2.00	JEUDI 5 OCTOBRE POULARDE POCHÉE SAUCE SUPRÊME \$2.00
VENDREDI 6 OCTOBRE SAUMON DE GASPÉ GRILLÉ BEURRE D'ANCHOIS \$2.00	

LE PRIX COMPREND
 LE POTAGE - DESSERT ET CAFÉ

Hôtel de LaSalle
 1240, rue DRUMMOND 866-6492

PORT DE MER
AU METRO LONGUEUIL

Prestige, élégance et luxe à la portée de tous sur les bords du St-Laurent.

Occupation: décembre à mai 1973
 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2
 A partir de \$163, \$219 et \$266

BUREAU DE LOCATION DANS LA STATION METRO LONGUEUIL
 SEMAINE: 10 h. 00 a.m. à 9 h. 00 p.m.
 SAMEDI: 10 h. 00 a.m. à 6 h. 00 p.m.
 DIMANCHE: 11 h. 00 a.m. à 5 h. 00 p.m.
 679-6010

LOUEZ un PIANO pour une chanson

Profitez de notre plan familial de location pré-achat, pendant 6 mois.

Venez ou téléphonez **849-6201**

Ed Archambault INC.
 500-est, Ste-Catherine, angle Berri

Peter!

Peter Jackson
 KING SIZE
 BOUT FILTRE

informations

internationales

En réclamant des élections générales

Wilson contourne l'écueil européen et choisit le thème plus sûr de l'inflation

BLACKPOOL (AFP) — M. Harold Wilson a choisi la situation économique et l'inflation comme le cheval de bataille de sa future action politique contre le gouvernement conservateur et il semble s'apprêter à placer la question européenne au second plan, esti-

ment les observateurs qui suivent la conférence de Blackpool.

Dans le discours qu'il a prononcé hier devant le congrès du Labour à Blackpool, il s'est attaché à souligner les divers aspects de la faillite économique et sociale de M. Edward Heath et a ridiculisé le plan gouvernemental de lutte contre l'inflation. M. Wilson a affirmé que ce plan, qui propose un plafond de 2 livres par semaine pour toutes les augmentations de salaires, assorti de la garantie que les prix de détail n'augmenteront pas de plus de 5 pour cent par an, était à la fois irréalisable et mensonger.

L'argument de M. Wilson est que le premier ministre ne pourrait pas, si tant est qu'il le souhaite, tenir ses engagements s'il passait un accord de ce type avec les syndicats.

C'est pourquoi, il a fait appel à des élections générales et invité le parti travailliste à assumer ses responsabilités, c'est-à-dire à se préparer à revenir au pouvoir.

Ce que propose M. Wilson ne paraît ni très nouveau ni particulièrement convaincant. Il veut supprimer la loi sur les relations industrielles, juguler la hausse des prix, mettre fin à la spéculation immobilière et procéder à quelques nouvelles nationalisations dont celle des zones de développement urbain.

Ce programme est propre au Labour et il n'a pas paru impressionner outre mesure les délégués de la conférence de Blackpool. En revanche, ceux-ci ont paru ravis des violentes attaques personnelles lancées contre le premier ministre sur un ton à la fois acerbe, familier et sarcastique.

Accusé de tous les crimes économiques possibles, de tromperie délibérée dans ses promesses électorales, M. Heath a été décrit par le leader de l'opposition comme le chef d'un gouvernement malade qui risque d'infecter tout le pays s'il était autorisé à demeurer longtemps encore au pouvoir. Il est rare, même dans les conférences politiques d'assister à un réquisitoire aussi impitoyable et de caractère aussi personnel.

Les délégués de Blackpool ont retenu de ce premier discours de M. Wilson que, dans le domaine économique, il a promis le retour à l'orthodoxie travailliste sans proposer de formule réellement neuve.

M. Wilson a été d'autre part, extrêmement discret sur l'Europe qui doit, il est vrai, faire l'objet de son intervention d'aujourd'hui.

Le leader de l'opposition a tenu à souligner que les prochaines élections générales ne pourraient qu'accessoirement porter sur l'Europe, l'accent devant être mis sur la situation économique. Il y a à cela deux raisons. La première est que le Labour ne présente pas un front uni sur la question européenne, la majorité du congrès voulant un désengagement total à l'égard de l'Europe, la direction se déclarant décidée à renégocier les conditions d'adhésion et la minorité, pour le moment réduite au silence, mais toujours influente, demeurant fidèle à ses options européennes.

Deuxièmement, comme l'a fait remarquer M. Heath lundi à Rome, les gouvernements anglais n'ont pas pour habitude de dénoncer les traités passés par leurs prédécesseurs. M. Wilson, ancien premier ministre, le sait mieux que personne. On voit d'ailleurs mal comment après avoir passé 2 ans au sein de la communauté européenne la Grande-Bretagne pourrait s'en retirer sans conséquences pour sa position politique et économique.

Aussi, M. Wilson semble décidé à jouer la carte économique qui peut, sans aucune difficulté, faire l'unanimité du parti et qui a l'avantage de permettre de tirer parti des difficultés très réelles du gouvernement conservateur.

A l'égard de l'Europe, il s'attachera surtout à avoir les mains libres. Il n'acceptera pas l'adoption d'une motion demandant au futur gouvernement travailliste de se retirer de la CEE comme une directive à laquelle il serait tenu de se conformer.

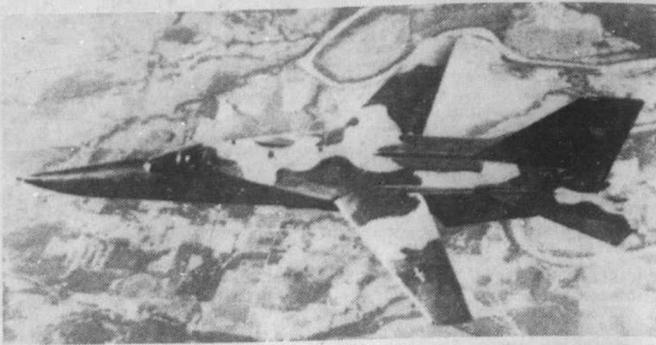
Un F 111 a disparu

SAIGON (par l'AFP) — Le commandement américain a annoncé hier la perte d'un chasseur bombardier F-111 de l'aviation américaine, disparu le vingt-huit septembre alors qu'il effectuait une mission de nuit au-dessus du Nord-Vietnam. Le porte-parole a précisé que les deux membres de l'équipage avaient été portés disparus. Aucune interdiction de vol n'a été prise à l'encontre des chasseurs bombardiers F-111 à la suite de cette disparition.

Toutefois, le porte-parole a indiqué qu'il n'était pas en mesure de dire si les F-111 avaient depuis la date de l'accident poursuivi leurs missions de bombardements ou s'ils subissaient de nouveaux tests.

On croit savoir, de source militaire à Saigon, que le jour de la reprise des attaques par F-111 en Indochine, à partir de la base américaine de Takhli, en Thaïlande, six sorties étaient prévues, d'un appareil chacune. Trois des appareils ont été frappés d'interdiction de vol, deux autres auraient manqué leurs cibles pour des raisons techniques indéterminées et le dernier a disparu.

C'est au cours de la semaine dernière que deux escadrilles de F-111, révisés, ont été assignés, a indiqué le porte-parole, à la base de Takhli pour remplacer quatre escadrilles de Phantom F-4. Le F-111, destiné à augmenter la force de frappe aérienne américaine en Asie du Sud-Est, peut emporter 18 tonnes de bombes contre seulement quatre à cinq pour les F-4.



L'avion controversé F 111. Tous les chasseurs bombardiers de ce type sont immobilisés au sol depuis la disparition de l'un d'eux au Nord-Vietnam. (Téléphoto AP)

8 condamnations au procès politico-religieux de Lituanie

MOSCOU (AFP) — Des peines sévères allant jusqu'à trois ans de prison, ont été prononcées par la Cour suprême de Lituanie, à Vilnius, contre huit jeunes gens appréhendés en mai, lors des émeutes à caractère politique et religieux qui éclatèrent à Kaunas.

L'agence Tass qui annonce le verdict sans toutefois mentionner les émeutes, affirme que les inculpés étaient unis par "la passion pour le boisson, un passé criminel et la soif d'aventure dans la rue".

Pour les observateurs, il ne fait aucun doute qu'il s'agit en fait de jeunes gens qui manifestèrent dans les rues de Kaunas à la suite du suicide par le feu d'un jeune ouvrier de 20 ans, Roman Kalanta. Des heurts violents opposèrent alors des groupes de jeunes aux miliciens. Les émeutes de Kaunas, selon les informations parvenues à Moscou, provoquèrent au moins la mort d'une personne et l'arrestation de près de trois cents jeunes catholiques.

Quatre des inculpés ont été condamnés à trois ans de prison, deux autres à deux ans de la même peine tandis que le septième était frappé d'un an et demi de prison. La seule jeune fille du groupe, Virginia Urbonavitchute, a été condamnée à un an de travaux, sans privation de liberté.

Au début de l'année, des membres de la minorité catholique de Lituanie avaient adressé une pétition, comportant 17.000 signatures, à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, dans laquelle ils dénonçaient les persécutions dont ils estiment être victimes.

Les Klarsfeld démasquent un nouveau criminel nazi

PARIS (AFP) — Mme Beate Klarsfeld, connue pour sa chasse aux criminels de guerre nazis et aussi pour avoir giflé en 1968 le chancelier Kissinger, a lancé hier avec fracas une nouvelle affaire.

Elle vient de retrouver la trace en Allemagne fédérale du docteur Heinrich Illers, ancien chef de la Gestapo de Paris, mais au moment même où elle allait, au cours d'une conférence de presse à Bonn, avec son mari, le journaliste français Serge Klarsfeld, annoncer cette découverte, ce dernier a été arrêté. Cette arrestation a été effectuée par la police criminelle sur mandat délivré par le parquet de Cologne, à la suite d'une tentative d'enlèvement, qui d'ailleurs échoua, au mois de mars 1971, de Kurt Lischka.

En fait, les deux affaires se tiennent, car Kurt Lischka est l'ancien chef de la police et du S.D. à Paris et le dr. Heinrich Illers opérait sous ses ordres. Mais si Lischka

avait été démasqué et est toujours en liberté, on ne savait ce qu'il était devenu Illers.

Selon les Klarsfeld, qui n'ont pu tenir notamment leur conférence de presse, mais qui ont diffusé dans les rédactions tant à Bonn qu'à Paris un volumineux dossier, Illers dont ils donnent une photo récente serait président de la Chambre du tribunal des affaires sociales du land de Basse-Saxe.

Serge et Beate Klarsfeld ont précisé que le dossier concernant les activités de Heinrich Illers établi après des minutieuses recherches avait été transmis par leurs soins à la justice militaire française. Selon ce dossier, Illers était en particulier responsable du choix des otages à fusiller et il en mentionne 116. Illers est aussi le responsable, en juillet 1944, du convoi de déportés devenu tristement célèbre sous le nom du "Train de la mort" (536 morts sur 2166 partants).

Carrières et Professions

Le Séminaire Saint-Sacrement de Terrebonne

recherche un
PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE
(homme)
pour le cours secondaire

Qualifications:
Minimum de 15 ans de scolarité avec brevet d'enseignements.

Ecrire à:
M. Richard Lafrenière,
Animateur pédagogique,
Séminaire Saint-Sacrement,
901, rue St-Louis,
Terrebonne, Qué.

La Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska

recherche
PROFESSEURS RÉGULIERS en:

- anglais (langue seconde)
- travaux manuels
- sciences religieuses
- enfance exceptionnelle (débiles moyens et débiles légers)

Communiquer par téléphone ou par écrit à:

Directeur des services au personnel,
C.S.R. de l'Yamaska,
2270, rue Mailhot,
St-Hyacinthe, Qué.
Tél.: 514-773-8401

LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

RECHERCHE
Les services d'enseignants légalement qualifiés dans les disciplines suivantes:

- Français, sec. IV
- Français et géographie sec. III
- Mathématiques sec. II et III
- Commerce

Faire parvenir curriculum vitae le plus tôt possible à:

Commission Scolaire des Laurentides,
Service du Personnel,
2, rue St-Joseph
Ste-Agathe-des-Monts,
P. Québec.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUTAOUAIS

est à la recherche d'un
SUPERVISEUR

Le défi:
Tout en travaillant lui-même auprès de la clientèle, le superviseur voit à l'entraînement, au développement professionnel et à la coordination des activités d'un groupe de travailleurs sociaux;

Exigences:
- détenir un diplôme universitaire en service social;
- avoir au moins trois ans d'expérience en service social;

SALAIRE:
Jusqu'à \$12,000. dollars par année selon les qualifications et l'expérience.

Prière de faire parvenir toute offre de service au:

Directeur du Personnel,
Monsieur Claude Parisé,
C.P. 577, Hull, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

demande
- un professeur de géographie - sec. III
- un professeur de commerce - sec. III et IV
- un professeur de catéchèse
- un professeur de biologie
- un professeur d'éducation physique

Appeler: Service du personnel
514-263-1800

COMPTABLES AGRÉÉS et COMPTABLES STAGIAIRES SENIORS

DEMANDÉS PAR
SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIÉS
Comptables agréés

Suite 3100 Tour de la Bourse, Montréal
S'adresser au gérant de bureau - Tél.: 861-5741

COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

Offre d'emploi
UN PROFESSEUR EN AVIONIQUE

Qualifications requises:
- 15 années de scolarité
- Minimum 5 années d'expérience industrielle en avionique
- Citoyen canadien
- Bilingue

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Secrétariat général,
Collège Edouard-Montpetit,
945, Chemin Chamby,
Longueuil.

HÔPITAL DOUGLAS

recherche
DIRECTRICE ADJOINTE DES SOINS INFIRMIERS

pour la Division du Service des Enfants (150 lits) d'un vaste hôpital psychiatrique complètement accrédité.

FONCTION:
Aura la responsabilité des fonctions autant administratives que cliniques en soins infirmiers dans la Division du Service des Enfants sous l'autorité de la Directrice des soins infirmiers.

QUALIFICATIONS:
Les candidats doivent posséder -
- Baccalauréat en soins infirmiers
- Compétence clinique en psychiatrie infantile
- Expérience de quelques années à un poste administratif au service des soins infirmiers
- Doit être bilingue

TRAITEMENT:
Les échelles de salaire sont établies par le Ministère provincial des Affaires sociales. L'intégration à ces échelles sera déterminée selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Faire parvenir "Curriculum Vitae" à:

La Directrice des Soins Infirmiers
Hôpital Douglas
6875, boul. LaSalle,
Montréal, 204, P.Q.

Fonction publique Canada / Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

COORDONNATEURS DE RECHERCHE

Traitement jusqu'à \$29,700

Direction de la recherche

Ministère de l'Agriculture du Canada
Ottawa (Ontario)

FONCTIONS: La Direction précitée recherche des candidats hautement qualifiés pour occuper des postes de coordonnateurs de recherche. On invite les spécialistes de la production, de la protection et de l'utilisation en ce qui a trait aux animaux et aux cultures à poser leur candidature. Les candidats, choisis pour représenter une discipline, devront aussi être aptes à collaborer à des programmes nationaux, à titre de planificateurs et de conseillers. Ils devront donc rendre compte au directeur général adjoint (planification et coordination) de la planification, de l'élaboration, de la coordination et de l'intégration des programmes nationaux de recherche et représenter une spécialiste dans la planification et l'élaboration d'un programme intégré pour la Direction de la recherche.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Doctorat en agriculture ou dans une autre discipline scientifique; une réputation bien établie dans le domaine de la recherche en agriculture ou dans un domaine connexe; une aptitude manifeste à faire preuve de qualités de chef requises pour diriger un groupe de recherche et promouvoir des ententes de coopération. La connaissance de l'anglais ou du français est essentielle.

Adresser toute demande de renseignements, ou de formule d'inscription avant le 27 octobre 1972 à l'adresse suivante:

DIRECTEUR DES CADRES DES SCIENCES BIO-PHYSIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Référence à rappeler dans la correspondance: concours No 72-1155.

LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

demande un
RESPONSABLE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Exigences:
Le candidat devra posséder un diplôme universitaire de 1er cycle (16 ans) et une vaste expérience dans le domaine industriel.

Salaire:
Selon la politique administrative et salariale du ministère.

Adresser curriculum vitae avant le 18 octobre à:
Commission Scolaire Davignon,
a/s M. Jean-Claude Vaillant,
Directeur du personnel,
112, rue John,
Cowansville, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, (P.Q.)
SERVICE DU PERSONNEL

SURVEILLANT DES BUDGETS

Fonctions:
Sous l'autorité du coordonnateur du contrôle aux Services Financiers le surveillant des budgets doit:
- voir à la préparation des budgets par les services et les écoles et s'assurer de leur enregistrement sur ordinateur;
- s'occuper des systèmes et procédures se rapportant à la division du contrôle;
- voir au contrôle budgétaire et financier;
- faire distribuer les rapports budgétaires aux services et aux écoles.

Qualifications requises:
- Posséder un diplôme terminal dans une discipline appropriée dont l'obtention requiert un minimum de seize années d'étude ou tout autre préparation jugée équivalente;
- avoir de un (1) à trois (3) ans d'expérience dans le domaine ou dans un domaine connexe.

Salaire:
de \$7,460. à \$11,584. selon l'expérience.

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 9 octobre 1972 à:

Monsieur Lucien Carrier
Coordonnateur de l'emploi
Service du Personnel
Commission scolaire régionale de l'Estrie
740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

demande

Un coordonnateur du perfectionnement, de l'évaluation et des relations de travail.

Attributions
Sous l'autorité du directeur des services du personnel, le coordonnateur du perfectionnement, de l'évaluation, et des relations de travail est responsable du développement et de l'administration des plans de perfectionnement propres à la commission, compte tenu de la politique de perfectionnement du Ministère de l'Éducation; il est responsable de l'élaboration du système d'évaluation du personnel et de la coordination du processus approuvé pour cette évaluation.

Il est également responsable de l'application des conventions collectives de travail, i.e. fournir les interprétations officielles, surveiller l'application des diverses clauses et cheminer les griefs et mécontentements suivant les procédures prévues.

Il assiste les directeurs de services, les directeurs d'école et le personnel de gerance dans leurs activités reliées à la mise en application des politiques de perfectionnement, au système d'évaluation en vigueur dans la commission, et aux relations de travail avec des employés qu'ils dirigent.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
Il occupe toute autre tâche que lui confie le directeur des services du personnel.

Qualifications:
- Diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration (option personnel)
- Cinq (5) années d'expérience pertinente
- Des qualités jugées exceptionnelles pourront tenir lieu d'expérience.

Salaire:
\$13,875. à \$18,075.
Toute demande et curriculum vitae devront parvenir le ou avant le 13 octobre 1972 au:
Directeur des services du Personnel,
225, St-Rédempteur
Hull, Québec

SECRETAIRES... FUTURES SECRETAIRES

GAGNEZ PLUS
dans l'industrie et au gouvernement

APPRENEZ
La Sténotypie
ou LA STENOPIEC

Le système de steno-mécanique ou le système d'écriture rapide à la main les plus rapides et les plus faciles d'études

RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, PERMIS 500
VOUS AUSSI POUVEZ DEVENIR:

- Secrétaire commerciale
- Secrétaire légale
- Secrétaire juridique
- Secrétaire médicale
- Secrétaire de direction
- Sténo aux assemblées
- Secrétaire parlementaire
- Sténo à la cour

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS TÉLÉPHONEZ, VISITEZ OU ÉCRIVEZ

INSTITUT DE STÉNOTYPIE INTERNATIONAL INC.
1015 Côte du Beaver Hall
MONTREAL (Métro Place Victoria)
Tél. 878-9186, POSTE 1

informations

La coopération américano-soviétique

Des obstacles, malgré la cordialité

WASHINGTON (AFP) — Malgré la grande cordialité qui a marqué la visite à Washington de M. Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères d'URSS, il apparaît que les obstacles au développement de la coopération économique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne sont pas encore tous surmontés.

Après le départ du ministre soviétique, la Maison-Blanche s'est efforcée de donner l'impression que ces obstacles étaient d'une nature technique et ne résultaient pas de divergences existant entre Washington et Moscou sur le Vietnam, le Moyen-Orient ou le traitement des Juifs d'Union soviétique.

Les entretiens commerciaux progressent conformément à nos prévisions et vous ne devez pas imaginer qu'il y a un

retard dans la conclusion d'un accord, a dit M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche, en assurant aux journalistes que tout serait réglé avant les élections présidentielles du mois de novembre.

Comme l'avait fait M. Henry Kissinger à son retour de Moscou le 16 septembre, M. Ziegler a affirmé que le développement des relations économiques entre les deux super-puissances n'était lié à aucun autre problème international. Mais il a souligné que la conclusion d'un accord commercial aussi vaste que celui qui est en cours de négociation à Washington soulève de nombreuses questions très complexes.

L'objectif de ces négociations est de conclure un accord de coopération éco-

nomique permettant la mise en valeur des énormes ressources naturelles de l'Union soviétique par des compagnies américaines qui importeraient du pétrole, du gaz et des minéraux soviétiques aux Etats-Unis.

Mais un tel accord suppose que le problème des dettes de l'URSS envers les Etats-Unis au titre du programme prêt-bail de la deuxième guerre mondiale soit réglé, que les Etats-Unis accordent à l'Union soviétique la clause commerciale de la nation la plus favorisée, que la banque d'export-import du gouvernement américain puisse faire des crédits à l'URSS, et que les conditions du trafic maritime entre les deux pays soient réglées.

Un fort mouvement s'est déjà dessiné au congrès pour interdire l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée et de crédits américains à l'URSS tant que le gouvernement soviétique n'aura pas supprimé la lourde taxe de sortie imposée aux Juifs qui veulent émigrer en Israël.

Bien qu'il ne néglige aucun effort pour s'attirer les votes des Juifs américains, le président Nixon a déclaré que les intérêts des Juifs d'URSS ne seraient pas servis par une confrontation entre Washington et Moscou. M. Ziegler a déclaré hier que la question de la taxe d'émigration avait bien été discutée avec M. Gromyko mais sans être liée aux questions commerciales.

Les fonctionnaires américains spécialisés font observer que le chemin déjà accompli dans la réalisation des projets de coopération économique entre les Etats-Unis et l'URSS prouve que les deux gouvernements sont aussi résolus à les faire aboutir malgré les divergences politiques qui subsistent entre eux.

Mais plus on approche du but, ajoutent-ils, plus on se heurte aux problèmes concrets, qu'ils soient techniques, juridiques ou financiers, sur lesquels les négociateurs soviétiques sont encore plus opiniâtres que sur les questions de principe.

internationales

Menace de représailles de l'IRA

DUBLIN (par l'AFP) — L'aile officielle de l'IRA a menacé le gouvernement britannique de mettre fin à la trêve unilatérale qu'elle avait décrétée en mai dernier si l'armée continuait à se livrer à des provocations contre la population civile.

Dans un communiqué publié à Dublin, les officiels déclarent qu'ils ne toléreront pas plus longtemps que "des bandes d'assassins" pénètrent dans les quartiers ouvriers avec ou sans uniforme et tirent à volonté sur des travailleurs non armés qu'ils soient catholiques ou protestants.

L'IRA officielle ajoute que si "ces provocations inhumaines" ne sont pas arrêtées, elle prendra ses dispositions pour faire en sorte d'y répondre par des représailles sans pitié.

Les officiels évoquent la longue liste des crimes passés sous silence en Irlande du Nord et n'hésiteront pas à les attribuer à des commandos spéciaux de l'armée.

Par ailleurs une camionnette piégée a explosé hier près d'un poste de police en construction à Londonderry, endommageant sérieusement le bâtiment.

La charge qui a explosé était de 600 livres environ, a déclaré un porte-parole de l'armée britannique qui a précisé qu'il s'agissait de l'engin le plus puissant jamais employé depuis le début des troubles, il y a trois ans.

Enfin, un club de Belfast a été le théâtre d'un règlement de comptes qui a fait un mort la nuit dernière.

Mobutu parle de succès

Idi Amine aurait accepté de repousser l'échéance

KINSHASA (par l'AFP) — Le général Mobutu Sese Seko, président du Zaïre, a déclaré à bord de l'avion qui le ramenait de Kampala à Kinshasa que le général Amine lui avait demandé d'informer le secrétaire général des Nations unies de sa décision de prendre des mesures d'apaisement à l'égard des Asiatiques expulsés de son pays. Ces mesures, a dit le général Mobutu, comportent la prolongation du délai fixant au 9 novembre la date limite de départ des expulsés, la suppression des internements d'Asiatiques et la possibilité pour ces derniers de transférer sans restriction leurs biens dans leur nouveau pays de résidence.

Le général Mobutu a également indiqué au cours de cette déclaration que le général Amine avait donné son accord de principe pour participer prochainement à un sommet réunissant à Nairobi ou à Kinshasa les présidents de Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda. Ce sommet aurait pour but de mettre un point final au conflit qui oppose l'Ouganda et la Tanzanie.

Presque au même moment à Kampala, le général Amine déclarait: Les pays de l'OTAN préparent une invasion de l'Ouganda, en complicité avec les présidents de Tanzanie et de Zambie et l'ex-président Milton Obote d'Ouganda.

Le général Amine a dénoncé l'existence de ce nouveau complot au cours d'un entretien de quatre heures avec d'anciens ministres du Dr. Obote. Le chef de l'Etat a précisé qu'il disposait d'informations très précises concernant cette invasion, qui serait soutenue par les forces

aériennes et les parachutistes de certains pays membres de l'OTAN. Il a ajouté que l'initiative britannique d'inscrire le problème des Asiatiques à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies n'était que du bluff destiné à masquer cette attaque imminente.

Enfin, le général Amine a déclaré que les forces armées ougandaises approuvaient à cent pour cent l'expulsion des Asiatiques et que si jamais un successeur éventuel à la présidence changeait de politique, l'armée se chargerait de le démettre.

A noter également que M. Geoffrey Rippon, ministre chargé des questions européennes a annulé les visites qu'il

A noter également que M. Geoffrey Rippon, ministre britannique chargé des questions européennes a annulé les visites qu'il devait faire en Tanzanie et au Kenya en raison de la situation actuelle en Afrique orientale.

M. Rippon, qui se trouve actuellement à l'île Maurice dans le cadre d'une tournée en Asie et dans l'Océan Indien, devait visiter cette semaine les deux pays et éventuellement l'Ouganda. Mais aucune date n'avait été fixée pour sa visite dans ce dernier pays.

Du fait que des négociations ont lieu actuellement en vue d'un règlement du différend entre l'Ouganda et la Tanzanie, il a été estimé que la visite d'un membre du cabinet britannique dans cette région pourrait donner lieu à des malentendus, déclare un communiqué du Foreign Office.

Incidents violents à Santiago

SANTIAGO DU CHILI (AFP) — Des incidents ont opposé hier à Santiago les forces de l'ordre et des étudiants de droite à l'issue d'une manifestation organisée pour protester contre la politique d'éducation du gouvernement du président Allende.

Les manifestants qui avaient pénétré dans les jardins du congrès national, scandant des slogans antigouvernementaux, en lançant des pierres contre la police, ont été délogés par les forces de l'ordre à l'aide de grenades lacrymogènes. Certaines d'entre elles tombèrent accidentellement aux abords du parlement, ce qui suscita les protestations de ceux députés de l'opposition.

Hier soir devait avoir lieu d'autre part une manifestation organisée par les communistes pour protester contre une attaque, la veille, de leur siège, par un groupe de militants de droite. La police avait dû également intervenir, dispersant les assaillants avec des grenades lacrymogènes. Ces militants de droite appartenant aux organisations Patria y Libertad et Rolando Matus manifestaient contre la fermeture provisoire de la radio Agricultura (de droite) dont les locaux sont situés en face du siège du parti communiste. Le gouvernement avait décidé l'arrêt des émissions de cette radio, considérant que ces informations étaient fausses, tendancieuses et alarmistes.

Manille: 200 arrestations

MANILLE (AFP) — Deux cents personnes environ, dont de nombreuses personnalités politiques, ont été arrêtées aux Philippines en vertu de la loi martiale, instaurée le 22 septembre dernier, a annoncé hier à Manille un porte-parole officiel.

Parmi les personnalités arrêtées, figurent cinq délégués à l'assemblée constituante philippine, a ajouté le porte-parole. Trois gouverneurs de province et six maires, précédemment détenus, ont été mis en liberté provisoire par l'armée qui leur a demandé d'aider à neutraliser les éléments criminels se trouvant dans les territoires sous leur juridiction, a encore indiqué le porte-parole.

Tel qu'annoncé à la TV

INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPECIALITE

- UNE FOIS POUR TOUTES. REGLEZ VOS PROBLEMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON.
- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE A MERCURE GENERAL ELECTRIC
- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DEPOSITAIRE ERZON. RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros qu'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5' par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT

ERZON - Siège social: 445 Jean Talon ouest, Suite 407 - 273-7734

DISTRIBUTEURS ERZON

POUR VILLE DE QUEBEC ET ENVIRONS: 626-5036

POUR TROIS-RIVIERES: 979 RUE STE-URSULE, TEL.: 375-0542

CÔTE NORD, HAUTERIVE: 589-9827 ou 787-8039

POUR DRUMMONDVILLE: Studio Drummond, Place Drummond, 472-4888

Sans obligation de votre part pastez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

Nom

Adresse

Ville

Tél.

L.D.

Les relations Bonn-Pékin: Walter Scheel est parti

BONN (AFP) — M. Walter Scheel, ministre des affaires étrangères de la RFA, est parti hier pour New York, première étape d'un voyage qui le conduira successivement à Tokyo et à Pékin.

L'importance politique que revêt le long périple entrepris par M. Scheel, a été soulignée par le chancelier Willy Brandt en conseil des ministres.

Le ministre ouest-allemand des affaires étrangères rencontrera en effet à Pékin du 10 au 14 octobre les dirigeants chinois, avec lesquels il officialisera la décision des deux pays d'ouvrir des relations diplomatiques.

Auparavant, le chef de la diplomatie de Bonn s'entretiendra à New York, en marge de l'assemblée générale des Nations unies, avec une vingtaine de ses collègues ainsi qu'avec le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim.

A l'occasion de cette série de conversations, M. Scheel exposera notamment à ses collègues africains et latino-américains, la politique allemande dans la perspective de la conclusion d'un traité sur les relations fondamentales entre la RFA et la RDA. Il tentera également de dissiper les soupçons qui provoquent dans ces pays certains problèmes relatifs à la CEE et à l'intégration économique de l'Europe. Le ministre allemand rencontrera également à New York le se-

Soutien de Pékin aux Indochinois

NATIONS UNIES (AFP) — Dans le discours qu'il a prononcé hier soir devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président de la délégation chinoise, M. Chiao Kuan Hua, a déclaré que tant que la guerre se poursuivra en Indochine sous quelque forme que ce soit, le gouvernement et le peuple chinois n'hésiteront pas à consentir les plus grands sacrifices nationaux pour soutenir résolument les trois peuples indochinois dans la poursuite de leur combat jusqu'au bout.

Au nom du gouvernement chinois, M. Chiao Kuan Hua a déclaré que les Nations unies devaient rétablir le gouvernement royal d'union nationale du Cambodge dans ses droits légitimes.

Quant à la situation sans guerre ni paix dans le Proche-Orient, elle a été créée par les deux super-puissances, chacune dans son intérêt, déclare le président de la délégation chinoise.

La Chine, dit-il, soutient les pays de plus en plus nombreux qui proclament que la Méditerranée doit être aux pays méditerranéens et exigent le départ des flottes étrangères.

Ce chemin est réservé à ceux qui apprécient confort, détente, bonne chère, tranquillité.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces redoublés de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît, vite — combien vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

INITIATION AUX MÉTIERS D'ART

Réalisation Formart Inc. à la

GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART

2025, rue Peel, Montréal

à compter du 11 octobre à 20 h.

Projection de diapositives avec commentaires par:

Lucien DesMarais Tissage
Denise Beaudin Tapisserie sculpturale
Monique Charbonneau Le bois gravé
René Derouin Sérigraphie

Renseignements: 849-2379



Laissez le volant et venez vivre avec nous, de temps en temps: c'est si reposant. Nos trains sont beaucoup plus qu'un moyen de transport agréable, sûr et confortable... c'est un mode de vie que vous découvrirez à bord.

La plupart de nos trains vous offrent divers services de repas et de boissons, et un vaste choix de voitures-lits.

Grâce aux tarifs Rouge, Blanc, Bleu, il est facile de choisir la date qui convient le mieux à votre budget. Et les billets Famille, Jeunesse, Sagesse et Groupe permettent des économies supplémentaires.

Appelez sans tarder votre agent de voyages ou un bureau des Ventes Voyageurs du CN.

MONTREAL-HALIFAX	\$20.50*	MONTREAL-OTTAWA	\$ 4.35*
2 trains quotidiens - Océan et Scotian		4 trains quotidiens - 5 le vendredi	
MONTREAL-VANCOUVER	\$63.00*	MONTREAL-TORONTO	\$11.50*
quotidien - Super Continental		5 trains quotidiens (2 Rapidos)	
MONTREAL-QUEBEC	\$ 6.40*	*Billet simple, jours de tarif Rouge, voiture-coach (repas non compris)	
2 Rapidos quotidiens			

Qu'on ces gens en commun?

- | | |
|--------------------|-------------------|
| Edward Kennedy | Germain Bourgeois |
| Maurice Babineau | Jean-Paul Cristel |
| George McGovern | Jacques André |
| Danielle Suissa | Michel Laporte |
| William Proxmire | Alain Stanke |
| Georges Bellavance | Alfred Paquette |
| Alfred Audet | Oscar Blais |
| Paul O. Trépanier | Léo Ménard |
| Treffle Lacombe | Gaétan Montreuil |
| Robert Daigle | Richard Gariépy |
| Marshall McLuhan | Armand Paré |
| Claude Bruneau | Paul Gérin-Lajoie |
| Michel Cartier | Paul Sauriol |
| Pierre Busque | Leonette Leblanc |
| Roger Deniger | Gabriel Poulin |
| Christine Tommy | Yvon Ciccariello |

Ceci n'est pas une liste de membres d'un club privé mais ces gens ont une caractéristique très avanguardiste. Ils sont des membres à vie de l'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood avec 500,000 autres personnes qui peuvent lire 3 fois plus rapidement que vous avec une meilleure compréhension.

N'aimeriez-vous pas vous aussi être un des lecteurs les plus rapides au monde. La session d'octobre débutera bientôt. Si vous êtes âgé de plus de 14 ans vous pouvez vous y joindre.

INSTITUT DE LECTURE INTERNATIONALE
844-1941

LPS® cours de conversation

anglais-espagnol-allemand

\$99⁰⁰ (10 SEMAINES) **878-2821**

vivez moderne voyagez **CN**

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 11

Ministère (s) Travail et main-d'oeuvre

LOI DES DECRETS DE CONVENTION COLLECTIVE (S.R.Q. 1964, ch. 143 et am.)

Chapellerie pour dames et enfants - Québec

Projet de modification

Conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, ch. 143 et am.), les parties contractantes à la convention collective du travail relative aux modes et à la chapellerie pour dames et enfants au Québec, rendue obligatoire par le décret 142 du 22 janvier 1947 et modifications, ont présenté au ministre du travail, monsieur Jean Cournoyer, une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1. Remplacer les paragraphes a, b, et h de l'article I par les suivants:

a) "dresseur à la main": désigne tout salarié préposé aux formes de chapeaux de tissus fabriqués ou synthétiques ou de peaux d'animaux, c'est-à-dire, qui leur donne la forme de chapeaux de différents styles en les passant à la vapeur, au fer, en les travaillant, en les cordant et en les façonnant et qui exécute toute autre opération à la main sur les moules en bois.

b) "dresseur à la machine": désigne tout salarié qui enforme des chapeaux à la presse hydraulique ou à l'estampilleuse à chapeau et qui, aussi, fait le posage du fond et des bords destinés à servir de carcasses pour les chapeaux; ce mot comprend aussi les tamponneurs, les préposés au broissage et au ponçage, c'est-à-dire, les ouvriers préposés au polissage des chapeaux en feutre à l'aide de papier sablé sur la machine à tamponner et à toutes les autres opérations à l'aide de la machine à tamponner. De plus, ce mot désigne le collage des chapeaux par l'application de solutions chimiques, le façonnage de selles ou de tampons pour les estampilleuses hydrauliques, le broissage, le lissage, le finissage et le soufflage sous pression des chapeaux de feutre ou de fourrure.

h) "garnisseur": désigne tout salarié qui a charge de faire à la main les garnitures, c'est-à-dire, qui pose des ornements ou des garnitures sur des chapeaux fabriqués à la main ou à la machine, ou le collage de tissus ou de peaux ou de parties de ceux-ci sur des chapeaux ou carcasses de chapeaux.

2. Abroger le dernier sous-paragraphes i de l'article I.

3. Remplacer les paragraphes j et k de l'article I avec le suivant:
j) Définitions spéciales: Employeurs et salariés: Sans limiter d'aucune façon les définitions ci-dessus, tout sous-traitant, détaillant ou autre personne faisant fabriquer de la marchandise est considéré comme un employeur et un salarié; tout travailleur à domicile est considéré comme un employeur et un salarié et tout employeur, contremaître, contremaîtresse ou dessinateur exécutant personnellement du travail fait ordinairement par un salarié de l'industrie définie dans ce décret est considéré comme salarié pour les fins du décret et est assujéti aux dispositions de la Loi et dudit décret.

k) Pendant la saison normale, alors que tout salarié est employé à plein temps, il est permis aux contremaîtres, contremaîtresses, associés et actionnaires de travailler dans les classifications mentionnées dans cette convention. Cependant, pendant la saison morte, ceux-ci haut mentionnés ne devront pas faire un tel travail pour ne pas priver les salariés de leur emploi dans les diverses classifications. De plus, sans limiter les dispositions du présent paragraphe, aucun contremaître, contremaîtresse, associé ou actionnaire d'un employeur ne devra travailler dans les classifications ci-haut mentionnées à moins que les autres salariés n'aient complété une journée normale de travail telle que mentionnée dans le présent décret.

4. Ajouter le paragraphe o à l'article I.
o) Les définitions susmentionnées ont comme seul but de définir les classifications mentionnées au présent décret; elles sont sujettes à toutes les dispositions relatives aux conditions et au niveau de compétence et d'activité comme base pour la fixation des salaires minima stipulés à cet égard.

5. Remplacer le paragraphe b de l'article II par le suivant:

b) Industrielle: Le champ d'application industriel du présent décret comprend l'industrie de la fabrication des modes et des chapeaux pour dames et enfants, à la machine ou à la main, de toutes manières et avec quelque tissu ou substance que ce soit, apprêté ou non et sans limiter la portée de ce qui précède, le travail fait par tout salarié dans chacun des métiers, emplois ou occupations définis ci-dessus, ainsi que la distribution de la chapellerie pour dames et enfants, sans limiter la portée des dispositions précédentes, ce décret s'applique à tous les manufacturiers, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, grossistes, manufacturiers-détaillants et autres personnes qui fabriquent ou manufacturent des articles et des chapeaux pour dames et enfants, soit dans leurs propres établissements ou ailleurs, ou qui confient l'exécution de contrats pour la fabrication de ces articles à des sous-traitants.

Le présent décret s'applique à tous les salariés de manufacture, y compris l'expédition et la distribution, ainsi qu'à tous ceux qui exécutent les opérations et le travail énumérés aux articles I et III. Toutefois, il ne s'applique pas aux messagers, aux commis-livreurs, aux employés de bureau et de salles d'exposition, aux surveillants, aux contremaîtres, aux contremaîtresses, aux dessinateurs, aux préposés à l'entretien, aux machinistes, aux commis et aux vendeurs, excepté lorsque de tels salariés font du travail ordinairement exécuté par un salarié régi par le décret.

Le présent décret ne s'applique pas aux établissements de détail qui s'occupent exclusivement et sur leurs lieux, de la fabrication sur commande ou de la réparation ou réparation d'articles ou chapeaux pour clients particuliers, suivant des mesures, grandes ou petites individuelles, pourvu qu'il n'y ait pas plus que 5 personnes engagées à cette fin dans un tel établissement de détail et pourvu que lesdits chapeaux soient vendus et livrés auxdits clients particuliers et ne soient pas offerts en vente à un autre établissement manufacturier de gros ou détail ou au public par l'entremise d'un tel établissement.

6. Remplacer l'article III par les suivants:
"III - Salaire minima: a) Les taux de salaires minima sont les suivants pour chacun des métiers ci-après:

mentation à la date d'entrée en vigueur prévue dans l'échelle de salaires pour les débutants dans les divers emplois.
Les taux pour débutants sont changés pour tenir compte de l'augmentation de salaire et de la réduction de la période d'apprentissage, de la façon suivante:

	Premier First	Après After						
	2	2	4	6	8	10	12	14
	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months
Dresseurs à la main	\$2.00	\$2.10	\$2.20	\$2.30	\$2.40	\$2.50	\$2.60	\$2.75
Hand Blockers	2.00	2.09	2.18	2.27	2.36	2.45	2.54	2.61
Dresseurs - Blockers	2.00	2.07	2.15	2.22	2.30	2.37	2.45	2.52
Coupeurs	1.65	1.77	1.90	2.02	2.15	2.27	2.40	2.52
Chapeliers (tissu ou paille). Operators (fabric or straw)	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80	1.85	1.90	1.96
Drapeurs Drapers	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80	1.83	—	—
Drapeurs-garnisseurs Draper-trimmers	1.60	1.63	1.70	1.74½	—	—	—	—
Garnisseurs Trimmers	1.60	1.65	—	—	—	—	—	—
Ouvriers non spécialisés General workers	1.60	1.65	—	—	—	—	—	—
Commis expéditionnaires Shipping clerks	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80	—	—	—
En vigueur le 16 février 1973. Effective February 16, 1973								
Dresseurs à la main	2.10	2.21	2.32	2.43	2.54	2.65	2.76	2.88
Hand Blockers	2.10	2.19	2.28	2.37	2.46	2.55	2.64	2.74
Dresseurs - Blockers	2.10	2.18	2.26	2.34	2.42	2.50	2.64	2.74
Coupeurs	1.70	1.85	2.01	2.16	2.32	2.47	2.63	2.78½
Chapeliers (tissu ou paille). Operators (fabric or straw)	1.70	1.77	1.83	1.90	1.96	2.02	2.09	—
Drapeurs Drapers	1.70	1.77	1.83	1.90	1.96½	—	—	—
Drapeurs-garnisseurs Draper-trimmers	1.70	1.77	1.83	1.88	—	—	—	—
Garnisseurs Trimmers	1.70	1.76	—	—	—	—	—	—
Ouvriers non spécialisés General workers	1.70	1.77	1.83	1.89½	—	—	—	—
Commis expéditionnaires Shipping clerks	1.70	1.77	1.83	1.93	—	—	—	—
En vigueur le 16 février 1974. Effective February 16, 1974								
Dresseurs à la main	2.20	2.31	2.43	2.54	2.66	2.77	2.89	3.01½
Hand Blockers	2.20	2.29	2.39	2.48	2.58	2.67	2.77	2.87½
Dresseurs - Blockers	2.20	2.28	2.36	2.45	2.53	2.61	2.70	2.83½
Coupeurs	1.70	1.85	2.01	2.16	2.32	2.47	2.63	2.78½
Chapeliers (tissu ou paille). Operators (fabric or straw)	1.70	1.77	1.85	1.92	2.00	2.09½	2.15	2.22½
Drapeurs Drapers	1.70	1.77	1.85	1.92	2.00	2.09½	—	—
Drapeurs-garnisseurs Draper-trimmers	1.70	1.77	1.85	1.92	2.01	—	—	—
Garnisseurs Trimmers	1.70	1.77	1.85	1.92	2.01	—	—	—
Ouvriers non spécialisés General workers	1.70	1.77	1.85	1.89½	—	—	—	—
Commis expéditionnaires Shipping clerks	1.70	1.77	1.85	1.92	2.06½	—	—	—

b) Les préposés à la couture des pailles, les préposés à la couture des tissus, les dresseurs à la main, les dresseurs, les coupeurs, les coupeurs-garnisseurs, les garnisseurs, les ouvriers non-spécialisés, les commis préposés à l'expédition, et les employés d'entrepôts, les acheteurs, les préposés aux commandes et aux salles d'emmagasinage sont employés à la semaine.

c) Un salarié n'a droit à aucun salaire quand il n'est pas au travail; s'il ne travaille que durant une partie de la semaine, il n'est rémunéré que pour cette partie de la semaine ou prorata du salaire hebdomadaire. Les salariés ne sont rémunérés qu'en regard du genre de travail qu'ils exécutent ou de la classification à laquelle ils appartiennent et qu'il est mentionnée dans le présent décret.

Un salarié qualifié pour une certaine classe n'est pas nécessairement qualifié pour une autre; conséquemment, le transfert d'un salarié d'une classification à une autre doit entraîner les ajustements de salaires entre l'employeur et le salarié en regard du degré d'habileté et de productivité du salarié dans la classe où il peut être transféré, sujet à l'approbation du Comité paritaire.

d) Les salariés atteints d'une incapacité physique ou mentale peuvent recevoir un salaire inférieur au salaire minimum prévu ci-dessus, si leur incapacité rend leur degré de productivité inférieur à la moyenne normale établie pour leur métier. Le salaire payable à ces ouvriers doit être alors déterminé par entente entre l'employeur et le salarié et peut être révisé à tous les deux (2) mois s'il y a accroissement d'habileté ou de productivité de la part de l'intéressé. En cas de mésestimation, le Comité paritaire détermine le salaire. Toutefois, le nombre des salariés recevant un salaire inférieur au salaire minimum ci-dessus ne doit jamais dépasser 20% du nombre total des salariés d'une catégorie donnée, à moins d'une permission spéciale du Comité paritaire dans le cas où il est prouvé à la satisfaction de ce dernier, qu'il existe une rareté d'ouvriers compétents.

lant ladite année avec son employeur actuel comme indemnité de vacances.
Il est interdit de remplacer par une indemnité compensatrice le congé annuel non payé auquel tout salarié a droit en vertu des dispositions du présent décret.

	Premier First	Après After						
	2	2	4	6	8	10	12	14
	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months	Mois Months
Dresseurs à la main	\$2.00	\$2.10	\$2.20	\$2.30	\$2.40	\$2.50	\$2.60	\$2.75
Hand Blockers	2.00	2.09	2.18	2.27	2.36	2.45	2.54	2.61
Dresseurs - Blockers	2.00	2.07	2.15	2.22	2.30	2.37	2.45	2.52
Coupeurs	1.65	1.77	1.90	2.02	2.15	2.27	2.40	2.52
Chapeliers (tissu ou paille). Operators (fabric or straw)	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80	1.85	1.90	1.96
Drapeurs Drapers	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80	1.83	—	—
Drapeurs-garnisseurs Draper-trimmers	1.60	1.63	1.70	1.74½	—	—	—	—
Garnisseurs Trimmers	1.60	1.65	—	—	—	—	—	—
Ouvriers non spécialisés General workers	1.60	1.65	—	—	—	—	—	—
Commis expéditionnaires Shipping clerks	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80	—	—	—
En vigueur le 16 février 1973. Effective February 16, 1973								
Dresseurs à la main	2.10	2.21	2.32	2.43	2.54	2.65	2.76	2.88
Hand Blockers	2.10	2.19	2.28	2.37	2.46	2.55	2.64	2.74
Dresseurs - Blockers	2.10	2.18	2.26	2.34	2.42	2.50	2.64	2.74
Coupeurs	1.70	1.85	2.01	2.16	2.32	2.47	2.63	2.78½
Chapeliers (tissu ou paille). Operators (fabric or straw)	1.70	1.77	1.83	1.90	1.96	2.02	2.09	—
Drapeurs Drapers	1.70	1.77	1.83	1.90	1.96½	—	—	—
Drapeurs-garnisseurs Draper-trimmers	1.70	1.77	1.83	1.88	—	—	—	—
Garnisseurs Trimmers	1.70	1.76	—	—	—	—	—	—
Ouvriers non spécialisés General workers	1.70	1.77	1.83	1.89½	—	—	—	—
Commis expéditionnaires Shipping clerks	1.70	1.77	1.83	1.93	—	—	—	—
En vigueur le 16 février 1974. Effective February 16, 1974								
Dresseurs à la main	2.20	2.31	2.43	2.54	2.66	2.77	2.89	3.01½
Hand Blockers	2.20	2.29	2.39	2.48	2.58	2.67	2.77	2.87½
Dresseurs - Blockers	2.20	2.28	2.36	2.45	2.53	2.61	2.70	2.83½
Coupeurs	1.70	1.85	2.01	2.16	2.32	2.47	2.63	2.78½
Chapeliers (tissu ou paille). Operators (fabric or straw)	1.70	1.77	1.85	1.92	2.00	2.09½	2.15	2.22½
Drapeurs Drapers	1.70	1.77	1.85	1.92	2.00	2.09½	—	—
Drapeurs-garnisseurs Draper-trimmers	1.70	1.77	1.85	1.92	2.01	—	—	—
Garnisseurs Trimmers	1.70	1.77	1.85	1.92	2.01	—	—	—
Ouvriers non spécialisés General workers	1.70	1.77	1.85	1.89½	—	—	—	—
Commis expéditionnaires Shipping clerks	1.70	1.77	1.85	1.92	2.06½	—	—	—

Le congé annuel sera de deux (2) semaines consécutives pendant le mois de juillet et commencera un lundi. Tout salarié doit recevoir un avis de la période précise du congé au moins deux (2) mois à l'avance.

Nonobstant les dispositions précédentes relatives aux congés annuels payés, tout salarié a droit, si son emploi pour ledit employeur prend fin, à une indemnité de quatre pour cent (4%) de son salaire gagné pendant la période de service lui donnant droit à ses vacances, c'est-à-dire, quatre pour cent (4%) de son salaire gagné après le 30 juin précédant la cessation de son emploi avec ledit employeur. Si un salarié quitte le service d'un employeur avant la période du congé annuel et n'a pas reçu l'indemnité à laquelle il a droit pour son congé, cette indemnité sera remise et payable au comité paritaire de l'industrie de la chapellerie pour dames et enfants et sera gardée en dépôt pour le salarié intéressé. Si on ne peut contacter le salarié, l'indemnité sera gardée en dépôt pour six (6) mois. Si tous les efforts pour contacter le salarié sont vains, les montants perçus seront gardés en fiducie sous réserve des instructions et de la décision du comité paritaire.

Tout employeur assujéti à ce décret doit faire parvenir au bureau du comité paritaire de l'industrie de la chapellerie, quatre pour cent (4%) de sa liste de paie totale relative aux salariés assujétis au présent décret. Ce montant sera remis au comité à tous les mois pendant la durée du décret, et ce, pas plus tard que le 10 du mois suivant.

Le montant ainsi reçu est déposé dans un fonds spécial qui porte le nom de "Fonds de dépôt des congés annuels dans l'industrie de la chapellerie" et ce fonds sera sous la surveillance conjointement des parties. Deux (2) représentants des employeurs et deux (2) représentants des salariés y sont désignés comme signataires. Le fonds ci-haut mentionné est sujet à une vérification régulière par des comptables choisis par les deux parties et des copies de leur rapport seront données aux deux parties. Tous les montants ainsi reçus devront être placés convenablement selon la décision des représentants de deux parties ci-haut mentionnées.

Les dépôts faits au fonds conjoint sont soumis à une vérification mensuelle et le comité paritaire s'occupe immédiatement des comptes non-payés pour fins de collection et paiement. Si aucun paiement ne parvient pas au comité après un délai de dix (10) jours, des poursuites judiciaires seront commencées contre les comptes non-payés au nom du comité paritaire.

Une comptabilité rigoureuse et particulière sera tenue pour chaque employeur et l'intérêt sera ajouté au compte de chaque membre pour toute la période s'écoulant jusqu'à la semaine précédant la période de congé. À telle date, le montant total des contributions de chaque manufacturier-membre lui sera remboursé avec l'intérêt couru jusqu'à date. Le montant remboursé à chaque manufacturier sera gardé en fiducie pour distribution et paiement à chaque salarié comme indemnité de congé. Le comité paritaire ne demandera aucun frais d'administration auprès du fonds. Cependant, les frais de vérification seront chargés et assumés proportionnellement. Le comité paritaire doit contrôler le paiement de l'indemnité de congé aux salariés pendant la semaine de congé et faire un rapport de sa vérification dans les quinze (15) jours qui suivent.

7. Les quatre premiers alinéas du paragraphe institué "a-3" de l'article III seront remplacés par ce qui suit:

"III-B Augmentation générale des salaires": A compter de la première semaine commençant après la date de publication dans la Gazette Officielle du Québec de l'arrêté en conseil les approuvant, les augmentations de salaires suivants seront accordées à tous les employés comme suit:

i) à compter de la date de publication, une augmentation générale des salaires actuellement payés et s'élevant à \$5 par semaine pour chaque salarié.

Cependant, les employeurs recevront un crédit pour toute augmentation versée aux salariés le ou après le 16 février 1972, mais avant la date de la publication du présent arrêté. Ces augmentations seront déduites du montant précité de \$5.

ii) Le 16 février 1973, une autre augmentation générale de \$5 par semaine sera versée à tous les salariés.

iii) Le 16 février 1974, une autre augmentation générale de \$5 par semaine sera versée à tous les salariés.

"III-C Fonds de congé supplémentaire de fin d'année:

Un fonds de vacances d'emploi supplémentaires sera établi et administré conjointement par les parties. Chaque employeur devra contribuer à ce fonds un montant de:

a) quatre-dixième pour cent (4%) de sa liste de paie mensuelle pour tout salarié assujéti au présent décret.

b) à compter du 16 février 1973, huit-dixième pour cent (8%) de sa liste de paie mensuelle pour tout salarié assujéti au présent décret.

c) à compter du 16 février 1974, un point six-dixième pour cent (1.6%) de sa liste de paie mensuelle pour tout salarié assujéti au présent décret.

Chaque employeur devra verser ledit paiement chaque mois, à la même date, et de la même façon que l'indemnité de congé prévu dans le présent décret.

	le 16 fév. 1973 Feb. 16, 1973 par heure per hour	le 16 fév. 1974 Feb. 16, 1974 par heure per hour
Classifications:		
Dresseurs à la main - Hand Blockers	\$2.75	\$2.88
Dresseurs - Blockers	2.61	2.74
Coupeurs - Cutters	2.52	2.65
Chapeliers (tissu ou paille). Operator (fabric or straw)	2.52	2.65
Drapeurs Drapers	1.96	2.09
Drapeurs-garnisseurs - Draper-trimmers	1.83	1.96½
Garnisseurs Trimmers	1.74½	1.88
Ouvriers non spécialisés General employees	1.63	1.76
Commis expéditionnaires - Shipping clerks	1.80	1.93

	le 16 fév. 1973 Feb. 16, 1973 par semaine per week	le 16 fév. 1974 Feb. 16, 1974 par semaine per week
Employés aux salaires garantis Salaried employees		
Chefs expéditionnaires - Head Shippers	117.00	122.00
Expéditionnaires - Shippers	104.00	109.00

Deux expériences-pilotes sont exposées

Comment intégrer l'arriéré mental à la société

par Solange Chalvin

La richesse d'un congrès international aussi important que celui qui se déroule présentement à Montréal et qui groupe 4,000 participants de 50 nations tient à la diversité des expériences qui y sont présentées. Parmi les multiples conférences qui ont été prononcées hier, deux expériences-pilotes semblent particulièrement

audacieuses et susceptibles d'être reprises au Canada. Toutes deux ont trait à l'intégration de l'arriéré mental à la société normale. Les enfants handicapés, comme les adultes, répète-t-on depuis le début du congrès, ne devraient pas être privés de la satisfaction de faire partie de la société. On les isole souvent

pour protéger la quiétude des bonnes gens, a dit le Dr G. Allan Rosher, de Toronto. Une jolie Suédoise de Stockholm, Mme Inger Claesson, a réussi à briser la barrière qui existe entre les adolescents normaux et les déficients mentaux du même âge, en créant des clubs mixtes de loisirs

et d'intégration au monde adulte. Suède a prouvé que 80% des jeunes handicapés ou déficients qui ont reçu une formation spéciale sont complètement inactifs à l'âge de 18-20 ans. "Ils ne connaissent qu'un seul et unique loisir, la télé-télévision", a dit Mme Claesson. Solitude et passivité sont les deux traits dominants des adolescents déficients, a révélé

une recherche effectuée en Australie, le Dr Marie D. Neale, de l'université de Monash, a fait état de la création d'une maternelle mixte où sont intégrés progressivement des déficients légers et profonds, pour le plus grand bien de ces derniers. Une recherche effectuée en

cette enquête qui est à l'origine de la mise sur pied de clubs mixtes pour organiser des loisirs plus actifs pour les déficients. On a commencé par réunir des jeunes normaux qui avaient manifesté le désir de se regrouper pour s'amuser. Tout d'abord, on les a amenés à jouer un rôle social, un rôle de tuteur et de camarade, auprès de déficients légers ou handicapés physiques. Aujourd'hui, la Suède compte 10 clubs bien structurés qui organisent des sorties, des parties de campagne, des discussions sur les manchettes des journaux et des nouvelles, des soirées de musique et de danse ainsi que des visites dans les magasins, musées, etc.

Dans la majorité des cas, a dit Mme Claesson, ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont trouvé des emplois aux déficients mentaux de leur âge. L'an dernier, ces jeunes ont organisé le premier congrès des clubs mixtes de jeunes, à Stockholm. Leurs revendications, a ajouté la conférencière, étaient sûrement à l'échelle des préoccupations de tous les jeunes travailleurs: ils ont réclamé de meilleurs salaires et des équipements sportifs et de loisirs bien organisés, ils ont en outre dit qu'ils refuseraient désormais de passer l'été dans des camps prévus pour déficients mentaux parce que ces camps étaient à l'image des enfants et non des adultes.

L'expérience réalisée par l'équipe dirigée par le Dr Marie D. Neale, de l'université de Monash (Australie) est tout aussi passionnante. Des enfants de 2 1/2 à 6 ans souffrant de déficience profonde dans un cas et plus légère dans les autres cas, après avoir subi plusieurs séances de thérapie ont été intégrés progressivement au sein d'une maternelle normale. "Leurs progrès ont été incroyables, a dit le Dr Neale. Ils ont commencé à imiter leurs camarades et ont acquis, en moins de quelques mois, des notions qu'on avait cru impossible de leur inculquer", a ajouté la conférencière.

Les jardinières d'enfants qui ont accepté d'intégrer dans leurs classes régulières un ou deux de ces enfants ont été enthousiasmées par un personnel bénévole, non spécialisé mais prêt à participer à l'expérience-pilote. Les résultats ont été si révélateurs, a dit le Dr Neale, que l'expérience sera généralisée. Le Dr Wolf Wolfensberger, de l'Association canadienne pour les déficients mentaux, a dit qu'un tel projet avait aussi été tenté avec succès à Calgary (Alberta).

En plus de ces expériences racontées aux participants par leurs auteurs, on a fait grand état hier au congrès sur l'arriération mentale du développement de protecteurs ou tuteurs des arriérés mentaux. A mesure que les préjugés du public contre la maladie mentale s'estompent, il devient plus réaliste d'envisager une véritable prise en charge des déficients par les citoyens normaux. Cette façon de procéder, a dit le Dr G. Allan Rosher, de Toronto, permettrait à l'Etat de réaliser des économies considérables tout en donnant aux arriérés mentaux un statut de citoyen à part entière. Actuellement, le Canada consacre plus de \$100 millions par année aux soins à donner aux arriérés mentaux. Si ces fonds étaient utilisés plus rationnellement, on pourrait doubler les services, a-t-on dit.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 10

AVIS
Avis est donné que Vincenzo Nichilo, administrateur, du 2444 Benny Crescent, Ville de Montréal, district de Montréal, fera une demande au ministre de la Justice pour changer son nom en celui de James Nichilo, ledit changement devant également concerner son épouse, Norma Jane.
MONTREAL, ce 29 septembre 1972.

FRANKEL INC.
Avis est par les présentes donné que FRANKEL INC. demandera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, ce 29 septembre 1972.

Les procureurs de la compagnie, GUY, VAILLANCOURT, BERTRAND, BOURGEOIS & LAURENT
630 ouest, boulevard Dorchester
bureau 529
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 18 septembre 1972, par lequel Acme Engineering Products Ltd. a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 septembre 1972, sous le numéro 227841 - Banque de Montréal, le 22 septembre 1972.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 septembre, 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Personal Products of Canada Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 22ème jour de septembre 1972, sous le numéro 227844. Ce 2ème jour d'octobre, 1972. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1511D du Code Civil de la Province de Québec que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 20 juin, 1972 à CENTRAL FACTORS CORPORATION LIMITED de toutes les créances présentes et futures payables à EDAL LUGGAGE LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 juillet, 1972, sous le numéro 228169.

CENTRAL FACTORS CORPORATION LIMITED
le 29 septembre, 1972.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du code civil de la Province de Québec, que Javel Concentres Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 16ème jour du mois de février 1972 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 21ème jour du mois d'avril 1972 sous le numéro 228184. Daté à Montréal ce 26ème jour du mois de septembre 1972. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

MONTREAL, le 29 septembre 1972.
Bourbonnière & Bouchard notaires
Procureurs pour les requérants.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPE-72-10351
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 24 octobre 1972
Matagami, P.Q.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AAC-72-10354
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 24 octobre 1972
Divers endroits dans la Province de Québec.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPE-72-10352
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 24 octobre 1972

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPE-72-10352
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 24 octobre 1972

FOURNITURE D'APPAREILLAGES MULTIPLEX A BASSE ET HAUTE FREQUENCE.
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

FOURNITURE DE PLAQUES, MONTURES, CONSOLS ET SUPPORTS POUR TRANSFORMATEURS
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Postes Granby et Sept-Îles
FOURNITURE DE QUATRE (4) INDUCTANCES DE MISE A LA TERRE 26.4 KV.
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de vingt mille dollars (\$20,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 septembre 1972.

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 21 septembre 1972

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 septembre 1972.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AAC-72-10357
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 31 octobre 1972
Divers endroits dans la Province de Québec.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AAC-72-10356
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 24 octobre 1972
Divers endroits dans la Province de Québec

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
PMY-72-10347
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 24 octobre 1972

FOURNITURE DE COUPE-CIRCUITS TYPE OUVERT.
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

FOURNITURE DE BRIDES ET SUPPORTS POUR COUPE-CIRCUITS
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

SERVICE DE DENEIGEMENT DES TERRAINS DE STATIONNEMENT ET DES VOIES DE CIRCULATION DANS DIVERS POSTES A QUEBEC (1972-1973 ET 1973-1974)
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 septembre 1972

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 septembre 1972.

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 26 septembre 1972

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du code civil de la Province de Québec, que Javel Concentres Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 16ème jour du mois de février 1972 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 21ème jour du mois d'avril 1972 sous le numéro 228184. Daté à Montréal ce 26ème jour du mois de septembre 1972. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

MONTREAL, le 29 septembre 1972.
Bourbonnière & Bouchard notaires
Procureurs pour les requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
ASSISTANCE JUDICIAIRE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No: 12-01465-72

M. PIERRE, BERTRAND, LEGRAND, professeur, en communauté de biens avec Carmel Juste dans la cité et District de Montréal.

DAME CARMEL JUSTE, d'adresse inconnue. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAME CARMEL JUSTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son institution. Prenez de plus vite qu'il est possible de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais souillés, la requête procédera à divorce contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 28 septembre 1972
Prototaire, C.S.M.

CANADA
MINISTRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPELS D'OFFRES
Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec. INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ATERRISSAGE PAR INSTRUMENTS COMPRENANT LE SOLLER EN GRAVIER ET TRAVAUX CONNEXES ELECTRIQUES POUR LA PISTE 10 A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, QUEBEC.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. M. Barbeau, Administrateur régional du Québec, Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, le 20 septembre 1972.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 septembre 1972.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LACHINE
DEMANDE DE SOUMISSIONS
HUILE DIESEL

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture d'huile diesel.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances par interim et endossées: "Soumission Huile diesel" seront reçues au bureau du soumissionné, à l'Hôtel de Ville, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, jusqu'à 17.00 heures, lundi, le 23 octobre 1972.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée qui aura lieu le 23 octobre 1972 à 20.00 heures.

On obtiendra les formules de soumission au bureau de l'Ingénieur de la Voirie, 2200 rue St-Antoine, Lachine. Le prix fourni devra être pour une quantité minimum de 5,000 gallons. De plus, chaque soumissionnaire devra indiquer pour quelle quantité en surplus de 5,000 gallons minimum le prix quoté s'appliquera à telle quantité supplémentaire.

Le soumissionnaire devra également soumettre dans sa soumission un prix unitaire et indiquer séparément toutes taxes de quelconque nature que ce soit, fédérale, provinciale ou autres pouvant s'additionner à ce prix de vente.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

BERNARD COMEAU
Directeur des Finances par interim
Cité de Lachine

LACHINE, LE 4 OCTOBRE 1972.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LACHINE
SOUMISSIONS
HUILE A CHAUFFAGE

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances par interim et endossées: "Soumission Huile à Chauffage" seront reçues au bureau du soumissionné, à l'Hôtel de Ville, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, jusqu'à 17.00 heures, lundi, le 23 octobre 1972.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée qui aura lieu le 23 octobre 1972, à 20.00 heures.

On obtiendra les formules de soumission au bureau de l'Ingénieur de la Voirie, 2200 rue St-Antoine, Lachine. Le prix fourni devra être pour une quantité minimum de 10,000 gallons. De plus, chaque soumissionnaire devra indiquer pour quelle quantité en surplus de 10,000 gallons minimum le prix quoté s'appliquera à telle quantité supplémentaire.

Le soumissionnaire devra également mentionner sur sa soumission un prix unitaire et indiquer séparément toutes taxes de vente, fédérale, provinciale ou autres pouvant s'additionner à ce prix de vente.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

BERNARD COMEAU
Directeur des Finances par interim
Cité de Lachine

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
ASSISTANCE JUDICIAIRE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No: 12-01465-72

M. PIERRE, BERTRAND, LEGRAND, professeur, en communauté de biens avec Carmel Juste dans la cité et District de Montréal.

DAME CARMEL JUSTE, d'adresse inconnue. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAME CARMEL JUSTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son institution. Prenez de plus vite qu'il est possible de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais souillés, la requête procédera à divorce contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 28 septembre 1972
Prototaire, C.S.M.

CANADA
MINISTRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPELS D'OFFRES
Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec. INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ATERRISSAGE PAR INSTRUMENTS COMPRENANT LE SOLLER EN GRAVIER ET TRAVAUX CONNEXES ELECTRIQUES POUR LA PISTE 10 A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, QUEBEC.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. M. Barbeau, Administrateur régional du Québec, Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, le 20 septembre 1972.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 septembre 1972.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LACHINE
DEMANDE DE SOUMISSIONS
HUILE DIESEL

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture d'huile diesel.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances par interim et endossées: "Soumission Huile diesel" seront reçues au bureau du soumissionné, à l'Hôtel de Ville, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, jusqu'à 17.00 heures, lundi, le 23 octobre 1972.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée qui aura lieu le 23 octobre 1972 à 20.00 heures.

On obtiendra les formules de soumission au bureau de l'Ingénieur de la Voirie, 2200 rue St-Antoine, Lachine. Le prix fourni devra être pour une quantité minimum de 5,000 gallons. De plus, chaque soumissionnaire devra indiquer pour quelle quantité en surplus de 5,000 gallons minimum le prix quoté s'appliquera à telle quantité supplémentaire.

Le soumissionnaire devra également soumettre dans sa soumission un prix unitaire et indiquer séparément toutes taxes de quelconque nature que ce soit, fédérale, provinciale ou autres pouvant s'additionner à ce prix de vente.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

BERNARD COMEAU
Directeur des Finances par interim
Cité de Lachine

LACHINE, LE 4 OCTOBRE 1972.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LACHINE
SOUMISSIONS
HUILE A CHAUFFAGE

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances par interim et endossées: "Soumission Huile à Chauffage" seront reçues au bureau du soumissionné, à l'Hôtel de Ville, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, jusqu'à 17.00 heures, lundi, le 23 octobre 1972.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée qui aura lieu le 23 octobre 1972, à 20.00 heures.

On obtiendra les formules de soumission au bureau de l'Ingénieur de la Voirie, 2200 rue St-Antoine, Lachine. Le prix fourni devra être pour une quantité minimum de 10,000 gallons. De plus, chaque soumissionnaire devra indiquer pour quelle quantité en surplus de 10,000 gallons minimum le prix quoté s'appliquera à telle quantité supplémentaire.

Le soumissionnaire devra également mentionner sur sa soumission un prix unitaire et indiquer séparément toutes taxes de vente, fédérale, provinciale ou autres pouvant s'additionner à ce prix de vente.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

BERNARD COMEAU
Directeur des Finances par interim
Cité de Lachine

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du code civil de la Province de Québec, que Javel Concentres Inc. dont la principale place d'affaires dans

Marionnettes du Canada en tournée européenne

PARIS (AFP) — Le théâtre des marionnettes canadien a donné, lundi soir, sa première représentation à Paris au Centre culturel canadien dont c'était la première manifestation de la saison 1972-73.

La compagnie canadienne, qui vient de prendre part au festival international de marionnettes de Charleville-Mesières a présenté deux pièces: "Le chat botté" et "Pourquoi il n'y a pas de grenouille sur les villes de la reine Charlotte", adaptation de légendes indiennes. Des

costumes chatoyants, un rythme rapide, une agréable musique de scène contribuent à faire du spectacle un plaisant divertissement.

Hier soir était présenté "Le garçon à la voix enchantée". Le théâtre des marionnettes canadien, qui résulte de la fusion de deux troupes de Toronto et Vancouver, comprend cinq acteurs. Après son passage à Paris, il va entreprendre une tournée en Allemagne, où il sera à partir de mercredi et en Hollande.

Décès de Denny Vaughan



Le chef d'orchestre Denny Vaughan est mort hier à

Montréal après une brillante carrière. Né à Toronto, Denny Vaughan s'était rendu célèbre à la fin de la guerre comme orchestrateur de grandes vedettes américaines telles Eddie Fisher, Ezio Pinza et Kate Smith. A son retour au Canada, dans les années cinquante, il fonda son propre orchestre et anima son propre "show" télévisé. Il travailla ensuite à Hollywood où il devint le conseiller musical des Smothers Brothers et de Glen Campbell. Revenu à Montréal il y a environ un an, il fit sa dernière apparition publique lors de l'inauguration officielle des travaux du projet hydro-électrique de Churchill Falls.



Charlebois chaudement applaudi à l'Olympia

PARIS (AFP) — Après Gilles Vigneault, qui en octobre dernier, se produisit à Bobino, c'est lundi soir Robert Charlebois qui, à l'Olympia, défendait les couleurs du Québec. Un public très nombreux avait tenu à assister à la générale de Robert. Aux côtés de son vieux admirateur Henri Salvador, on trouvait notamment Serge Reggiani, Zanini, Antoine et Jean-Pierre Cassel.

Tout à tour guitariste, pianiste, danseur, mais toujours chanteur, Charlebois a montré, au-delà de son talent, un métier incontestable. C'est un personnage extraordinaire qui a tenu en haleine pendant près d'une heure et demi le public émerveillé par sa décontraction, son humour et ses facilités de musicien. Chacun espérait que Charlebois, entraîné par l'ambiance, accepterait de prolonger son tour de chant. Mais, fatigué par deux spectacles successifs, il n'est pas reparu au troisième rappel.

Le groupe de "pop music" français "Triangle" se produisit en première partie. Ils ont prouvé, si c'était encore nécessaire que la langue française s'accorde fort bien avec la bonne musique moderne. Avec "Triangle" et Robert Charlebois, la francophonie et la "pop music" étaient doublement à l'honneur à l'Olympia.

Robert Charlebois se produira sur la scène du music-hall des grands boulevards jusqu'au 9 octobre, veille de la générale de Michel Polnareff.

À la Bibliothèque nationale

L'imprimé québécois de 1764 à nos jours

Une exposition représentative de tout l'imprimé québécois de 1764 à nos jours est présentée en montre, jusqu'au 6 octobre, dans la salle de travail de la Bibliothèque nationale (rue Saint-Denis à Montréal), afin de célébrer l'année internationale du livre proclamé par l'UNESCO.

On estime à quelque 150,000 environ le nombre de publications parues au Québec depuis 1764. Pour la sélection des 500 livres et brochures exposées, les organisateurs ont choisi parmi les œuvres les plus marquantes un nombre d'ouvrages proportionnel à la production totale de chaque année ou groupe d'années: on compte ainsi 36 ouvrages pour le 18ème siècle, 111 pour le 19ème et 375 pour le 20ème.

La bibliothèque pourra voir notamment: le premier volume français imprimé au Québec, le catéchisme du diocèse de Sens publié à Québec en 1765; des ouvrages monta-

gnais et en abénaquis; l'almanach encyclopédique qui constitue le premier almanach publié à Montréal en 1777; une description topographique de la province du Bas Canada par Joseph Bouchette, publiée en 1815 et qui reste encore de nos jours la meilleure source de consultation à ce sujet; le premier recueil de vers publié au Québec en 1830, écrit par Michel Bibaud; des documents intéressants sur les événements de '37; le rapport de Lord Durham, haut-commissaire de Sa Majesté, sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique; l'histoire du Canada de F.X. Garneau publiée entre 1845 et 1852 et des œuvres aussi marquantes que Les anciens canadiens de P. Aubert de Gaspé (1863), L'oublié de Laure Conan (1900), Emile Nelligan et son œuvre par Louis Dantin (1903), etc.

Il est à noter que tous les ouvrages faisant partie de cette rétrospective peuvent être consultés en tout temps, à la Bibliothèque nationale du Québec.

Les comédiens français et les films québécois

Le comédien français Jean Lefebvre, qui cherchait l'occasion de prolonger son séjour au Québec, participera aux côtés de Dominique Michel à la comédie de Gilles Richer, "La grande patente", portée à l'affiche du théâtre Port-Royal à compter du 15 novembre.

Jean Lefebvre est à Montréal depuis quelque temps pour le tournage d'un film de Denis Héroux et Gilles Richer, "J'ai mon voyage", et il sera rejoint de samedi par Francis Blanche et Mylène Demongeot qui

"Lettres françaises" a cessé de paraître

"Les Lettres françaises" ont publié hier leur dernier numéro. L'hebdomadaire littéraire et artistique de gauche avait été créé pendant la résistance par les écrivains Jean Paulhan, Elsa Triolet et Louis Aragon; ce dernier en assurait la direction depuis 1953.

L'éditorial des "Lettres françaises" invoque des raisons économiques (le coût sans cesse croissant de la production) et une baisse de son audience pour justifier sa disparition. L'hebdomadaire était en effet interdit ou non distribué dans plusieurs pays de l'Est dont l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie, ainsi que dans plusieurs pays occidentaux dont l'Espagne.

"Les Lettres françaises" avaient consacré une partie de leur numéro précédent (du 27

septembre au 3 octobre) à des œuvres québécoises, sous le titre général: "Québec 72: roman, cinéma, télévision". Cette "couverture" comprenait un entretien avec Jacques Godbout et un compte-rendu de son dernier livre, "D'amour PQ?" publié au Seuil: une critique de deux films québécois qui passent présentement à Paris, "La vraie nature de Bernadette" (de Gilles Carle) et "La maudite galette" (de Denis Arcand); ainsi qu'un article de Fernand Saint-Martin sur "L'art à la radio et à la télévision canadiennes".

"Les Lettres françaises" devaient, à l'origine, servir de trait d'union aux diverses catégories d'intellectuels séparés par la division de la France en deux zones du fait de l'occupation allemande.

télévision

CBFT 2	CBMT 5
9.10 Ouverture et horaire	8.15 Standby six
9.15 Plein air	8.30 Mr. Dressup
9.30 Les Orléans	9.00 Quebec School Telecasts
10.00 Clak	10.30 Friendly Giant
10.15 En mouvement	10.45 Ches Héline
10.30 Personnalité féminine	11.00 Sesame Street
11.00 Le gourmet farfelu	12.00 Elwood Glover's luncheon date
11.30 Invitation au loisir	1.30 The Galloping gourmet
12.00 Madame et son fantôme	2.00 Paul Bernard, psychiatre
12.30 Boubou	2.20 Mothers-in-law
1.30 Téléjournal	3.00 Take Thirty
1.35 Femme d'aujourd'hui	3.30 The Edge of Night
2.30 Cinéma: "Journal de Lewis et Clark" documentaire	4.00 Family Court
4.00 Bobino	4.30 Drop-In
4.30 Fanfreuche	5.00 Treasury of the dutch
5.00 Cent filles à marier	5.30 Get smart
6.00 Ma sorcière bien-aimée	6.00 The Lucy show
6.30 Actualité 24	6.30 Hourglass
7.30 Le travail à la chaîne	7.30 Singalong jubilee
8.00 Baseball: "New York à Montréal"	8.00 Expo baseball: "New York à Montréal"
10.30 Téléjournal	10.30 Sports week
11.00 Appelle-moi Lisa	11.00 The National
12.00 Cinéma: "Amougeux" (reportage-François 1969)	11.22 Viewpoint
1.30 Téléjournal	11.30 Report and Sports Final
	11.45 Ciné-Six: "Stranger on the third floor" (Drame-1946)
	2.15 Final report and weather

CFTM 10

7.00 Horaire-Bienvenue CFTM	5.57 Sign-On
7.45 Les Ptit's Bonhommes	6.30 University of the air
8.00 Bonjour Montréal	6.30 Bomper room
8.45 36-24-36	7.00 Canada A.M.
9.00 Les "Tannants de Chez Nous"	8.30 Hercules
10.00 Pour vous Mesdames	9.00 Yoga
11.30 Personnalités	9.30 Trouble with Tracy
12.00 Le 10 vous informe	10.00 Eye bet
12.15 Y'a du Soleil	10.30 The home front
1.00 Ciné-Mercredi: "Le gant de fer" (cape et d'épée-Américain 1954)	11.00 The community
2.30 Ciné-Mercredi: "Histoire d'amour" (policiers-Français 1951)	11.30 The Lucille Rivers Show
4.00 Les bouts d'chou	11.30 McGowan and Co.
5.30 Le cirque du capitaine	12.00 The Flintstones
6.00 Studio 10	12.30 Matinee with Joe Van: "An eye for an eye" (western-1966)
6.00 Madame est servie	2.30 Bomper room
7.00 Le 10 vous informe	3.00 Another world
7.30 Les grandes productions: "No marges pas les marguerites" (Comédie-Américain 1960), "s.c"	3.30 What's the good word
10.00 Auto-Patrouille	4.00 Anything you can do
10.30 Les Nouvelles TVA	4.30 The Flintstones
11.00 La Coadjute du Temps	5.00 Truth or Consequences
11.15 En pantoufles: "Le vice au corps" (drame-Mexicain)	5.30 The New Beat the Clock
12.45 Le 10 vous informe	6.00 Pulse
12.50 Fin des émissions	7.00 Musical Friends
	8.00 CTV special presentation:
	10.30 Know your sports
	11.00 The CTV National News
	11.18 Pulse
	12.00 Wednesday night feature movie: "Tamm the defiant" (drame-1922)

cinéma

ALOUETTE: "Le soleil rouge" 2.15, 5.50, 9.20 et "Sibérie terre de violence" 12.45, 4.15, 7.50	FESTIVAL: "Quiet days in clichey" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
ARLEQUIN: "Moi une femme" 2.45, 6.05, 9.25, "Sous les carreaux du vent" n° 1, 1.10, 4.30, 7.50	FLEUR DE LYS: voir cinéma de Paris
ATWATER: (Cinéma II) "Duck you sucker" 8.00	IMPERIAL: "Les bébés de l'air" 12.15, 3.30, 6.50, 10.05 et "Les abelles diligentes du Booe joyeux" 1.50, 5.05, 8.25
ATWATER: (Cinéma I) "Frenzy" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30	JEAN-TALON: "Sous impérial" 6.10, 9.45 et "Fiançailles à l'italienne" 8.05
AVENUE: "A Clockwork Orange" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30	KENT: "The Burglars" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.20
BERRI: "Inspecteur Harry" 2.30, 6.20, 10.00 et "Zepplins 12 36" 12.30, 4.20, 8.00	MASON-ROUVE: voir Jean-Talon
BLJOU: "Une prostituée au service du public" 12.30, 5.43, 6.38, 9.49, et "Sans peur" 2.05, 5.15, 8.25	MERCER: "Il était une fois la révolution" 8.00
BONAVENTURE: "The Godson" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20	MIDI-MINUIT: "Jeunes filles chez le gynécologue" 12.45, 3.40, 6.35, 9.30 et "L'amour par la porte de service" 2.10, 5.05, 11.00
CANADIEN: "Confession d'une folle d'amour" 12.30, 3.25, 6.45, et "L'odeur des fauves" 2.05, 5.10, 8.20	LOEWS: "Groundrat conspiracy" 10.50, 1.00, 3.05, 5.15, 7.20, 9.30
CAPITOL: "The great Northfield Minnesota raid" 12.30, 3.05, 5.15, 7.25, 9.45	LUXEM: "Dollars" et "Cocopique" 5.30
CHAMPLAIN: "La filière française" 2.30, 6.25, 10.15 et "Le sant de l'ange" 12.40, 4.30, 8.20	MONKLAND: "Love machine" 1.00, 4.30, 8.15, "X.Y. and Zee" 2.50, 6.25, 10.10
CHATEAU: "Les machines du diable" 2.35, 5.55, 9.25 et "Chaudes amours d'une nuit" 1.00, 4.15, 7.40	OUTREMENT: "La princesse de clevés" 7.00, 12.40, 1.00, 3.15, 5.30, 7.45, 9.30
CHEVALIER: "Et du fils" 12.10, 3.32, 6.54, 9.55 et "Du samedi au lundi" 1.34, 4.56, 8.18	PALACE: "Salzburg connection" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II): "The new centurions" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	PATRIARCA: "Moi une femme" 3.00, 6.30, 9.40, "Sous les carreaux du vent" n° 1, 1.15, 4.25, 7.50
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma III): "Butterflies are free" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	PARISIAN: "Les colombes" 12.40, 2.45, 5.00, 7.15, 9.20
CINEMA DE PARIS: "Nous ne vieillirons pas ensemble" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	PIERROT: "Maison de campagne" 5.40, 7.50, 9.20
CINEMA V: "Quiet days in Clichey" 6.00, 8.00, 10.00	PIGALLE: voir Midi-Minuit
CREMAZIE: "Un violon sur le toit" 2.00, 5.00	PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" 1.00, 3.05, 5.15, 7.20, 9.30
DAUPHIN: (Salle Renoir): "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00, (Salle McLaren): "Pour une poignée de dollars" 7.30, 9.30	PLACE VILLEMARIE: (Grand Cinéma): "City Lights" 12.40, 2.50, 4.55, 7.05, 9.00
ELECTRA: "Voy Chénou" 7.30, 9.30	PLAZA: Voir Canadian
ELYSEE: (Salle Renault): "Les malheurs d'Alfred" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein): "La vieille fille" 7.30, 9.30	PUSYCAT: "Animal love" 1.25, 4.30, 7.10, 10.00 et "Sex family Robinson on the farm" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35
	RIVOLI: "La sexualité dans le bonheur conjugal" 1.10, 4.00, 6.45, 9.45 et "Zeta un" 2.50, 5.10, 8.00
	SAINTE-DENIS: "Mission secrète pour Lemmy Logan" 12.55, 4.50, 8.10 et "La maudite galette" 2.25, 6.05, 9.45
	SEVILLE: "Billy Jack" 1.00, 3.10, 5.10, 7.20, 9.30
	SNOWDON: "Where does it hurt" 1.30, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30
	VAN HORNE: "Little women" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20
	VENDOME: "Fritz the cat" 1.00, 3.00, 5.00, 7.15, 9.20
	VERSAILLE: (Salle rouge): "Les machines du diable" et "Chaudes amours d'une nuit" 4.05
	VERSAILLE: (Salle bleu): "Hôte de l'air" et "Abelles diligentes du Booe Joyeux" 5.50
	VERDI: "Le chagrin et la pitié" 1.00 et 7.00
	VERDUN: "La filière française" 6.10, 9.40 et "Le sant de l'ange" 8.00
	VIDEOPHAPPE: "A la mierla los patrones" 8.00
	VIEUX-MONTRÉAL: "La salamandre" 7.00, 9.30
	STUDIO B: "Jimi Hendrix plays Berkeley" 7.30, 9.30
	VILLERAY: "Le bon la brute le truand" 8.00
	WESTMOUNT: "On the buses", 1.30, 3.30, 7.50, 9.30, 8.25
	YORK: "Everything you always wanted to know about sex" 1.50, 3.45, 5.35, 7.30

théâtre

LA POUQUIÈRE: Jeu Set et Match 20h30
 THEATRE D'ALOUETTE: "Les loustreaux ou la violente frappe à l'aube" avec les p'tits enfants Laliberté, 20h30
 THEATRE DE QUATRE SOUS: "Le locataire" de Jo Orton 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: rétrospective MASONNEUVE: rétrospective SALLE PORT-ROYAL: "Oh gerry, oh" de Jo Barrette 20h30

Un sondage d'étudiants en droit

Les individus en liberté conditionnelle ont encore du mal à se trouver un emploi

par Gilles Provost

Environ 70% des employés qui ont déjà été en liberté conditionnelle ont maintenant pour politique d'embaucher de tels individus, révèle un sondage réalisé par six étudiants en droit de l'université de Montréal dans le cadre d'un projet de Perspective-Jeunesse.

Selon cette étude, les détenus en liberté conditionnelle se révèlent souvent plus conscients que la moyenne. Par exemple, c'est le cas de 60% de ceux qui ont été engagés dans des entreprises de services et de 40% de ceux qui ont été engagés dans l'industrie.

Malgré ces chiffres encourageants, le sondage des étudiants réalisés auprès de 175 employeurs de la région montréalaise indique que seulement 29% ont déjà engagé un détenu en liberté sous condition et que seulement le quart des entreprises ont pour politique d'embaucher de telles personnes. La moitié (dont le gouvernement) ont la politique contraire.

Les entreprises les plus réticentes sont celles qui se spécialisent dans le commerce ou celles qui offrent des services professionnels ou financiers. Dans la majorité des cas, elles

expliquent leur attitude en disant qu'il y a là un risque trop grand à la fois pour leur réputation et pour la sécurité de leurs biens. Malgré tout, 80% des détenus employés dans ces compagnies offrent un rendement normal ou supérieur à la moyenne, au jugement même de leur employeur.

L'enquête révèle aussi que les grosses entreprises de plus de 100 employés sont plus enclines à engager d'anciens détenus et que les employés se disent d'accord pour travailler avec des libérés conditionnels dans 90% des cas.

L'étude, dont le rapport vient d'être publié à 50 exemplaires, porte sur 2000 personnes que l'on a interrogées dans des endroits publics au hasard et sur des employeurs choisis pour obtenir un échantillon plus rigoureux. Traités par ordinateur, les données de ces questionnaires fournissent une foule de renseignements intéressants.

Il indique notamment que les citoyens sont intérieurement divisés quand il s'agit d'évaluer le bien-fondé d'un programme de libération conditionnelle et qu'ils n'ont absolument pas confiance dans le fonctionnement de la procédure actuelle.

Par exemple, le tiers des répondants estiment que le régime actuel vise surtout à favoriser certains détenus plus influents que d'autres. Un autre quart estime que le régime est un moyen d'adoucir les sentences des tribunaux (que l'on trouve déjà trop clémentes). Seulement 28% voient un système efficace de réhabilitation des détenus.

Et encore, parmi ce 28%, les deux-tiers pensent que le régime actuel laisse place à la fraude malgré sa valeur générale. En fait, les trois-quarts de la population interrogée se dit convaincue que les tractions politiques et monétaires ou le statut social d'un individu ont une influence importante sur la libération conditionnelle.

Les trois-quarts des répondants estiment pourtant que les détenus peuvent se réhabiliter dans les circonstances actuelles et se disent prêts à leur donner une chance.

Quand il s'agit d'un récidiviste, on est alors beaucoup moins bien disposé: la moitié des répondants lui refuseraient le droit de bénéficier d'une libération conditionnelle.

Il existe maintenant une école pour les aumôniers des prisons

par Jean-Pierre Proulx

Le futur ou même l'actuel aumônier de prison n'est plus, dorénavant, laissé à lui-même quant à sa formation. Il peut désormais s'inscrire dans un nouveau centre d'étude spécialisé situé à Richmond en Ontario.

Le programme d'étude qu'offre cette institution, de même que les recherches qui ont mené à sa création, ont fait hier après-midi l'objet d'une communication

de la formation des volontaires laïcs et sur l'approfondissement et la compréhension de la personnalité.

Au plan méthodologique, on fait une étude de cas assistant dans le milieu de travail de l'aumônier. Au bout de ce stage de 20 jours, l'aumônier doit préparer un projet qu'il devra mener à bien dans le pénitencier où il travaille. Il est aidé, pour la réalisation de son projet, d'un superviseur itinérant.

Price donne la semaine de 4 jours

JONQUIÈRE (PC) — Les 800 travailleurs forestiers de la compagnie Price jouiront, dans un an et demi, de la semaine de quatre jours.

Le nouveau contrat de travail, valide

pour trois ans et rétroactif au 16 avril 1972, prévoit que la semaine des forestiers sera réduite de 45 à 40 heures avec pleine compensation, à partir d'avril 1974. A ce moment les travailleurs accompliront 40 heures en quatre jours.

Nouveau contrat à la CUM

Les dirigeants du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (C-SN) viennent de signer une convention collective de trois ans pour les cols blancs à l'emploi de la Communauté urbaine de Montréal. Ce contrat de travail est identique à celui signé y-tôt par les fonctionnaires de la Ville de Montréal.

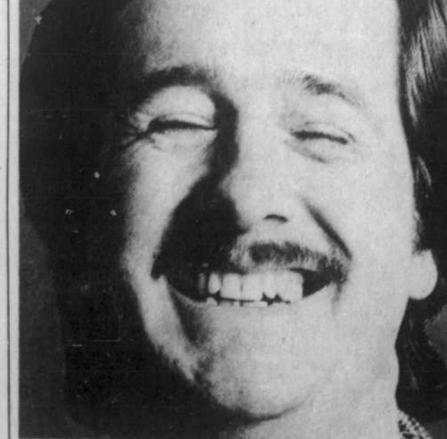
D'autre part, MM. Jean Des Trois Maisons et Réal Bibeault ont été réélus par acclamation comme président et vice-président du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Il s'agit pour les deux d'un troisième mandat consécutif.

La nouvelle entente, ratifiée par le syndicat régional des travailleurs forestiers (UCC) et Price, a été approuvée par 75 pour cent des effectifs, ce qui constitue le vote le plus favorable jamais enregistré.

Dans le cas des employés rémunérés au taux horaire, le nouveau contrat accorde des augmentations immédiates allant de 40 à 85 cents. Le salaire du journalier passera de \$2.60 à \$3.76 en juillet 1974, tandis que celui du mécanicien s'éleva de \$3.40 à \$5.16 pour la même période.

Les forestiers payés sur une base quotidienne ou autre recevant un traitement hebdomadaire obtiennent également des ajustements jugés intéressants.

Vous avez réussi cette grosse affaire à Calgary, M. Taillon?



Un voyage d'affaires qui commence bien a des chances de finir en beauté. A Calgary, commencez par le Palliser.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.



FOURRURES

CREATIONS EXCLUSIVES EN PEAUX DE MOUTON

- COUVRE-LITS
- COUSSINS
- TAPIS
- DÉCORATIONS murales
- MOUFLES
- CHAPEAUX

Fourrures Manic 322-7729

l'information

BOB LEMON a été démis de ses fonctions de gérant des Royaux de Kansas City hier. Il sera remplacé par Jack McKeon, gérant des Royaux d'Omaha, première filiale du grand club. Le propriétaire Ewing Kauffman a déclaré que McKeon est engagé pour la prochaine décennie, période au cours de laquelle il prévoit cinq championnats à son équipe. L'équipe a remporté 85 parties sous les ordres de Lemon en 1971, soit le meilleur total d'une équipe de l'endroit. Cette année, les Royaux ont joué tout près de 500.

ont été choisis par Léo Durocher pour être ses nouveaux instructeurs pour la prochaine saison de baseball des Astros de Houston. Ils remplaceront ainsi Salty Parker et Buddy Hanchen. Les deux sont âgés de 49 ans. Gomez était le gérant des Padres de San Diego avant d'être congédié au début de la saison. Hatton a déjà géré les Astros durant deux saisons en 1966 et 1967. Durocher a également annoncé qu'il retenait les services de Jim Owens et de Hub Kittle.

de baseball après avoir obtenu le 3,000ème coup sûr de sa carrière samedi, un double aux dépens de Jon Matlack, des Mets. Il a conservé une moyenne de .353 au cours de la semaine.

Les **FIGHTING SAINTS** du Minnesota, de l'AMH, ont perdu une décision de 7-6 contre les Aeros de Houston dans une partie d'avant saison de ce circuit lundi soir après 18 lancers de punition afin de déterminer un vainqueur. On sait que la nouvelle ligue veut éliminer les parties nulles. Ainsi après les 60 minutes réglementaires, on joua un autre 10 minutes sans but. Les deux instructeurs ont donné leur liste de joueurs devant effectuer à tour de rôle un lancer libre sur le gardien adverse. Ainsi au neuvième tour, Don Grierson a marqué pour les vainqueurs tandis que Terry Ball ratait sa chance.

DE MOSCOU

Quelques opinions

PIERRE LAVIGNE, directeur en récréologie à l'Université de Québec à Trois-Rivières: "Ce fut une série super, une série qui a démontré deux styles de hockey différent, l'un explosif le second très mécanique. L'opportunisme des Canadiens a été supérieur. Pour le hockey canadien, la série sera très bénéfique parce que les Canadiens vont maintenant pousser davantage les habiletés de base, surtout le patin et le conditionnement physique. Je ne crois pas, hélas, que la série influencera les gouvernements à considérer d'investir davantage dans les domaines de l'éducation physique et des sports... mais sait-on jamais?"

JULES DUMOUCHEL, restaurateur de Châteauguay: "Ce fut le meilleur hockey que j'ai vu. Il faudra changer nos méthodes d'entraînement. Le hockey en général au Canada va bénéficier. Si nos Canadiens avaient eu le même entraînement nous aurions été de beaucoup supérieurs. D'ici 5 ans, la ligue Nationale s'ajustera au même style, surtout sur le plan du patinage et du jeu de passes... mais je ne reviendrai jamais à Moscou?"

Dr **GERARD PEPIN**, de Hull: "Ce fut du beau jeu, rude de part et d'autre. L'arbitrage fut très mauvais, surtout lors de la 2ème partie. Que les Canadiens aient réussi à endurer cela représente une dose de patience extraordinaire et beaucoup d'esprit sportif, surtout devant le jeu hypocrite des Russes. Mais il faut avoir d'autres séries. Les Canadiens vont s'ajuster au jeu des Russes et ce ne sera pas comme cette année. Les Russes étaient en meilleure forme et nos méthodes de préparation physique devront changer."

MAURICE LEVESQUE (avec les Alouettes de Montréal de 1962 à 1965) d'Ottawa: "Notre style de hockey est spectaculaire plutôt que scientifique et il est évident que les Soviétiques avaient organisé un système pour vaincre notre style en étudiant des films de nos matches de la ligue Nationale. Nos joueurs sont supérieurs sur le plan individuel, c'est-à-dire un contre un, mais leur jeu d'équipe est meilleur. Une autre série ne me semble pas nécessaire à moins qu'ils en arrivent à une ligue professionnelle et que leurs champions rencontrent nos détenteurs de la coupe Stanley dans une espèce de Serie Mondiale. Dans tous les cas, tous les joueurs canadiens qui ont joué ici ont eu le meilleur camp d'entraînement de leur vie!"

RÖLAND LACROIX, Sainte-Marie-de-Beauce, directeur de Hockey Canada: "Ce fut la plus belle chose pour le développement du hockey... canadien. La forme physique des Russes est ce qui m'a le plus impressionné. D'autres séries? Certainement mais complètement différentes quant aux dates et la formation de l'équipe. Mon seul désappointement a été la conduite juvénile d'Alan Eagleson. Le point tournant? Le jeu de Savard lors de la 2ème partie."

DENISE GREGOIRE, étudiante en histoire de l'art à l'Université de Moscou depuis 3 ans: "En tant qu'amateur j'ai aimé cet affrontement sportif entre deux peuples. Ce fut un moyen de s'apprivoiser entre nous. Quant au jeu en soi, j'ai trouvé que les Soviétiques montraient un aperçu plus collectif. Ils apportent de nouvelles méthodes dont les Canadiens doivent tenir compte. Les Canadiens sont experts dans le hockey, ils ont leur finesse parlant jeu individuel, mais leur jeu d'ensemble a à gagner sur le contact qui s'est fait. Au point de vue international, j'espère que c'est le début, un pas, pour rapprocher les peuples par le sport. En pensant aux Jeux Olympiques de 1976 j'espère que l'exemple de culture sportive des Russes va faire comprendre au Canada combien les programmes sportifs canadiens vis-à-vis des jeunes doivent s'améliorer immédiatement, aidés économiquement par les gouvernements."

LE MAUSOLEE DE LENINE a été vu par plus de 65,000 personnes depuis 1924. Sa visite en est une très sérieuse. On vous surveille en tout temps, particulièrement les mains. Les sacs à main des femmes sont le sujet d'une surveillance spéciale. S'ils sont trop gros, on vous suggère de les laisser dans votre autobus (qui est surveillé durant votre absence). Si une femme a ignoré le conseil, on la sort gentiment (ou autrement) de la longue file. C'est que Lenine, en 1918, fut tiré par une femme terroriste (deux balles empoisonnées sur trois, l'atteignant). Il se remit des blessures occasionnées par les balles mais mourut 6 ans après des suites de l'empoisonnement qu'elle causaient.

LES PHOTOGRAPHES moscovites Denis Brodeur et George Cree, à eux seuls, ont pris près de 10,000 photos (surtout en couleurs) durant leur séjour. Il faut dire que Moscou est, hors de tout doute, une ville très photographique.

LES GUIDES-INTERPRETES de l'Intourist moscovite ont été merveilleux, particulièrement Alla Fedotova, Vladimir Kanukhin, Tatiana Klockovskaya et Marina Volkova, pour n'en nommer que quatre. Il y en a 1,000 à Moscou, environ 500 parlant l'anglais et 200 parlant le français. A propos d'interprètes, il faudrait aussi féliciter Cerel Watts. C'est lui qui était l'annonceur anglais aux parties et qui, celles-ci terminées, menait en main de maître les conférences de presse, secondé par le commentateur sportif Boris Fedeevov du journal "Isvestia".

"La réalité soviétique"

A l'aéroport de Moscou vous apercevez une pancarte qui annonce qu'on peut se procurer divers enregistrements sur ruban. Il y en a 14 sur "Les républiques de l'Union", 12 sur des "Personnes bien connues", 25 sur la "Littérature et l'art", 19 sur les "Compositeurs" 35 "A propos de V.I. Lenin" et 13 intitulés "Chansons". On peut les acheter en russe, en français, en anglais et en allemand. Il y en a aussi 27 sur ce qu'on appelle "La réalité soviétique". En voici les titres, sans commentaires:

- "Kiensko-Pecherskja Lavra"; "Le développement du tourisme étranger en URSS"; "D'ailes fortes"; "Le communisme et la religion"; "Ordres et médailles de l'URSS"; "La société et le parti"; "De propriété privée et sociale en URSS"; "La façon qu'une ville ordinaire est gouvernée"; "La médecine soviétique"; "L'économie soviétique"; "La femme soviétique"; "Les unions ouvrières soviétiques"; "Les soins pour la santé de tous"; "Les lignes aériennes soviétiques à votre service"; "L'éducation en URSS"; "Aeroflot"; "La sécurité sociale en URSS"; "La démocratie soviétique"; "Les expériences soviétiques en cosmogonie"; "De compétition sociale"; "De gestion nationale-coloniale"; "La Grande Guerre Patriotique"; "La construction de maisons en URSS"; "Le patriotisme soviétique"; "A propos de la liberté personnelle"; "MGU" et "Le droit au travail".

Lutte à 3 dans la Métro-8

Après seulement quelques parties dans la ligue de football Métro-8 pour minimes (12-13 ans), déjà une lutte à trois équipes se dessine entre les Tigres d'Ahuntsic, les Loisirs Saint-Alphonse et les Pionniers de Villery. Ahuntsic et L.S.A. occupent présentement le sommet avec 2 victoires chacun, mais les Tigres (2-0) ont disputé une partie de moins que leurs rivaux (2-1), tout comme Villery, dont la fiche est de 1-1. Seuls les Bombardiers Bleus de Salaberry, une toute nouvelle équipe, ne sont pas dans la mêlée, ayant subi trois échecs, soit une fois contre chacune des trois autres formations.

Ahuntsic, vainqueur du L.S.A. 2-0 lors de leur dernière rencontre, semble avoir le haut du pavé. Mais L.S.A., qui a battu Villery 12-6 et Salaberry 30-1 (samedi dernier), de même que Villery, vainqueur de Salaberry 37-0 après une défaite initiale, s'améliorent à chaque match. Deux parties sont à l'affiche samedi, et une autre lundi prochain. Ce sera d'abord Villery contre L.S.A. au parc Henri-Julien, à 11h samedi matin, suivi d'une rencontre Salaberry-Ahuntsic au parc Gabriel-Lallement à 1h30. Lundi matin, les Pionniers iront affronter les Tigres au parc Gabriel-Lallement à 11h, dans la reprise d'une partie contremandée en fin de semaine dernière. Cette partie opposera les deux meilleurs compteurs du circuit: Tony Iezzi, des Tigres, et Réjean Lussier, des Pionniers, qui ont réussi chacun 5 touches en 2 parties. Jacques Imbeault, du L.S.A., et Steve Minogue, du Ahuntsic, suivent avec 4 touches chacun.

sportive

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361
• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES
Entretien général de maison. Non logée. Bébé - 9 mois. Doit savoir bien cuisiner. Mère absente à certaines heures. Références exigées. Tél.: 342-3532. 10-10-72

A LOUER
GARAGE: Querber - St-Viateur, garage chauffé à louer. Tél.: 272-6070. 7-10-72

APPARTEMENTS DEMANDÉS
COUPLE mari étudiant, cherche appartement 4 ou 5 pièces. Préférence centre-ville, Ahuntsic ou Côte-des-Neiges. Tél.: le soir à 737-9548. 5-10-72

APPARTEMENTS A LOUER
OUTREMONT
50 WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE
• Immeuble en béton, insonorisé
• 2 ascenseurs - balcons
• Taxes payées - sun-deck.
3 1/2 - \$170
Tél: 738-8693
273-4451 J.N.O.

CÔTE-DES-NEIGES: 5614 Gatinneau, app. 2 1/2, chauffé, eau chaude, taxes payées. \$135. décembre. Tél.: 733-8420.

LACHINE près Victoria, bas-duplex, 7 1/2 grandes pièces claires, salon avec cheminée, garage, libre 1er novembre. \$225. Tél. soir 342-1847 7-10-72

VARENNES: à sous-louer, 4 1/2 pièces dans vieux manoir, vue sur le fleuve, dans un très grand jardin. \$135 par mois. Pour renseignements appelez après 18.30 heures à 279-8297 12-10-72

ANTIQUITES DEMANDÉES
ANTIQUITES TOUTES SORTES: (argent comptant) Claude Morrier. Jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENTS A PARTAGER
PARTAGERAIS 3 1/2 pièces avec jeune fille (20 ans et plus) Place Decelles, \$70 par mois, tout compris. Bail un an. Tél.: 739-2549. 4-10-72

HOMMES DEMANDÉS

ENGINEERING ANALYSTE DES COÛTS

Un poste est vacant à notre bureau de Montréal pour un analyste des coûts, possédant expérience dans le contrôle de la qualité, l'estimation des précédés et le service des systèmes de tuyauterie. Les fonctions du candidat choisi seront de recueillir l'information, des coûts, venant des cotations des fournisseurs ou d'autres sources, interpréter les rapports des coûts de la construction préparés par les contracteurs généraux et compiler les coûts et les données prévues pour le progrès se rapportant à cette fin.

Habilité à converser dans les deux langues serait un atout précieux de plus, une certaine coordination doit exister avec le service des achats, comptabilité, ingénierie et construction de la compagnie.

Faire demande en téléphonant ou en écrivant au:
Directeur, Services de l'Engineering
USS CONSULTANTS of CANADA, Ltd.
1140, boul. de Maisonneuve ouest,
Montréal 110, P.Q.
Tél: (514) 288-5211 6-10-72

PROPRIÉTÉS A VENDRE

COURTIER BROKER
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT NOUVEAU MLS
Cottage détaché - 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, terrain gazonné à l'avant et beau jardin à l'arrière. Garage. A \$37,500.00 une autre aubaine. Guy Labrecque 935-8541 ou 488-3770.

C.D.N. PRÈS COLLÈGE JEAN-DE-BRÈVEUF NOUVEAU - EXCLUSIF
Demain il sera peut-être trop tard pour acquérir ce cottage DÉTACHÉ de 4 chambres à coucher, 3 1/2 salles de bains - Terrasse de 21 pieds sur le garage. Au prix demandé de \$36,500.00, une AUBAINE et, pour savoir pourquoi, prière de téléphoner sans délai à Guy Labrecque à 935-8541 ou 488-3770. 5-10-72

AUTOS A VENDRE
PEUGEOT 304, 1972, beige, sous garantie, à vendre, \$1,950. Cause départ. Tél.: 731-5457 ou 733-9678. 5-8-72

CITROEN 1969
Dyane 6 \$695.00
Roger Automobile Liée
4269 ouest, Ste-Catherine
Tél: 932-2925
"Dépositaire Peugeot" 7-10-72

MERCEDES BENZ, 280SE, 4.5 (V8) climatisé, AM-FM, équipement complet, vert - intérieur cognac. M. Tourangeau 735-3585. 7-10-72

IMPERIAL "Le Baron" 2 portes, H.T. 1972, FM, climatisé, équipement complet, état parfait. M. Tourangeau 735-3585 7-10-72

CADILLAC "Coupé de ville", 1972, climatisé, AM-FM, équipement complet, bas millage. M. Tourangeau 735-3585 7-10-72

VOLKSWAGEN 411 1971
Sedan, transmission automatique, pneus Michelin ZX, radio AM-FM Blaupunkt, bas millage.
\$2,695.
Roger Automobile Liée
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925
"Dépositaire Peugeot" 7-10-72

RENAULT 1969 R16
Sedan, grand luxe, 4 vitesses, bleu métal - cuir, peinture originale.
\$1,195.
Roger Automobile Liée
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925
"Dépositaire Peugeot" 7-10-72

PLYMOUTH 1968 Sport Satellite
V8, direction assistée, freins assistés, radio, sièges-baquets, console, toit de vinyle, peinture originale.
\$1,495.
Roger Automobile Liée
4269 ouest, Ste-Catherine,
Tél: 932-2925
"Dépositaire Peugeot" 7-10-72

PEUGEOT 1970 404
Sedan, toit ouvrant, transmission automatique, freins à disques assistés. Pneus Michelin X, radial. Excellente condition.
\$1,795.
Roger Automobile Liée
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925
"Dépositaire Peugeot" 7-10-72

BUREAUX A LOUER
DANS LE VIEUX-MONTREAL
Édifice commercial nouvellement rénové. Idéal pour professionnels, agences de presse ou autres.
211 du St-Sacrement
Tél.: 844-3361
poste 238
J.N.O.

CHALET A LOUER
LAC VERT: près St-Jovite, 5 1/2 pièces, 3 chambres à coucher, chauffage central, foyer, 15 milles de Mont-Tremblant. Tél.: 733-8193. 6-10-72

ST-SAUVEUR: Saison-ski, chalets suisses, 3 et 4 chambres à coucher, meublés. Foyer pierre des champs. Commodités de ville. Tél: 489-2970 Fin de semaine 1-227-2260 10-10-72

PRES STE-AGATHE: luxueuse maison, entièrement équipée, 9 chambres à coucher, 2 salles de bain, lave-vaisselle automatique, lave-linge, 2 réfrigérateurs, foyer, télévision. Disponible du 15 octobre au 15 avril. \$3,200. Tél.: 738-0301. 10-10-72

CHALET A VENDRE
DOMAINE STE-AGATHE: style Bavaois, neuf, 5 1/2, face pente de ski, flanc montagne, foyer-pierre, toit cathédrale. Piscine, équitation. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-11-72

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER
AU CENTRE ST-DONAT
Maison, 5 chambres à coucher, 2 salles de bain, foyer, confort moderne. Près du village.
A LOUER de novembre à fin mars. Prix \$1,500.
Tél: 276-9004 5-10-72

ST-DONAT, lac Baribeau, tout meublé, 2 grandes chambres, cave, saison ou année. Tél: 387-3537. 7-10-72

MAISONS A VENDRE OU A LOUER
ST-VINCENT-DE-PAUL, ville Laval, bâtisse en pierre, épreuve du feu, 15 appartements, terrain 40,000 pieds carrés, bord de l'eau, idéal pour maison de repos, marina hôtel, club privé, entrepôts, etc. Tél.: 661-1728 ou 661-4605 2-10-72

COMMERCE A VENDRE
BELOEIL: boutique d'aliments naturels, bien située, clientèle établie. Tél.: 467-7321 ou 469-2605. 10-10-72

COURS PRIVÉS
CONVERSATION ANGLAISE, et les expressions idiomatiques à la maison pendant les soirées \$4.00 de l'heure. Tél.: 336-4233 après 6 p.m. 6-10-72

COUTURE
COUTURE SUR MESURES: robes, tailleurs, manteaux à votre choix. Chez Jeanne-Marie 481-2973. 10-10-72

DIVERS
DACTYLO, sténo, français, anglais comptabilité, mathématiques, diplômes. Location, vente, achat, réparation, échanges dactylo neufs, usagés, additionneuses, dictaphone, enregistreuse d'appels téléphoniques téléviseur. Frère St-Yves. Tél.: 332-0044, 688-5777. 3-1-72

DUPLIX A LOUER
BROSSARD, rue l'Acadie, 6 1/2, bas, salle de jeux, sous-sol, garage, taxe d'eau payée. \$165. par mois. Tél.: 678-1417. 5-10-72

ENTREPRENEURS
MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave, en sous-œuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 258-2137, 669-2547. 3-1-72

FEMMES DEMANDÉES
SECRETARE LEGALE, expérience requise, sténo-dactylo bilingue. Age 25 à 30 ans. Salaire à discuter. Tél.: 523-2144. 6-10-72

Pour travail précis et urgent...
requérons les services d'une **DACTYLO** expérimentée pour période d'un mois.
Tél: 731-4931 poste 670 6-10-72

STENO-DACTYLO, bilingue, pour bureau d'architectes, 366 Van Horne, Tél.: 342-0680 7-10-72

ST-LAMBERT: Pour Professionnels. Bungalow en brique et pierre de 10 ans, 12 pièces, 6 chambres à coucher, 3 salles de bain. Garage double avec contrôle électrique. Pour plus de détails, appeler Hélène Gagné, Tél.: 672-6450 ou 671-7353. 5-10-72

ST-BRUNO: Élégant, racé, décoré avec un goût exquis. Superbe bungalow surélevé, 8 pièces, 4 chambres, salle familiale avec foyer pierre, superbe terrain boisé. Garage. Nombreux extras. Monique Côté 653-2496, 653-3746. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-72

RECEPTIONNISTE, bilingue, bonne apparence, expérience préférable, dactylo. Appelez 842-7991. 7-10-72

SECRETARE, bureau de Consultants: dactylo, sténo française si possible, bilingue, au moins 1 an d'expérience; Tél: 334-7036 après 6 p.m. 5-10-72

LOGEMENTS A LOUER
VILLE LASALLE: 4 1/2, chauffé, avec garage, \$120. par mois. Tél. 364-0089. 7-10-72

CÔTE-DES-NEIGES: 3837 Lacombe, haut duplex, 6 1/2 chauffé, libre 1er janvier \$200. Tél.: 733-4314 5-10-72

OUTREMONT: boul. Dollard, haut-duplex, 8 pièces chauffées, eau chaude, fenêtres Rusco, garage, \$275. Tél.: 274-4901. 10-10-72

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER
VILLE LASALLE: 4 1/2, chauffé, avec garage, \$120. par mois. Tél. 364-0089. 7-10-72

OUTREMONT: boul. Dollard, haut-duplex, 8 pièces chauffées, eau chaude, fenêtres Rusco, garage, \$275. Tél.: 274-4901. 10-10-72

ST-DONAT, lac Baribeau, tout meublé, 2 grandes chambres, cave, saison ou année. Tél: 387-3537. 7-10-72

MAISONS A VENDRE OU A LOUER
ST-VINCENT-DE-PAUL, ville Laval, bâtisse en pierre, épreuve du feu, 15 appartements, terrain 40,000 pieds carrés, bord de l'eau, idéal pour maison de repos, marina hôtel, club privé, entrepôts, etc. Tél.: 661-1728 ou 661-4605 2-10-72

COMMERCE A VENDRE
BELOEIL: boutique d'aliments naturels, bien située, clientèle établie. Tél.: 467-7321 ou 469-2605. 10-10-72

FABRIQUE DE BLOUX de fantaisie en production; avec personnel de vente. Machinerie, moules et modèles exclusifs au complet. Clientèle sélectionnée. Capacité de production: \$1,000. et plus par jour. Initiation possible. \$7,000 du comptant seulement. Curieux et pas sérieux s'abstenir. Affaire exceptionnelle pour personne dynamique. Tél.: 787-4669 M. Jacques. 5-10-72

PERSONNEL
AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est. rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.ph., 1-5 lettres. Tél: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRRG Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 5-10-72

SEUL (E)? Laissez l'agence Marie-Joséphine, fondée en 1953, vous apporter un amour durable. Tél.: 321-6785 Québec; 683-7961 (6 à 9 p.m.)... 5-10-72

PROPRIÉTÉS A VENDRE
POINTE-AUX-TREMBLES: Reconverti de vigne, cottage "Old English". Reproduction fidèle du style dans les matériaux et la décoration. Boiseries de cèdre, plancher cuisine terre cuite, 2 foyers. Visitez et goûtez un peu du "Old English Comfort". Lise D. Ferland, Tél.: 254-6085, 581-3790. Immeubles Westgate, courtiers. 5-10-72

ROSEMONT, près Parc Beaubien, 10 logements, 4 1/2 chauffées. Revenus \$13,560. Prix \$82,500. Tél.: 729-4948. 7-10-72

REMBOURRAGE
REMBOURRAGE général, réparations de meubles antiques et polissage, réparations de meubles modernes, set de salon, davenport, sofa-lit, chaises de cuisine. Estimé gratuit. Ouvrage garanti. Tél.: 521-5484 1-11-72

TRAVAUX DEMANDÉS
Personne avec baccès arts, dactylographierait, corrigerait texte, these, traduirait anglais au français, pour rémunération raisonnable. Inf. 388-5879 entre 8 et 10 heures p.m. 11-10-72

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement
1-Bavarde. - De la Grèce. - Cobalt.
2-En forme de crochet. - Verbe gai. - Petite pierre pour construire des murs.
3-Verbe gai. - Petite pierre pour construire des murs.
4-Reproduit exactement. - Familierement. - Trou dans le mur.
5-Action de débarrasser.
6-Cobère. - Ville d'Italie (Lombardie). - Unité de travail.
7-Ici. - Fruit. - Chrome.
8-Qui tourne. - Feuilles du thier.
9-Préfixe privatif. - Germanium. - Domaine noble qu'un vassal tenait d'un seigneur.
10-Au Moyen Age, armée. - Pronom personnel. - Qui a peu de hauteur.
11-Conspua. - Se déplace d'un mouvement continu sur une surface lisse.
12-De façon bénigne.

Solution d'Hier
1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12
CASAS DRECHE
URBAINE NIER
ICI EOCENE I
RARISSIME AG
ADENT DEMODE

À la 1ère-21e victoire de Seaver; à la 2ème: défaite en 12 manches

Hier soir au Parc Jarry, l'as-droitier Tom Seaver, des Mets de New York, a gagné la 1ère partie d'un long programme-double au compte de 5-2 bien qu'il ait accordé des circuits à Ron Fairly (son 3ème en 3 jours) et Jim Fairly (son 1er de la saison et seulement son 6ème en quatre étés avec les Expos) à la toute dernière minute, soit à la 2ème moitié de la 9ème manche. C'était son 21ème triomphe de la saison contre 12 défaites. D'autre part, Steve Renko des Expos a encaissé son 10ème échec contre une seule victoire.

La deuxième partie s'est soldée par une victoire de 4-3 des Mets, en 12 minutes, grâce à un double de Wayne Garrett et un simple de Ken Boswell.

Les Expos prirent les devants 1-0 à la 2ème manche de la 2ème partie lorsque Jim Fairly eut un but sur balles avant d'avancer au 3ème coussin sur le simple de Tim Foli. Le receveur John Boccabella fut retiré sur 3 prises mais Fairly croisa le marbre lors que Coco Laboy fut retiré sur un roulant sur la ligne du 1er but, le lanceur Torrez mettant fin à la reprise en se faisant retirer sur 3 prises. Pour Laboy, c'était le 12ème point qu'il faisait compter en 27 parties.

Les Mets eurent tout fait de niveler le pointage à leur moitié de la 3ème manche alors qu'ils marquèrent un point non mérité. Après les retraits de Ted Martinez et du lanceur Hank Webb, le petit Wayne Garrett profita d'un "BB" qui fut suivi d'un double de Boswell au champ centre-droit, le premier croisant le marbre lorsque Day commit un erreur sur le coup. Torrez mit fin à la remontée en retirant Milner sur 3 prises.

New York menaça à la 4ème lorsque Schneck et Sudakis frappèrent des simples après un retrait. Mais Hahn frappa ensuite dans le 14ème double-jeu des Expos pour mettre fin à cette demi-reprise.

Coco Laboy, à la seconde moitié de cette 4ème manche, devait donner une avance 3-1 aux Expos lorsqu'il frappa un double juste devant l'affiche 340 pieds du champ gauche, un pied en dedans de la ligne blanche. Fairly et Foli étaient alors sur les buts à la suite de buts sur balles. La manche se termina lorsque Torrez frappa une chandelle-flèche au champ gauche que Milner attrapa de façon spectaculaire.

Les Mets firent passer le compte à 3-3 à leur moitié de la 5ème reprise qui fut marquée par l'expulsion du lanceur Torrez. Celui-ci commença la manche en retirant Martinez, mais le lanceur Webb fut sauf sur un erreur de Hunt et passa au 3ème but sur le double de Garrett, tous deux comptant sur le simple de Boswell. C'est alors que Torrez critiqua l'arbitre du marbre Andy Olson pour être assis d'être expulsé du jeu... à 10h.30. Ernie McCannely prit la relève après s'être rehauffé jusqu'à 10h.13. Il retira les 2 frappeurs suivants. Un seul des 2 points réussis par les Mets à cette reprise était mérité.

Montréal faillit continuer ce va-et-vient à sa moitié de la 5ème manche lorsque Singleton, après 2 retraits, frappa un double au fond du champ centre. Fairly suivit avec un simple mais Singleton fut re-

1ères victimes du couvre-feu

L'instructeur Scotty Bowman du Canadien de Montréal a infligé hier des amendes à neuf joueurs de l'équipe qui n'ont pas respecté le couvre-feu. Bowman s'est refusé à dévoiler le nom des joueurs ainsi que le montant des amendes.

"L'action que je viens de prendre est tout simplement conforme à une décision antérieure voulant que tout joueur écope d'une amende s'il ne respecte pas le couvre-feu," a expliqué Bowman.

Le pilote du Tricolore a par ailleurs annoncé que Dave Gardner, John Van Boxmeer, Randy Rota et Bob Murray avaient été cédés aux Voyagers de la Nouvelle-Ecosse, de la ligue Américaine.

La direction des Expos de Montréal a récompensé le lanceur droitier Bill Stoneman hier soir pour sa deuxième partie sans point ni coup sûr dans la ligue Nationale en lui remettant un boni de \$2.000.

Le président John McHale, et le gérant général Jim Fanning ont fait la présentation à Stoneman entre les deux matches du programme-double avec les Mets de New York.

Les Expos ont aussi offert un beau cadeau à l'épouse de Bill, née Diane Falardeau, une Montréalaise, et Tim McCarver, qui était le receveur lors de cette partie sans point ni coup sûr qui a eu lieu dans la première partie du programme-double de lundi soir.

C'est la première fois que le parc Jarry était la scène d'une partie sans point ni coup sûr et c'était aussi la première à l'extérieur des États-Unis.

Une montre en or a été présentée à Diane, tandis que McCarver a reçu un certificat-cadeau de \$500 de la bijouterie Gabriel Lucas Ltée.

Par ailleurs, la compagnie Air Canada a annoncé qu'elle offrait aux Stoneman un voyage à la destination de leur choix dans le monde entier sur une des lignes d'Air Canada.

Diane a déjà travaillé à titre d'hôtesse pour le compte de la compagnie Air Canada et la présentation du cadeau de cette firme a été faite par Brenda Dean, une ancienne compagne de travail.

Les Stoneman comblés

La direction des Expos de Montréal a récompensé le lanceur droitier Bill Stoneman hier soir pour sa deuxième partie sans point ni coup sûr dans la ligue Nationale en lui remettant un boni de \$2.000.

Le président John McHale, et le gérant général Jim Fanning ont fait la présentation à Stoneman entre les deux matches du programme-double avec les Mets de New York.

Les Expos ont aussi offert un beau cadeau à l'épouse de Bill, née Diane Falardeau, une Montréalaise, et Tim McCarver, qui était le receveur lors de cette partie sans point ni coup sûr qui a eu lieu dans la première partie du programme-double de lundi soir.

C'est la première fois que le parc Jarry était la scène d'une partie sans point ni coup sûr et c'était aussi la première à l'extérieur des États-Unis.

Une montre en or a été présentée à Diane, tandis que McCarver a reçu un certificat-cadeau de \$500 de la bijouterie Gabriel Lucas Ltée.

Par ailleurs, la compagnie Air Canada a annoncé qu'elle offrait aux Stoneman un voyage à la destination de leur choix dans le monde entier sur une des lignes d'Air Canada.

Diane a déjà travaillé à titre d'hôtesse pour le compte de la compagnie Air Canada et la présentation du cadeau de cette firme a été faite par Brenda Dean, une ancienne compagne de travail.

Tableau comparatif des Expos

Année	pj	g	p	moy.	prog.	assistances
1969	155	51	104	.329	71	1,188,854
1970	155	69	86	.445	71	1,354,536
1971	155	69	86	.445	71	1,263,689
1972	155	70	85	.454	71	1,124,069
						Moins 139,680

Pendant ce temps, Montréal laissait quatre coureurs en panne, dont deux à la 3ème manche, Renko ayant frappé un simple avant que Hunt ne soit atteint par un lancer erratique de Seaver. C'était la 26ème fois cette saison que Hunt était ainsi atteint, aussi à la 203ème fois de sa carrière.

Les Mets, après avoir laissé 2 coureurs (BB à Dyer et simple de Hahn) sur les buts à la 5ème reprise, éclatèrent pour 4 points à la manche suivante. Après le retrait de Seaver sur un coup en flèche à l'arrêt-court Hector Torres, qui fut un superbe arrêt, le petit Garrett frappa un triple au champ centre-gauche, comptant aussitôt après sur un simple de Boswell. Le grand Renko donna un BB à Milner avant de retirer Kranepool sur une chandelle à l'arrêt-court. C'est alors que le petit Schneck, une recrue, y alla de son 3ème circuit 1972, un coup de 365 pieds au champ droit, sur un tout premier lancer de Renko... et de 48 Mets.

New York porta le pointage à 5-0 à la 9ème manche contre le lanceur de relève Joe Gilbert. Celui-ci donna un double à Kranepool avant de retirer Schneck sur une balte fautive au receveur et Dyer sur un roulant. Kranepool passant au 3ème but, Hahn frappa un simple pour le faire compter avant que Ted Martinez ne soit retiré.

Ce n'est qu'à leur moitié de cette dernière manche que les Expos s'éveillèrent pour réussir leurs 2 points. Après le retrait de Jorgensen sur une haute chandelle au receveur, Ron Fairly et Jim Fairly frappèrent des circuits au champ droit, les 22ème et 23ème accordés par Seaver cette année en 262 manches.

La remontée des Expos se poursuivit avec des simples de Day et Laboy avant le retrait sur 3 prises (et 7 lancers) du frappeur d'occasion Hal Bredren. Un autre frappeur de relève, Bob Bailey, s'amena au marbre mais il ne fut guère sensationnel. Seaver le retirant sur 3 prises (et 3 lancers) lui aussi. Bailey regardant la 3ème prise lui passer sous le nez sans bouger son bâton.

Seaver, en cours de route, a réussi 8 retraits au bâton, ce qui lui en fait 249 pour la saison, 2ème meilleur total chez les lanceurs de la Nationale (le gaucher Steve Carlton en a 318).

Le record des ligues majeures pour le plus de retraits au bâton consécutifs, soit dit en terminant, appartient au même Seaver. Le 19 avril 1970, à San Diego, il retira sur des prises les 10 derniers frappeurs à lui faire face. Il en avait retiré 9 autres auparavant. Renko, pour ses 7 retraits d'affilée, hier soir, s'est servi de 32 lancers, soit une moyenne de 4.57 par frappeur.

Etchevery avait déclaré qu'il s'était rendu compte, à Winnipeg, que ses formations, surtout l'offensive, avaient donné des signes indiscutables de cette homogénéité indispensable à toute équipe gagnante.

Il faut dire que le pilote montréalais a aussi fait sa grande part, en dirigeant lui-même l'attaque de messagers. Sonny Wade, enfin débarrassé d'une tâche où il n'a jamais excélé, s'est avéré un exécutant de grande classe. Utilisant à bon escient tous ses porteurs de ballon et ses receveurs de passes, il a été d'une précision extraordinaire dans ses tirés et ses remises étaient impeccables.

On s'en était rendu compte à quelques reprises au cours des deux saisons précédentes, lorsqu'Etchevery prenait l'offensive en mains, Wade devenait méconnaissable et disputait des matches quasi parfaits.

Bien sûr, toute l'équipe joua avec brio, à commencer par un Moses Denson littéralement déchaîné dans ses sorties et qui a accumulé 113 verges et deux touchés, jusqu'aux joueurs de ligne. A l'attaque, ses derniers, menés par Dan Yokum et Ed George, l'emportèrent haut la main contre des vedettes telles que Greg Pipes et John Lagrone, et facilitèrent la tâche des Denson, Ike Brown et Larry Smith, celui-ci remplaçant bien celui-là ébranlé au dernier quart. Défensivement, même si dans leur grande hâte, ils commirent une foule de hors-jeux et autres infractions qui placèrent l'équipe dans l'eau chaude, au 3ème quart surtout, les joueurs de ligne montréalais, menés par Gordon Judges et Steve Smear plus motivés que jamais, ne cessèrent un instant de harceler Tom Wilkinson, le quart-arrière d'Edmonton, le forçant à hâter ses passes et jouant ainsi un rôle primordial dans les cinq interceptions réussies par les vainqueurs, une allant au débit du jeune Dave Syme qui prit la relève en fin de match.

Le joueur de 2ème-but Dick McAuliffe, des Tigres de Détroit, regarde la balle après avoir échappé le relais de son coéquipier Ed Brinkman, permettant ainsi à Carl Yastzrenski, des Red Sox de Boston, d'être sauf. Cette erreur a également permis à Tommy Harper de croiser le marbre, donnant aux Red Sox une avance de 1-0 dès la première manche du match d'hier soir.

Des Alouettes enfin homogènes ont raison de coriaces Esquimaux 29-13

par ANDRÉ TARDIF

L'instructeur Sam Etchevery avait affirmé, après un revers de 26-22 à Winnipeg mercredi dernier, que ses Alouettes avaient peut-être disputé leur meilleur match de la saison contre des Blue Bombers à leur meilleur, et qu'à l'avenir, il faudrait les respecter.

Il n'y avait que 11,718 spectateurs hier soir au stade de l'université McGill, mais tous sont maintenant convaincus que Sam n'a pas parlé à travers son chapeau. Les Alouettes, en effet, ont fait preuve d'une détermination à toute épreuve et d'un brio rappelant leurs plus beaux jours pour vaincre une bande coriace d'Esquimaux d'Edmonton au compte de 29-13.

Pendant que les défenseurs connaissaient des moments de relâchement mais savaient se ressaisir au bon moment à l'aide d'un larcin (5 en tout), d'un échappé recouvert (deux) ou même d'un botté bloqué (un), l'attaque, enrayée à l'occasion par une équipe faisant preuve de grande détermination, prouva qu'elle avait atteint sa maturité.

C'est au dernier quart surtout qu'on vit, après que les Esquimaux eurent réduit une marge montréalaise apparemment confortable de 15 points à huit seulement et menaçait même de prendre les devants. Le point tournant peut-être fut un jeu intelligent du vétérinaire Larry Fairholm, le capitaine défensif. A la suite d'une série de six punitions toutes inutiles aux Alouettes, les visiteurs de retrouver en position de botter un placement pour commencer le 4ème quart. Dave Cutler rata la cible de la 17ème verge, mais le ballon alla à Fairholm profondément dans sa zone des buts pour ce qui aurait dû être un point réduisant le compte à 22-14.

Mais Fairholm incita un plaqueur à s'approcher en deça de la zone de protection de cinq verges, et sur la punition qui s'ensuivit, le point fut annulé.

Wade Denson et Brown, aidés de Smith, se mirent de nouveau à l'oeuvre quelques instants plus tard, et en huit jeux et 94 verges plus loin, ils ajoutèrent un 4ème touché à leur total. C'est Denson qui le réussit après une superbe course de 27 verges, lui qui avait réussi 15 verges juste auparavant sur un effort fantastique.

Par leur victoire, les Alouettes prenaient une emprise presque insurmontable sur le 3ème rang dans la section Est de la ligue Canadienne de football, au delà de ces malheureux Argonauts de Toronto qu'ils affrontent dimanche dans la ville-reine, et qui ne pourront sans doute pas participer aux éliminatoires, eux qui avaient représenté l'Est dans la finale pour la coupe Grey l'an dernier.

D'un poteau à l'autre

Peu gâtés depuis le début de la saison, les amateurs n'en croyaient pas leurs yeux après le quart initial, alors que le tableau indicateur indiquait un pointage de 14-0 en faveur de leurs Alouettes. Wade avait mené les siens à des touchés les deux premières fois qu'il dirigea l'attaque. Et ça, on n'avait pas vu ça depuis belle lurette. Ike Brown d'abord, Moses Denson ensuite, obtenaient les touchés sur de courts plongeons.

Le touché initial survint après quatre minutes à peine de jeu, après que le brillant demi défensif Dickie Harris eut bloqué et recouvert une tentative de dégagement par Gary LeFebvre, un ancien Alouette. Quatre jeux au sol et 21 verges plus loin, c'était le touché. En deux parties avant-saison et quatre matches précédents à domicile, les Alouettes avaient toujours concédé, sauf en une occasion, le premier touché à l'adversaire et ce, dans les toutes premières minutes de jeu.

Wade fut encore plus remarquable sur la série suivante, entreprenant une remontée de 83 verges qui se culminait, huit jeux plus tard, par le majeur de Denson. Ce dernier avait d'ailleurs préparé le terrain en filant sur 16 verges, juste avant son majeur, après avoir capté une courte passe de son quart. Ron Perowne, Jim Foley et Terry Evanshan avaient également réussi de superbes attrapés en cours de route.

Mais les Alouettes n'ont rien perdu de leur générosité. Ou est-ce la brigade défensive qui continue à démontrer des signes de faiblesse? Toujours est-il qu'à la faveur de quelques belles passes de Wilkinson, de belles courses par Sam Scarber (qui effectuait un retour au jeu après avoir été blessé) et d'une punition de 15 verges pour rudesse et une autre de 21 pour obstruction aux Alouettes, les Esquimaux s'inscrivaient au pointage en début de 2ème quart, grâce à un autre beau plongeon de Scarber, un ancien des Rams de Los Angeles. Le botté de transformation ayant été raté, les Montréalais conservaient ainsi une avance confortable de 14-6.

Wade, en milieu de 2ème quart, servit l'une des plus belles passes qu'on ait eu l'occasion de lui voir lancer depuis son arrivée à Montréal en 1969. Il décrocha une longue prise au grand John Eason complètement découvert, et ce dernier n'eut qu'à courir que quelques verges pour traverser la ligne des buts. Ce fut un touché de 46 verges bon pour une avance de 20-6, le converti de Don Sweet ayant été bloqué. Les Alouettes ne devaient plus être devancés par la suite.

A la mi-temps, on fit fête à Pierre Desjardins qui, après une brillante carrière de sept saisons avec l'équipe locale, annonçait récemment qu'il prenait sa retraite, les nombreuses blessures qu'il a subies depuis trois ans ne lui permettant plus de continuer à jouer. Larry Fairholm, un autre Montréalais pure laine qui était co-capitaine de l'équipe avec Pierre lorsqu'elle remporta la coupe Grey en 1970, était de la cérémonie, de même que le président Sam Berger et les parents du héros. Plusieurs cadeaux superbes lui furent remis, y compris un voyage pour deux personnes à la Jamaïque, un don d'Air Canada, et un téléviseur-couleurs offert par Zenith. Le numéro 63, que Desjardins, qui a joué son premier football au collège des Eudistes à Rosemont, défendit si brillamment, est désormais définitivement retiré de l'alignement.

Côté statistiques, les Alouettes ont complètement dominé la première demi: 8 premiers essais contre un, offensive nette de 276 verges contre 96, 10 passes complètes par Wade en 14 tentatives pour 182 verges contre 5 en 11 et 96 pour Wilkinson, trois interceptions contre aucune de l'adversaire. Une seule ombre à ce tableau impressionnant: les 8 punitions qui leur auront coûté 76 verges, contre seulement 2 et 15 contre les Esquimaux.

Football

LIGUE CANADIENNE

EST

OTTAWA	7	30	204	168	14
HAMILTON	7	30	247	195	14
MONTRÉAL	7	6	207	255	8
TORONTO	1	9	168	220	2

OUEST

WINNIPEG	9	2	286	172	16
EDMONTON	7	4	263	256	14
SASKATCHEWAN	6	5	215	187	12
CALGARY	4	6	189	218	8
VANCOUVER	2	6	146	255	4

Dimanche

Calgary 31, Saskatchewan 14
Hamilton 25, Ottawa 20

Hier

Montréal 29, Edmonton 13
Winnipeg 2, Vancouver, 11h.

Samedi

Calgary à Hamilton, 2h. (TV)

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Hier, notre pronostiqueur n'aura pas connu l'une de ses meilleures soirées puisqu'il n'a choisi qu'un seul gagnant. Deux de ses deuxièmes choix et deux de ses troisièmes ont cependant terminé au premier rang. Il a maintenant 147 vainqueurs en 568 courses pour une moyenne de 24.1%.

Voici ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1-Pretty Speedy (5); 2-Dean Adios (1); 3-Lively Kid (2)
2ème course: 1-Jereboam (9); 2-Colonel Ben (1); 3-Miss Adioswind (2)
Doubles suggérés: 1-9, 1-1, 1-2, 5-9 et 5-1.
3ème course: 1-Cast Iron Kid (2); 2-Flight Richelieu (4); 3-Davey S. Hal (7).
4ème course: 1-Lulla Mir (1); 2-Paysan Mir (9); 3-Big Band (4).
5ème course: 1-Golden Michèle (1); 2-Handy Lad (4); 3-Cheval Chancaux (9).
6ème course: 1-Ruth Ann Charlton (3); 2-Party Frost (4); 3-Auswyn Brook (6).
Quinielas suggérées: roulette 3-4-6.
7ème course: 1-Sylvie Bunter (2); 2-Shadow Creed (7); 3-Beattie Mir (1).
8ème course: 1-Confused Mir (6); 2-Voltaire Hanover (3); 3-Socikit To Me (2).
Quinielas suggérées: roulette 6-3-2.
9ème course: 1-Crowd Pleaser (7); 2-Lorinda First (6); 3-Shadydale Cadence (2).
10ème course: 1-Senator Roan (5); 2-Jocelyn Bunter (6); 3-Fridays Painter (4).
Exactas suggérées: roulette 5-4-4.

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	96	58	623
CHICAGO	85	69	552
NEW YORK	81	74	527
ST LOUIS	74	81	477
MONTRÉAL	70	84	454
PHILADELPHIE	58	97	374

Ouest

Est	p	moy.	diff.
CINCINNATI	94	59	614
HOUSTON	84	68	563
LOS ANGELES	84	70	545
ATLANTA	70	83	456
SAN FRANCISCO	67	86	438
SAN DIEGO	58	93	384

New York 5, Montréal 2, 1ère partie
Philadelphia 11, Chicago 1
Pittsburgh 6, St-Louis 2
Cincinnati 1, Houston 1
Los Angeles 6, Atlanta 5
San Diego à San Francisco, 11h.

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

BALTIMORE	200	000	300	0-5	10	2
CLEVELAND	020	002	010	1-6	12	2

10 manches

Alexander, Scott 7e, Watt (2-3) et Oates, Eichenbarr 1be; Talrow, Mingeri 3e, Farmer (2-5) 1be et Fosse, CC-Cleveland, McGraw 7e.

2ème partie

BALTIMORE	100	002	010-4	8	1
CLEVELAND	000	000	120-3	8	1

Harrison (3-4), G. Jackson 7e et Eichenbarr 1be et Fosse, Johnson 6e, CC-Baltimore, Harrison 1er.
Assistance - 4,394.

MILWAUKEE 100 001 010-3 7 0
NEW YORK 000 010 001-2 7 0
Edlie Fisher, Kealey (3-2) 9 et Egan, Barmen, Oates 8e; Lamb (5-6), L. Palmer 7e et Rodriguez, McCannely (14-13), McDaniel 9e et Munson.
CC-Milwaukee, Briggs 21e, Lahoud 12e; NY, Murcer 33e, White 10e.
Assistance - 5,803.

Texas 010 010 00-3 8 1
Kansas City 000 000 0-0 8 0
Paul (8-9), Gogolewski 6e et Fahay; Busby (3-1), Drago 7e et Taylor, May 7e.
Assistance - 6,075.

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

DETROIT	80	70	550
BOSTON	84	70	546
BALTIMORE	80	74	519
NEW YORK	79	75	513
CLEVELAND	72	84	462
MILWAUKEE	64	91	413

Ouest

Est	p	moy.	diff.
OAKLAND	92	61	601
CHICAGO	87	66	569
MINNESOTA	76	77	497
KANSAS CITY	75	78	490
CALIFORNIE	74	79	484
TEXAS	54	99	353

Chicago 5, Minnesota 4
Milwaukee à New York 2
Baltimore 4, Cleveland 6-3
Texas 3, Kansas City 0
Detroit 3, Boston 1
Oakland à Californie, 11h.

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	002	030	100-6	9	3
Atlanta	001	200	002-5 <th>7</th> <th>2</th>	7	2

Sutton (19-9) et Ferguson; P. Niekro (16-12), Schuler 5e, Jarvis 6e et Williams, CC-Atlanta, Aaron 34e.
Assistance - 2,066.

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Houston	000	000	100-1	2	1
Cincinnati	000	020	01-6	6	1

Forsch (6-8), Griffin 6e, Culver 8e et Howard; Nolan (18-5), Grimsey 8e et Bench.
Assistance - 10,069.

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Montréal	6	Rangers de NY	5
----------	---	---------------	---

Hier soir

Islanders de NY 3, Pittsburgh 2
Richmond (LAH) 5, Philadelphie 2
Californie vs Phoenix.

Ce soir

Toronto à Montréal
Buffalo à Cincinnati
Chicago à Pittsburgh
Rangers de NY à Boston
Minnesota à St-Louis
Los Angeles à Vancouver
Californie à Salt Lake
Detroit

Los Angeles à San Diego
(FIN des parties d'avant-saison)

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Chicago	Gossage	7-0	à	Minnesota
Corbin	(8-9) 215			

Milwaukee, Lockwood (7-15) à New York, Moore (9-8) 305
Boston, Patton (16-13) à Detroit, Coleman (12-17) 800
Baltimore, Furch (6-7) à Cincinnati, Billingham (12-12) 806
San Diego, Norman (9-9) à San Francisco, Bryant (13-7) 4h.

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Houston	7	Minnesota	6
---------	---	-----------	---

Hier

Los Angeles vs Alberta (à Edmonton)
Chicago vs Houston (à Virginia, Minn.)
Minnesota à Winnipeg
Philadelphie à Québec

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	0	à	San Diego
-------------	---	---	-----------

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	0	à	San Diego
-------------	---	---	-----------

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	0	à	San Diego
-------------	---	---	-----------

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	0	à	San Diego
-------------	---	---	-----------

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	0	à	San Diego
-------------	---	---	-----------

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	0	à	San Diego
-------------	---	---	-----------

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Los Angeles	0	à	San Diego
-------------	---	---	-----------

LIGUE AMERICAINE

LIGUE AMERICAINE

l'actualité

la chronique de Marcel Clément

Perspectives financières de la société d'assurance Prudentielle

La Prudentielle, compagnie d'assurance Limitée, dont le siège social pour le Canada se trouve dans notre ville, où elle y possède 10 succursales ainsi que 2 à Québec, s'occupe d'assurances générales, aussi bien que de la vie.

Les revenus de la Prudentielle, fondée à Londres en 1848 et opérant dans 32 pays l'an dernier atteignent les \$7.352 milliards, contre \$1.150 milliards en 1970. Ses recettes en primes incendies-accidents aussi bien que celles provenant de l'assurance-vie ont accusé des augmentations, les premières l'emportant, même, de beaucoup sur les dernières.

Cette compagnie continue de progresser à pas de géant et, au dire de son président pour le Canada, M. A.P. Bodiley, en dépit des records obtenus l'an dernier, elle s'attendrait à voir ses recettes cette année atteindre le

chiffre sans précédent de \$100 millions au Canada. Comme l'institution comptera 50 ans d'activités dans notre pays l'an prochain, ses représentants redoubleront certainement d'efforts pour fêter dignement son 50^{ème} anniversaire.

Dans notre seule province, dont le gérant provincial est M. Jean Delorme, et ses adjoints nouvellement promus sont MM. Georges E. Tanguay et Jean-Paul Lapierre, les assurances générales devraient rapporter une vingtaine de millions de dollars cette année, contre \$15 millions en 1971.

Toujours progressive, La Prudentielle vient d'innover, en introduisant le "Plan-cash", permettant le remboursement rapide de tous frais de réclamations d'automobiles. C'est un avantage unique et fort apprécié. Ses opérations au Canada

comptent parmi les plus importantes puisque le total de ses assurances en portefeuille de la branche-vie sur la fin de 1971 atteignait les \$2.6 milliards, contre \$2.3 milliards en 1970 et à peine \$1 million il y a une décennie, soit en 1962. Quant à ses primes brutes et encaissées par la branche incendie-accidents, elles figuraient l'an dernier à \$42 millions, vs \$32 millions en 1970 et au regard de \$10 millions seulement il y a 10 ans.

Plusieurs de nos confrères de la Prudentielle, soit une dizaine, et l'on y note, même, le nom de M. Rodolphe Casgrain, président de Casgrain & Compagnie Limitée, parmi les préposés à la constitution de son portefeuille de placements, s'élevait à \$333 millions de valeurs mobilières de premier ordre.

Les obligations d'épargne du Canada

Depuis le 2 octobre, on peut acheter des Obligations d'Épargne du Canada, lesquelles seront offertes au public jusqu'au 15 novembre 1972. Elles comportent un taux d'intérêt de 5 1/2% pour la 1^{ère} année, de 7% pour la 2^{ème}, de 7.50% pour les 4 années suivantes et, enfin, de 7.75% pour les 6 dernières années, soit un rendement moyen de 7.3 pour cent pour

ceux qui les conserveront durant cette période de 12 ans. La limite cette année est de \$50,000 et seuls les individus et les successions pourront en acquérir, pourvu qu'ils résident au Canada. On notera que le rendement moyen cette année est de 7.30% vs 7.19% l'an dernier.

Comme les souscriptions en 1971 furent de \$2.6 milliards environ dont près de \$500

millions par des Québécois alors que ceux-ci n'ont souscrit que \$117 millions aux obligations d'épargne du Québec, en mai dernier, il semble permis d'en conclure que la majorité des Québécois ont confiance aux valeurs du Canada, offertes par Ottawa.

Nous en reparlerons plus tard... lorsqu'il sera permis de voir la tendance des acheteurs...

Potins de Marcel Clément

C'est demain, le 5 octobre 1972, que le fractionnement du capital de Skyline Hotels Limited prendra effet. Comme on sait, 2,240,000 actions ordinaires sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse locale et leurs détenteurs, immatriculés le 21 septembre 1972, recevront le 5 octobre un certificat d'une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de l'immatriculation.

Depuis le 30 septembre, soit depuis samedi, Shell Investments Limited a fait connaître les actions de ler privilège (5 1/2%) en cours, au prix de \$20 chacune. Jusqu'au 30 sep-

tembre, elles étaient échangeables sur une base de 1 pour 1, pour des actions de Shell Canada Limited, classe "A". Vu leurs cours, certains se repentiront de n'avoir pas exercé à temps leurs "warrants" ou droits.

Les prêts aux courtiers, membres des Bourses de Montréal et Canadienne, s'élevaient, lors de la dernière compilation, au 31 août, à \$99,321,610, contre \$47,200,728 au 31 août 1971, soit donc une augmentation de près de double. Ce ne doit pas être une raison pour en conclure que la place locale n'est pas en bonne position technique, car, par

rapport au volume global des inscriptions sur les 2 bourses le pourcentage demeure minime.

.....
Dominion Textile paiera, le 16 courant, à ses actionnaires immatriculés le 28 septembre 1972, un dividende trimestriel de 24 cts par action ordinaire, contre 15 cts antérieurement. Le 18 octobre, leurs détenteurs se réuniront en assemblée annuelle pour approuver la subdivision du capital-action à raison de 3 pour 1. On ne saurait douter de cette approbation.

.....
La Ville de Montréal vient d'emprunter 100 millions de DM, à 6%. Cet emprunt sur le marché allemand a été complété par un syndicat, dirigé par West deutsche Landesbank Girozentrale et la firme A.E. Ames & Cie Limitée.

.....
Canadian Industrial Gas & Oil Ltd, mieux connu sous l'abréviation de CIGO verrait sa liquidité accrue cette année une hausse de 6 fois.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Abitibi	1500 99 1/2	Nor Ctl G	2580 112 1/2
Alta Gas T	840 115 1/2	N W Sp	400 55 1/2
Alican	1597 123 1/2	Oshawa A	1400 51 1/2
Alican pr	200 123 1/2	Pancan	600 114 1/2
Alpoma St	950 113 1/2	Peopl St	400 114 1/2
Andres Wn	244 125 1/2	Poplar	300 125 1/2
Ang CT 245	40 135 1/2	Popular	295 113 1/2
Ang CT 4/2	25 128 1/2	Pow C 5 pr	140 113 1/2
Aquitaine	14100 127 1/2	Prem Cb	500 119 1/2
Asbestos	200 120 1/2	Price Com	10730 110 1/2
AH Sugar	1600 125 1/2	Reed shaw	4500 110 1/2
Bank Mt	3792 120 1/2	Reitman A	404 113 1/2
Bank Nt	300 114 1/2	Royal Bank	425 125 1/2
Bank Nt	1712 138 1/2	Royal Trst	520 144 1/2
Banc CN	325 116 1/2	Scot Lsal	21700 110 1/2
Bd Deprg	2995 120 1/2	Shell Can	425 125 1/2
Bu Pvc Can	450 116 1/2	Sher Wm	100 123 1/2
Bell Canad	1169 142 1/2	Simpsons	1875 127 1/2
Bt B pr	156 131 1/2	Southern	6500 128 1/2
Bombard	870 137 1/2	Steel Can	2412 135 1/2
Bombard	300 137 1/2	Steinb A	78 126 1/2
Can Pac	700 121 1/2	Sup Elec	500 175 1/2
Can Pac	313 119 1/2	Tecaco	10000 154 1/2
CD Sugr	40 126 1/2	Thom Nes	700 127 1/2
Can Perm	700 121 1/2	Tor Dm Bk	850 134 1/2
Cdn Brew	775 138 1/2	Tot Pet A	1000 740 1/2
Cdn Cable	1750 127 1/2	Tr Can Pl	1412 146 1/2
C Int Pw	300 112 1/2	Tr C C pr	1355 156 1/2
C Javin	14700 975 1/2	Trans C P	25 141 1/2
C Marconi	810 124 1/2	Tr G C	125 123 1/2
Cltive w	1650 285 1/2	Unican Sec	2000 115 1/2
C D Tarcn	2000 121 1/2	Unigabco B	400 360 1/2
CLPLD	3195 115 1/2	Un Carib	200 117 1/2
Celene	1635 130 1/2	U Tire	100 400 1/2
Cent Dyr	300 95 1/2	Velcro	955 114 1/2
Cfin Hld	100 111 1/2	Village	100 127 1/2
Charter Int	5800 170 1/2	Weidwood	400 112 1/2
Chum B	100 112 1/2	Wbwr A pr	100 144 1/2
Columb p	100 225 1/2	Weston	700 121 1/2
Cominco	503 127 1/2	Zellers	2410 117 1/2
Con Gen L	100 117 1/2	Zodiac	600 400 1/2
Con Bath	3226 115 1/2		
C Text	400 380 1/2		
Cons Gas	200 300 1/2		
Copind	200 111 1/2		
Corplex	200 111 1/2		
Crush Int	100 115 1/2		
Distl Seag	815 137 1/2		
Dome Pete	3500 142 1/2		
Dorco	700 127 1/2		
Doraco	1000 127 1/2		
Dom Glass	1000 115 1/2		
Dom Linc	300 115 1/2		
Dom Store	1225 115 1/2		
D Tarcn	2000 121 1/2		
Domtar	1081 116 1/2		
Du Pont	100 130 1/2		
Dynalene	100 110 1/2		
Fin Col	392 114 1/2		
Fulcr	100 127 1/2		
Gen Ltr	716 115 1/2		
GL Paper	325 115 1/2		
GLM B	100 112 1/2		
Hawker S	300 385 1/2		
Hollinger	2450 140 1/2		
H B Co	1400 118 1/2		
HB Oil Gas	400 144 1/2		
Hud Bay	410 115 1/2		
IAC	1900 121 1/2		
Imp Oil	12000 112 1/2		
Imasco Ltd	200 126 1/2		
IBM	61 400 1/2		
Int Nickel	758 124 1/2		
Int Util	2365 121 1/2		
Intr Pipe	4150 128 1/2		
C Holiday	100 117 1/2		
Inv Grp 5 p	300 122 1/2		
Jamaica	22000 35 1/2		
Labatt pr	300 130 1/2		
Lacroix	6875 116 1/2		
Lac Min	410 112 1/2		
MacInn	200 120 1/2		
March Un	900 450 1/2		
Maxi Fer	6725 116 1/2		
Melchers	300 125 1/2		
Mit Stores	150 122 1/2		
Mic Inv	400 125 1/2		
Mitch A	500 114 1/2		
Molson	200 120 1/2		
MLW wor	100 115 1/2		
Monenco	150 127 1/2		
Noore	222 148 1/2		
Novo	400 127 1/2		
NB Tel	842 114 1/2		
Nfld L	200 114 1/2		
Noranda	3692 140 1/2		

Bourse canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Amb Db	10000 75 1/2	Abit Cop	2000 113 1/2
Ang P H	100 115 1/2	Accroll Ltd	8876 70 1/2
Aquabl	300 440 1/2	AIS	1880 105 1/2
Belg Stand	3500 122 1/2	Ajax Wn	33000 35 1/2
Berncan	1710 117 1/2	Albar	500 20 1/2
Bio Villa	200 127 1/2	Am Eagle	1000 95 1/2
Canter	100 127 1/2	Arno	7000 9 1/2
Cap Dyn w	1800 1 1/2	Avilla	1980 45 1/2
Casavay A	100 205 1/2	Basic Res	3000 275 1/2
Cassidy A	100 110 1/2	Band Ore	1000 6 1/2
C Plum	600 250 1/2	Belters	4000 19 1/2
Com Hold	1800 235 1/2	Bison Pet	1500 700 1/2
Comodor	205 116 1/2	Blueriff	1500 60 1/2
Crawd Al	4100 320 1/2	Burnt Hill	1000 112 1/2
Cross W.B.	300 390 1/2	Cadillac Ex	1000 80 1/2
Deitan	100 125 1/2	Caliper	1200 14 1/2
Grnach	200 162 1/2	Canex	900 11 1/2
Hambro	25 128 1/2	Cdn Meg	2000 45 1/2
Harold	205 116 1/2	Canadore	500 12 1/2
Mat Nursing	500 45 1/2	Capri	11500 21 1/2
Paco Cp	300 425 1/2	Castle Oil	700 185 1/2
Prefac	1600 200 1/2	Chib Cop	7300 28 1/2
Proflex	1900 245 1/2	C Iner	4500 12 1/2
Reproex	5100 340 1/2	Con Dev	1533 92 1/2
RRD wts	500 25 1/2	Cons Imp	1500 15 1/2
SXL Div	22085 113 1/2	Con Prop	500 8 1/2
Maybrun	2900 115 1/2	Cop Man	11000 13 1/2
SpaR Air	200 31 1/2		
Val Mr A	3050 435 1/2		

au comptoir

Volume Haut Bas	
Alpa Inds	600 10.50 10.50
Alpa	2200 10.50 10.00
Audome	1500 5.12 5.12
Aucan	500 46 46
Ave of Amer	200 2.875 2.875
Bear Creek	3250 1.80 1.65
Berbery Hotel	100 1.45 1.45
T D Health	4875 33.00 32.00
Candia	150 1.50 1.50
Chibex	16000 5.50 4.80
Copper Valley	500 46 46
Corner Prop	1900 4.25 4.00
Cumex	11000 60 47
Curier	1500 39 09
500 47 47	
Eden Ind	750 1.90 1.90
Elect Assoc	300 5.375 5.375
Europa	12500 5.80 5.70
Estimikare	100 8.00 8.00
Fort Norman	2800 2.85 2.80
Gaspe Copper	100 49.00 49.00
Genus Lease	100 1.875 1.875
Hammond	300 1.50 1.45
Hartland	23500 1.35 1.05
Heninger	100 4.75 4.75
Ind Growth	100 6.375 6.375
3500 75 70	
Kardor Oil	200 1.125 1.125
Kawaga	3000 16 16
Kupfer	36000 70 63
3000 49 47	
3000 25 25	
8800 1.80 1.50	
Multi Access	1075 8.125 8.225
NFLD 714 PFD	1132 20.00 19.875
2200 1.30 1.25	
Pan Eastern	1500 14 14
Pokon	300 2.625 2.625
Premier Gaspe	16000 53 48.5
Protea	5500 69 67
Q C TV LTD	600 6.125 6.00
Quebecor	400 8.125 8.00
Scintoria	100 1.00 1.00
3500 35 33	
31000 8 38	
Stard	2000 26 25
Suruga	3700 18 18
Torcan	3644 22 1/2 22 1/2
Toronado	3000 14 14 1/4
Transere	4500 32 29 1/2
Viewpt	800 109 109 1/2
Viking Res	3100 400 385 400
Wm Buf	2000 4 4
West Hill	2000 20 20
Wiscon	3000 8 1/2 8 1/2
Wm Star	800 14 1/2 14 1/2
Zinal Mines	500 7 7 1/2

LA MACHINE À DICTER PORTATIVE DE BUREAU PHILIPS 88. POUR L'ESSAYER GRATUITEMENT PENDANT 5 JOURS, APPELEZ

GE 861-9401

La Philips 88 est aussi complète que n'importe quelle autre machine à dicter plus grosse. Marqueur, Mini-Cassette*, avance rapide, reboinage: elle a tout ce qu'il faut. Ce qui en fait une machine à dicter non seulement universelle, mais également portative à souhait.



Vous l'aimerez. Nous en sommes certains. Tellement que nous vous offrons de l'essayer pendant 5 jours. Gratuitement.

Appelez tout de suite!

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
Office Equipment Company of Canada Limited
600 ouest, Lagachetière, Montréal



btm
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST. RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TEL. 384-7950

Lorenzo Bélanger & Associés
COMPTABLES AGRÉÉS
annoncent l'aménagement de leurs nouveaux locaux au
2055, rue Peel, suite 1025, Montréal 110, Qué.
Téléphone (514) 849-9167

les indices

MONTREAL		TORONTO	
Indust.	Serv. publ.	Industrielles	Aurifères
65	13	-0.04	-0.23
7	7	210.86	191.53
8	8	208.54	191.95
85	85	215.31	206.59

l'actualité

M. Ford invite l'Europe à contribuer au rétablissement de l'équilibre économique

NEW YORK (AFP) — M. Henry Ford, président du conseil d'administration de la Ford Motor Company, deuxième constructeur automobile du monde, a demandé hier aux européens de contribuer au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements des Etats-Unis.

Dans un discours prononcé devant la Chambre de commerce française aux Etats-Unis, M. Henry Ford a exprimé son inquiétude devant les menaces que subit actuellement la tendance à une plus grande libéralisation du commerce et des investissements dans le monde, menaces qui, a-t-il dit, viennent pour une bonne part des Etats-Unis et de la France.

Il a condamné sans appel le projet de loi protectionniste Hartke-Burke, déposé devant le congrès américain, projet qui équivaudrait à une déclaration de guerre économique de la part des Etats-Unis à tous nos partenaires commerciaux. Il a cependant souligné que le sen-

timent protectionniste aux Etats-Unis résulte largement du déficit de la balance commerciale du pays et a estimé que le protectionnisme américain continuerait à menacer le monde jusqu'à ce que les déficits soient éliminés.

"Puisque le commerce entre l'Europe et l'Amérique intervient pour une beaucoup plus grande part de l'activité économique en Europe qu'aux Etats-Unis, je suggère que les européens ont de fortes raisons de nous aider à rétablir l'équilibre".

M. Ford a énuméré plusieurs moyens qui permettraient à l'Europe d'apporter cette aide. Il a mentionné une plus grande souplesse des taux de change et a déclaré à cet égard qu'il est encourageant de noter la réaction favorable du gouvernement français et des autres gouvernements européens aux propositions présentées la semaine dernière par les Etats-Unis à l'assemblée annuelle du fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Il a aussi demandé aux européens de réduire la protection de leurs marchés agricoles et leurs subventions à l'agriculture et d'ouvrir plus largement leurs marchés aux produits japonais, le Japon pour sa part devant ouvrir son marché aux produits européens et américains.

Les Etats-Unis doivent aussi agir pour s'aider eux-mêmes, a poursuivi M. Ford. Il a souligné la nécessité de lutter contre l'inflation en s'attaquant à ses causes et non seulement à ses effets comme le font les contrôles sur les prix et les salaires.

"Les flammes de l'inflation sont clairement alimentées par une augmentation excessive des liquidités monétaires qui, à son tour, est stimulée par une augmentation apparemment incontrôlable des dépenses fédérales et une croissance régulière du déficit fédéral et de la dette publique".

Parlant des activités de sa société en France, le petit-fils du fondateur de Ford Motor a rappelé qu'après la vente de l'intérêt minoritaire de Ford dans Simca en 1958, ces activités se sont longtemps limitées à la vente de voitures importées.

"Il nous est cependant apparu de plus en plus clairement que nous ne pouvions continuer à tolérer des relations d'affaires si peu importantes avec un pays qui a toujours joué un rôle de premier plan dans les affaires et le commerce du monde," a-t-il dit.

M. Ford a souligné que sa société construit actuellement près de Bordeaux une usine de transmissions automatiques dont la production sera entièrement exportée en Europe et a pris le contrôle de la société Richier, un gros fabricant de matériel de terrassement.

La croissance de nos affaires en France et avec la France est la réflexion de notre confiance dans les marchés français, les produits français et les ouvriers français ainsi que de l'excellente coopération que nous avons reçue du gouvernement français," a-t-il dit.

Elle est a-t-il conclu une réflexion aussi, de la tendance continue vers une économie mondiale plus ouverte, intégrée et interdépendante.

économique

Des compagnies... en bref

Dominion Textile acquiert la société Hubbard Dyers

Le président de Dominion Textile Limited, Ronald H. Perowne, a annoncé hier que la compagnie a acquis 98 pour cent des actions ordinaires et 94 pour cent des actions privilégiées de Hubbard

Dyers Limited. A la clôture des affaires hier, cette transaction fait suite à l'offre faite précédemment aux actionnaires de Hubbard.

Le conseil d'administration de Texa-

co Canada a annoncé récemment l'élection de John I. Mingay comme président et chef de l'administration, à partir du 1er novembre 1972. Il succède ainsi, à M. Andrew G. Farquharson qui prend sa retraite d'office après plus de 41 années au service de la compagnie.

Le conseil a de plus annoncé l'élection de D. Fraser Bentley au nouveau poste de président du conseil, à partir du 1er novembre 1972. M. Bentley a siégé comme membre du conseil depuis 1964 et il occupe présentement la fonction de vice-président délégué et de chef du service du contentieux de la compagnie.

M. Mingay qui était membre du conseil de Texaco Canada de 1961 à 1963 et à nouveau depuis janvier 1971 a été associé de près, au cours des années, à la croissance et au développement de la compagnie. M. Mingay est présentement vice-président délégué et administrateur de Texaco Inc. Il résignera ses fonctions et assumera désormais ses nouvelles responsabilités auprès de Texaco Canada.

M. Farquharson qui fut élu président de Texaco Canada en 1969 était membre du conseil depuis 1957.

Clairtone Sound

Le mystère demeure

HALIFAX (PC) — Les dirigeants de Industrial Estates Ltd. — société du gouvernement provincial qui a convoqué Clairtone Sound Corporation de s'installer en Nouvelle-Ecosse — ne comprennent pas bien pourquoi les actions de Clairtone ont été interdites en Ontario.

Le président de l'Industrial Estates, M. Dean Sulsman, a déclaré lundi soir que la société de la Couronne n'a rien fait pour pousser la vente des actions de Clairtone.

La Commission des valeurs mobi-

lières de l'Ontario a interdit la vente de ces actions parce que, à son avis, Clairtone n'a pas fourni les informations financières requises.

Quant au ministre provincial du Développement, il a déclaré à Halifax qu'il ne voit pourquoi les actions de Clairtone se vendraient puisqu'elles valent moins que rien.

La compagnie avait ouvert une usine à Stellarton en 1966 mais elle abandonna il y a quelques années. Les actions de la compagnie sont presque toutes aux mains du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

La Commission du textile

Mesures de protection en faveur des tricots

OTTAWA (PC) — La Commission du textile et du vêtement vient de recommander la mise en vigueur de mesures spéciales de protection en faveur des tricots doubles et des tricots sur métier chaîne, pour une période d'un an qui pourrait être prolongée jusqu'à trois ans.

La Commission, dans un rapport publié hier par le ministère de l'Industrie et du Commerce, souligne que l'importation de tricot double et de tricot sur métier chaîne constitue dans les circonstances actuelles une menace de préjudice sérieux à la production canadienne.

La Commission recommande que l'importation de ces tissus soit limitée à

pas plus de sept et demi pour cent du volume atteint en 1971 et que ces restrictions s'appliquent aux importations en provenance du Japon, de la Corée, de Hong-Kong et de Taïwan.

Pour ce qui est des importations en provenance d'autres pays, la Commission estime qu'on pourrait en restreindre le volume au niveau désiré en appliquant effectivement les dispositions de la loi anti-dumping et en modifiant les droits de douane.

La Commission croit qu'il est possible de prévoir une certaine augmentation au cours des années à venir, mais toute décision ne devra être prise qu'à la suite d'une étude approfondie de la situation.

Les marchés boursiers

La tendance demeure irrégulière

Tous les secteurs ont accompli des gains sur la bourse de Montréal hier, dans un rythme d'échange plutôt lent.

Le volume combiné à la bourse de Montréal et à la Bourse canadienne était de 1.066.800 parts, comparativement à 914.300 lundi.

L'industriel le plus actif a été Sand L Diversified, qui a grimpé de 3-8 à \$11 3-4 sur 22.085 parts d'échangées.

La mine la plus active a été Gaspé Québec, qui a grimpé d'un cent à \$1.13 sur 123.900 parts d'échangées.

Dominion Bridge, qui a augmenté 1-2 à \$33 a annoncé qu'un accord de principe lui permettra de vendre un intérêt de 40 pour cent dans Span International Ltd., un subsidiaire aux Bahamas, au groupe Roywest de Nassau, aux Bahamas. La transaction devrait être exécutée environ le 10 octobre.

A la bourse canadienne, Ajax Minerals a grimpé de 1-2 à 35 cents sur 33.000 parts d'échangées, et Fallinger 10 cents à \$3.95 sur 52.000 parts d'échangées.

Toronto
Les prix sur la bourse de Toronto ont subi une baisse légère à la fermeture, après un rythme d'échange modéré. Les pertes et les gains s'équivalaient à peu près.

Au cours d'échanges modérés, 2.03 millions de parts ont changé de mains, comparativement à 1.65 million lundi. La valeur totale des parts échangées était de \$22.16 millions, comparativement à \$15.90 millions à la séance précédente.

Les mines industrielles, les valeurs immobilières, les banques et les alimentaires ont contribué au déclin tandis que les breuvages, les marchandises, les raffineries, le fer et

les communications ont grimpé modérément. Imperial Oil et Amoco Canada Petroleum Co. Ltd. ont annoncé lundi qu'ils ont découvert un deuxième gisement d'hydrocarbure à leur puits de Terre-Neuve. Imperial Oil a terminé à \$41 1-2, 1 1-4 de plus.

New York

La tendance a été irrégulière à Wall Street. Les investisseurs ont conservé l'attitude d'attente qu'ils avaient observée au cours des deux précédentes séances et la cote n'a fait que fluctuer autour de ses niveaux précédents. Les blue chips ont été un peu plus recherchées, permettant à l'indice des industrielles de progresser modérément, mais au total les baisses l'ont nettement emporté en nombre sur les hausses. Les affaires sont restées calmes.

Les pétroles et les tabacs ont été fermes, la Standard du New Jersey, Atlantic Richfield, Reynolds Industries et Philip Morris gagnant plus d'un dollar. Les alimentaires et les grands magasins ont été soutenus tandis que les matériaux de construction, les sidérurgiques et les chimiques se sont améliorés par endroits. Les chemins de fer ont été bien tenus. Par contre, les transports aériens, notamment TWA et Eastern Airlines, se sont alourdis de même que les aéropatiales parmi lesquelles General Dynamics a cédé plus d'un dollar. Ford a perdu un dollar aux automobiles et les cuprifères, les papiers et les pharmaceutiques, à l'exception de Merck, se sont effrités. Les baisses l'ont emporté parmi les électroniques, les cinémas et les mécaniques. Honeywell a cédé cinq dollars aux ordinateurs, irréguliers.

Chez les valeurs canadiennes, Dome Mines a grimpé de 1-8 à \$67 1-2, tandis que McIntyre Porcupine a perdu 1-2 à \$55 et Inco a perdu 3-8 à \$34 1-8, à la bourse de New York.

A la bourse américaine, Scurry Rainbow a augmenté de 3-4 à \$15 3-8 et Preston a perdu 1-4 à \$10 1-2.

L'indice Dow Jones avait gagné 1.20 à 954.47 à la fermeture.

En tout, 13.090.000 actions ont changé de mains.

C'est avec de l'argent...

... qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!



ANDRÉ MAILLOUX
Édifice C.I.L.
Suite 1658
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

ManuVie

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Une femme au conseil de GM

NEW YORK (AFP) — La société General Motors, la plus grande entreprise du monde, compte désormais une femme parmi ses administrateurs. Mlle Catherine Cleary, présidente d'une banque de Milwaukee, a en effet été élue au conseil d'administration de la société.

Agée de 55 ans la nouvelle administratrice est déjà membre du conseil d'administration de l'American Telephone and Telegraph Company, qui détient pratiquement le monopole du téléphone aux Etats-Unis. Elle fut en 1953-54 trésorière adjointe des Etats-Unis.

Commerce de gros,

En juillet, les ventes des grossistes ont été évaluées à \$2,313 millions, soit 10,5% de plus que l'année précédente.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix & Associés

Comptables agréés

ont le plaisir d'annoncer l'admission dans leur société de

MM. André Lesage

Denis Trudel

Clément Duchesne

Montréal • Québec • Rimouski • Sherbrooke • Trois-Rivières

Tu as raison d'acheter des Obligations d'Épargne du Canada

On a tous une bonne raison d'acheter des Obligations d'Épargne du Canada: faire un voyage, acheter une maison, assurer l'avenir de sa famille ou encore préparer une meilleure retraite. Mais surtout, on a la certitude de faire un excellent placement. Les Obligations d'Épargne du Canada sont sûres, rentables et encaissables en tout temps. N'attendez pas! Faites comme des milliers d'autres Canadiens et achetez-en beaucoup dès aujourd'hui. On vous dira: "Tu as raison...".

Faciles à acheter. Vous pouvez en acheter de \$50 à \$50,000 au comptant ou par versements, à votre travail, auprès de votre banque, caisse populaire, société de fiducie ou chez votre courtier.

Encaissables en tout temps. Vous pouvez encaisser vos obligations en tout temps, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru. C'est de l'argent instantané.

Et "elles sont en or". Les Obligations d'Épargne du Canada ont un rendement annuel moyen à l'échéance de 7.30%.

Chaque obligation de \$100 vous rapporte \$5.50 la première année, \$7.00 la deuxième année, \$7.50 chacune des quatre années suivantes et \$7.75 chacune des six dernières années. Mais en plus, vous pouvez gagner de l'intérêt sur l'intérêt et ainsi, à l'échéance, vous obtiendrez \$233.25 pour chaque obligation de \$100.00!

7.30%
rendement annuel moyen à l'échéance

Achetez les vôtres dès aujourd'hui.